

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, 1971/1, Bruxelles : Université libre de Bruxelles, 1971.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2503255_1971_1_000.pdf

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles** et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

REVUE DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES



PROBLÈMES DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

Editorial	3
Séance académique de rentrée, 2 octobre 1970	
<i>Allocution de M. Henri Simonet</i>	6
<i>Allocution de M^{me} Josette Weymeers-Dauchot</i>	17
<i>Allocution de M^{me} Jacqueline Liberski-Lefebvre</i>	20
<i>Allocution de M. Julian Jurowicz</i>	25
<i>Discours de M. le Recteur André Jaumotte</i>	28
La révision des statuts, <i>par Jacques Devooght</i>	54
La rénovation et l'expansion de l'U.L.B., <i>par René Cyprès</i>	63
Réformes de structure technocratiques ou démocratiques à l'Université, <i>par Jacques Nagels</i>	70
Sélection-orientation à l'entrée de l'Université, <i>par Jean Michot</i>	95
Un projet de réforme des candidatures en sciences, <i>par Raymond Rasmont</i>	104
Programmation de la recherche en faculté de médecine, <i>par Jacques E. Dumont</i>	110
Construisons-nous rationnellement? <i>par Henri Vander Eycken</i>	121
La crise de décembre 1970: étudiants et travailleurs étrangers, <i>par Jacques-Henri Michel</i>	132



Comité de rédaction de la Revue de l'Université

Directeur M. Charles Delvoye

Administrateur

Secrétaire de rédaction M. Jacques Sojcher

Membres Messieurs John Bartier, Paul Bertelson, Jean Blankoff,
J. P. Boon, Mademoiselle Lucia de Brouckère,
Monsieur Jacques Devooght, Docteur Jacques Dumont,
Messieurs Michel Hanotiau, Robert Pirson,
Pierre Rijlant, Lucien Roelants, R. Vanhauwermeiren

Abonnements 4 numéros par an de 120 pages environ :

Abonnement – Belgique : 400 FB

Étranger : 450 FB

Prix du numéro : 120 FB

Prix du numéro double : 240 FB

Prière d'adresser les souscriptions aux

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

Parc Léopold, 1040 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : 02/35.01.86

– C.C.P. 1048.59 de l'Université Libre de Bruxelles

– Compte 150.492 de l'Université Libre de Bruxelles près de la Banque de Bruxelles

– Compte 37/100-785 U de l'Université Libre de Bruxelles

près le Crédit Lyonnais (C.C.P. 947), Boulevard des Italiens, Paris (2^e)

Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

Les manuscrits non publiés ne seront pas renvoyés.

REVUE DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

1971 · 1



Rédaction Avenue des Ortolans 76
1170 Bruxelles Belgique

Administration Parc Léopold
1040 Bruxelles Belgique

Éditions de l'Université de Bruxelles

© by *Editions de l'Université de Bruxelles*. Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Imprimé en Belgique.

La « Revue de l'Université de Bruxelles » fut fondée en 1895 dans le mouvement de réformes et de création d'institutions nouvelles dont l'opportunité s'était fait sentir au cours de la crise qui donna naissance à l'« Université Nouvelle ». La Revue était animée par un Comité de rédaction qui comprenait un professeur et un étudiant de chacune des cinq Facultés existant alors (la Faculté de Philosophie ayant même le privilège d'être représentée par deux étudiants), quatre docteurs agrégés, le président et le secrétaire de l'Extension et un ancien étudiant. Elle se donnait pour but d'être « avant tout un asile où les membres de l'Université de Bruxelles, les jeunes et les anciens, se sentiront chez eux, en y publiant leurs œuvres..., de signaler les progrès pédagogiques accomplis, d'indiquer ceux dont le besoin se fait sentir » et elle se proposait de « faire appel au concours d'amis et de savants étrangers ».

Suspendue par la guerre de 1914-1918, sa publication reprit en 1920. Le Comité de rédaction de l'époque voyait dans la Revue un moyen de réagir contre le danger d'isolement intellectuel qui pouvait résulter pour les chercheurs du confinement dans une spécialisation excessive. « En nous initiant mutuellement à nos idées et à nos labeurs, écrivait-il, nous nous connaissons mieux les uns les autres » et il ajoutait qu'il comptait sur la « collaboration active du monde universitaire étranger ».

L'existence de la Revue fut interrompue une nouvelle fois brutalement en 1940 par la seconde guerre mondiale. Il fallut attendre trois ans après la fin des hostilités jusqu'en 1948 pour que, grâce à l'énergie, à la ténacité et à la lucidité de MM. Émile Janson et Émile Janssens, fussent surmontées les difficultés d'ordre matériel qui empêchaient sa réapparition. L'avant-propos du premier numéro de cette nouvelle série déclarait notamment : « Nous voulons explorer tous les domaines de la science, observer tous les mouvements intellectuels, chercher à comprendre les travaux des savants du monde entier... En outre, comme les résultats positifs ne prennent de valeur qu'une fois dégagée leur portée philosophique, sociale et même politique, nous demanderons à tous les hommes de science, nos auteurs, un effort d'explication et de synthèse ; à tous les intellectuels, nos lecteurs, un effort de compréhension et d'adaptation. » Ces objectifs, l'équipe qui groupait, autour de MM. Janson et Janssens, un professeur

représentant de chacune des six Facultés et de l'École des Sciences de l'éducation, s'est efforcée de les atteindre dans toute la mesure du possible.

Aujourd'hui la Revue connaît d'assez importants changements. A la suite des réformes de l'Université provoquées par le mouvement de contestation de mai 1968, il fut décidé, dès le début de l'année académique 1968-1969, d'introduire dans le Comité de rédaction un représentant des chefs de travaux, assistants et chercheurs de chaque Faculté. D'autre part, en avril 1970, MM. Émile Janson et Émile Janssens ont demandé à être déchargés de leurs fonctions, respectivement, de Directeur et de Secrétaire, dont ils se sont acquittés pendant vingt-deux ans avec un dévouement et une compétence auxquels on ne saurait assez rendre hommage.

Le Comité de rédaction de la Revue a dû constater que, dans presque tous les domaines, la recherche scientifique avait atteint un degré de spécialisation si poussée qu'il était le plus souvent devenu extrêmement difficile, voire impossible, aux savants de rendre accessibles à un large public cultivé les résultats de ceux de leurs travaux auxquels ils étaient le plus attachés et où ils pouvaient estimer avoir fait l'œuvre la plus novatrice. Les auteurs ont souvent préféré — et on ne peut leur en faire grief — réserver leurs articles à des revues assurées d'une plus large diffusion dans les milieux internationaux compétents. Mais en même temps on peut observer que notre époque est celle où se posent des problèmes fondamentaux qui retiennent l'attention du monde universitaire et auxquels ont réfléchi des chercheurs appartenant aux disciplines les plus diverses. C'est pourquoi nous avons décidé de centrer chacun de nos prochains numéros sur un thème, qui sera non pas traité de façon exhaustive — ce serait irréalisable — mais abordé sous plusieurs de ses principaux aspects. Ainsi le présent numéro n'est pas consacré à la totalité des Problèmes de l'U.L.B. mais à certains d'entre eux. Outre les allocutions et discours de la séance solennelle de rentrée qui ont appelé à la réflexion sur des questions essentielles et qui ne pouvaient fournir de meilleure introduction à ce fascicule, nous nous sommes attachés surtout à la réforme des statuts, au fonctionnement des nouvelles structures, à l'expansion matérielle et scientifique de notre Maison et à l'adaptation des méthodes d'enseignement aux nécessités présentes.

Le prochain numéro sera consacré à des Problèmes de l'art contemporain : musique, architecture, arts plastiques, arts du spectacle, littératures française, anglaise, italienne, espagnole, hispano-américaine, russe, nouvelles méthodes de la critique.

Viendront ensuite des numéros sur les Problèmes de l'information et sur ceux de l'environnement.

Nous aimons à croire que cette nouvelle formule accroîtra l'intérêt des lecteurs pour notre Revue et qu'il leur plaira de nous faire des suggestions.

Afin de faciliter aussi bien les références bibliographiques aux tomes de la Revue que les opérations de sa gestion, il a été décidé que les abonnements partiraient dorénavant du 1^{er} janvier et que chaque année paraîtraient quatre numéros, certains d'entre eux pouvant être doubles comme par le passé. Le total annuel de pages restera de 480. Il a semblé bon enfin pour marquer ce nouveau départ d'adapter la couverture aux goûts actuels.

Séance académique de rentrée

2 octobre 1970

Allocution de M. Henri Simonet
Président du Conseil d'Administration de l'Université

Excellence, Messieurs les Ministres, Monsieur le Bourgmestre, mes chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs.

Nous voici réunis comme chaque année pour la traditionnelle cérémonie de rentrée et je voudrais consacrer les quelques propos que je vais vous adresser à résumer les transformations qui se sont produites dans notre Université au cours d'une année qui a été marquée par de profondes mutations à la fois du point de vue des structures matérielles de notre Université et du point de vue de ses structures juridiques et institutionnelles. Mais avant de faire cela, je voudrais évoquer la mémoire de tous ceux qui ont, au cours de longues années, rendu de très grands services à l'Université et qui nous ont quittés.

La *Faculté de Philosophie et Lettres* déplore le décès d'un de ses *docteurs honoris causa* :

JULES VANNERUS, archiviste et historien de renom, auteur de plusieurs ouvrages de géographie historique ainsi que de nombreuses publications de toponymie, qui a également rédigé de nombreux articles historiques sur le Moyen Âge et sur l'époque gallo-romaine.

La *Faculté des Sciences* a perdu deux de ses *docteurs honoris causa* :

MAX BORN, un des plus grands théoriciens de la science atomique, qui se vit décerner le prix Nobel de physique en 1954

et fut un des dix-huit physiciens à signer, en 1957, la « Déclaration de Göttingen », laquelle mettait en garde contre la course aux armements nucléaires et contre l'armement atomique de la nouvelle armée allemande ; et

CAMILLE AREMBOURG, titulaire de la Chaire de Paléontologie au Museum d'Histoire naturelle de France, membre de l'Académie d'Agriculture, lauréat de l'Académie des Sciences, dont les nombreux et brillants travaux dans le domaine de la paléontologie notamment l'avaient signalé à l'attention du monde scientifique.

Nous avons aussi perdu quatre de nos *professeurs honoraires* :

GUILLAUME JACQUEMYNS, de la Faculté de Philosophie et Lettres, éminent historien, qui représentait, pour tous ceux qui l'ont approché, un guide d'une intégrité intellectuelle précieuse dont la vigilance ne fut jamais en défaut, et de qui les travaux — dont l'énoncé des titres représente une dizaine de pages — témoignent d'une remarquable et constante objectivité scientifique ;

MARCEL BARZIN, de la Faculté de Philosophie et Lettres, l'initiateur de la logique moderne en Belgique, champion opiniâtre de la liberté académique et de l'indépendance professorale dont les brillantes qualités de professeur et de conférencier, jointes au fait que sa philosophie était une philosophie de la vérité et de la liberté, lui avaient conquis une renommée considérable en Belgique comme à l'étranger ;

JOSÉ CARNER, de la Faculté de Philosophie et Lettres, titulaire de la chaire de langue espagnole et d'histoire de la littérature espagnole, directeur de notre Institut d'Études hispaniques, ce grand seigneur de l'esprit, ami de Paul Valéry et de Maurice Ravel, se vit décerner le titre de « Prince des poètes catalans » ;

LUCIEN VAN BEIRS, de la Faculté de Droit, qui ne cessa de donner des preuves de son attachement à notre Maison et à ses principes et qui parallèlement à son activité professorale mena une carrière extrêmement brillante dans la magistrature puisqu'il devint Président de la Cour de Cassation.

L'Université déplore également la perte de plusieurs *professeurs en activité* :

MAURICE CORNIL, de la Faculté de Droit, juriste d'exception-

nelle valeur, spécialiste éminent du droit social qui, par sa culture, sa liberté d'esprit et une générosité de sentiments d'une rare qualité, autant que par son enseignement, ses recherches, la variété et la valeur de ses travaux, avait acquis une renommée internationale à laquelle n'avaient pas peu contribué ses remarquables plaidoiries devant les juridictions belges et étrangères dans nombre d'importants procès ressortissant au droit social ;

JACQUES VERDEYEN, de la Faculté des Sciences appliquées, directeur de notre Institut des Constructions civiles, à qui l'Université est redevable de la création d'un grade d'ingénieur en géotechnique, et qui méritait mieux que tout autre la définition de l'ingénieur donnée par le professeur Albert Caquot : « Quel que soit son rang, l'ingénieur épris de vérité reste un homme modeste, foncièrement honnête, fanatique du bien public, défendant le bien collectif plus que son bien propre » ;

WILLY MUTSAARS, de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, chercheur et spécialiste de valeur dans les domaines de la bactériologie et de la parasitologie ;

PAUL GOLDFINGER, de la Faculté des Sciences, docteur *honoris causa* de l'Université de Nancy, titulaire de nombreuses distinctions honorifiques, qui avait acquis, par sa participation à de nombreuses réunions internationales, une flatteuse réputation dans sa discipline en Europe comme en Amérique ;

HENRI PLISNIER, de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, qui a, conjointement à une activité expérimentale très intéressante, publié de nombreux travaux et apporté des perfectionnements notoires dans l'instrumentation utilisée au cours des interventions chirurgicales oto-rhino-laryngologiques.

Nous déplorons encore le décès de trois de nos *agrégés* :

Le Docteur JEAN CAHEN, membre correspondant de l'Académie royale de Médecine de Belgique, président du Conseil de l'Ordre du Brabant, qui se consacra pendant des années à la gynécologie et aux cancers qui s'y rapportent ;

CHARLES-MAURICE NUYENS, docteur en sciences physiques et mathématiques qui collabora notamment avec le directeur du laboratoire de Physique du Musée Teyler de Haarlem Monsieur Fokker, à la publication des œuvres de Lorenz dont il fit une traduction qui donna l'honneur à notre Maison d'attacher un de ses disciples à cette magnifique publication ;

Le Docteur EUGENE VANDEPUT, membre de la Société royale des Sciences médicales et naturelles qui siégea de 1940 à 1942 et de 1944 à 1949 au Conseil académique en qualité de délégué des agrégés.

Nous déplorons enfin la perte de Monsieur ARMAND KOCH, *assistant* F.N.R.S., attaché au service d'Analyse des Contraintes à la Faculté des Sciences appliquées, dont la mort prématurée a privé notre Maison d'un collaborateur précieux.

Je demande à tous les membres de notre communauté d'observer une minute de silence en leur mémoire.

Comme je vous l'ai dit il y a quelques instants, je voudrais évoquer pour vous quelques-uns des grands problèmes avec lesquels notre Université a été confrontée au cours de l'année écoulée et dont les prolongements se feront certainement sentir dans les mois à venir et pour certains d'entre eux, dans les années à venir. Je disais tout à l'heure que mon propos était d'examiner avec vous l'évolution des structures au plan matériel de notre Université et aussi au plan institutionnel et juridique. Ce seront les deux premiers ensembles de problèmes que j'examinerai et je terminerai en consacrant quelques considérations au problème grave de l'instabilité, de la violence et du désordre à l'intérieur de l'Université.

L'évolution des structures matérielles de notre Université se manifeste dès à présent dans plusieurs chantiers que j'aurai l'occasion de décrire d'ici quelques instants, mais je voudrais avant tout insister sur deux d'entre eux qui s'ouvriront prochainement et qui sont pour l'avenir de notre Université extrêmement importants : il s'agit, d'une part, de la construction du futur hôpital universitaire et d'autre part, de l'aménagement de la plaine des Manœuvres.

En ce qui concerne la construction du futur hôpital universitaire, nous pourrons d'ici quelques jours en poser la première pierre et je voudrais à cette occasion rendre hommage à tous ceux, au sein de l'Université et en dehors d'elle, qui nous ont prêté leur concours afin que les procédures d'élaboration et de décision administrative aient pu être réduites au strict minimum. En effet, c'est en moins d'un an que le projet aura été établi, qu'il aura été soumis aux instances de tutelle et que celles-ci se seront prononcées favorablement. D'ici quelques jours,

l'adjudicataire étant désigné, il nous sera possible de commencer les travaux d'un hôpital dont tout le monde s'accorde à reconnaître l'urgente nécessité pour notre Faculté de Médecine.

En ce qui concerne la plaine des Manœuvres, nous avons au terme d'un concours international désigné une équipe de lauréats parmi laquelle nous avons trouvé le groupe d'architectes auquel nous avons demandé d'apporter au plan qui avait emporté le concours un certain nombre de modifications destinées à rencontrer les desiderata des facultés utilisatrices, c'est-à-dire principalement de la Faculté des Sciences et de la Faculté des Sciences Appliquées. Dans le courant du mois d'octobre, sur base des modifications qui auront été apportées au projet initial, je crois qu'il sera possible au Conseil d'Administration de désigner définitivement l'architecte coordonnateur et que dès lors celui-ci pourra se mettre au travail pour réaliser le plan d'ensemble qui nous permettra de transférer à la plaine des Manœuvres, sur le nouveau site universitaire, deux de nos facultés les plus importantes. Il est inutile de souligner combien, pour l'Université, cela constituera une très nette amélioration. N'oublions pas en effet que non seulement nous nous trouvons confrontés avec le problème d'une population étudiante croissante mais de surcroît, au terme de l'accord que l'U.L.B. a conclu avec la V.U.B., nous avons à mettre à la disposition de celle-ci des locaux dont elle a besoin pour ses étudiants et pour son corps professoral. Et le succès indéniable qu'elle a rencontré dans son recrutement ne laisse pas de poser à notre Université des problèmes sérieux.

Mais en attendant que soient réalisées ces œuvres de longue haleine qui sont, d'une part, la construction de notre nouvelle Faculté de Médecine et en premier lieu de son hôpital universitaire et, d'autre part, l'aménagement progressif de la plaine des Manœuvres, nous avons eu à rencontrer un nombre de problèmes considérable qui tous se sont traduits par des décisions positives. Et là, je voudrais souligner combien la conception et l'exécution ont suivi de peu la prise de la décision, combien l'exécution a respecté scrupuleusement un timing extrêmement rigoureux et je voudrais aussi indiquer le montant des investissements consentis par l'Université et j'aurai aussi l'occasion d'aborder l'ensemble des problèmes financiers avec lesquels notre Université est confrontée. Tout ça, la rapidité, l'efficacité avec la-

quelle ces décisions ont été mises en œuvre est en ordre principal imputable à l'esprit de méthode, à la lucidité et à l'esprit d'organisation du Recteur Jaumotte, remarquablement secondé par tous les collaborateurs qui veulent bien l'entourer.

Alors, pour les différents chantiers qui ont été ouverts et dont certains sont en voie de terminaison, je voudrais d'abord mentionner le bâtiment D de la Faculté de Médecine dont la construction, située rue Evers, a été décidée le 17 juin 1969, a vu son chantier s'ouvrir dès le mois de juillet de la même année et dont la fin des travaux s'étalera d'octobre 1970 à mars 1971. Bien sûr, je viens de mentionner les perspectives qui s'ouvrent à la Faculté de Médecine du fait de la construction de son nouvel hôpital universitaire, mais en attendant, et le problème n'est pas propre à la Faculté de Médecine, il est propre à toutes les facultés de notre Université, nous avons à assurer la soudure entre la situation actuelle qui est une situation de contrainte et de resserrement des locaux et la situation future qui j'espère nous permettra de nous déployer complètement. D'un autre côté, l'extension de la cité a été décidée le 9 mai 1969, l'ouverture du chantier a eu lieu en mars 1970 et la fin des travaux s'étalera, je l'espère, de janvier à avril 1971. Rappelons que cette extension comprendra notamment un nouveau restaurant de 600 places, de nouveaux locaux de réunion pour les étudiants, l'Unishop et les Services Étudiants. En troisième lieu, nous avons eu à résoudre un problème grave qui était celui des services administratifs. C'est pourquoi nous avons dû construire un nouveau bâtiment administratif. La décision a été prise le 10 juillet 1969, les travaux ont débuté en décembre et nous l'avons inauguré en juin 1970. La même chose a été faite pour un nouveau bâtiment abritant les services médicaux : la décision a également été prise le 10 juillet 1969, l'exécution en a débuté en février 1970 et le bâtiment est entré en service sept mois plus tard. La construction du bâtiment destiné à recevoir le nouvel ordinateur a été décidée en juillet 1969, la mise en chantier a eu lieu en novembre 1969 et les travaux étaient terminés en avril 1970. Le nouveau bâtiment des Sciences Humaines qui se trouve à côté de celui-ci, dont la construction a été décidée en février 1970 et s'avérait impérieuse pour rencontrer les problèmes des facultés des Sciences Humaines a vu son chantier démarrer en avril de la même année et sera terminé pour octobre 1971.

Quant à la nouvelle garderie, les travaux débiteront en mars 1971 et seront d'une durée d'un an.

Pour l'ensemble de ces réalisations qui représentent une extension d'environ 34.700 m², l'Université a engagé une dépense de plus d'un demi-milliard de francs.

Il convient, en outre, de rappeler que l'Université a inauguré une extension de la Clinique de Dépistage de l'Institut Bordet le 26 septembre 1969, quatre nouveaux laboratoires de l'hôpital Saint-Pierre : le Service de Transfusion sanguine, le Service de Microbiologie, le Service de Biologie Clinique et le Laboratoire des Radio-isotopes le 11 mai 1970. Le Service de Psychologie Médicale du Centre de Santé a été inauguré le 25 mai 1970 et enfin le Laboratoire de Gynécologie de l'U.L.B., Fondation Jean Snoeck, l'a été le 30 mai 1970.

Nous avons, je vous l'ai dit il y a quelques instants, pris des décisions capitales pour l'Université en ce qui concerne le nouvel hôpital et la nouvelle Faculté de Médecine et l'aménagement de la plaine des Manœuvres, et enfin le Conseil d'Administration a pris la décision de susciter la création, en collaboration avec l'Université Libre flamande de Bruxelles et les communes de l'agglomération bruxelloise, une Intercommunale gérant un hôpital d'enfants. Nous nous sommes en effet rendu compte qu'il existait en cette matière une lacune considérable et l'Université a voulu assumer ses responsabilités. Toutefois, comme elle dépasse de loin les possibilités de l'Université dont les ressources sont sollicitées de toute part, nous avons pensé que cela devait être fait à l'échelle intercommunale en collaboration avec les pouvoirs publics et en collaboration avec notre Université.

Pour l'Université, le problème le plus considérable est celui, non seulement de la maîtrise technique des différents chantiers que nous lançons ou que nous allons lancer, mais surtout l'organisation d'un planning financier convenable.

Et à cet égard, tout en comprenant les difficultés multiples avec lesquelles le Gouvernement et ses membres sont confrontés, nous devons constater que pour l'instant, nous nous livrons à une activité particulièrement désagréable pour les gérants d'une institution, qui s'apparente au pilotage sans visibilité. En effet, jusqu'à présent, il nous a été impossible de savoir avec précision quelle était, d'une part, la situation qui allait nous être faite quant au montant nécessaire à couvrir nos budgets

de fonctionnement, si ce n'est par des informations éparses parues dans la presse mais dont un ministre, particulièrement autorisé, a bien voulu me dire récemment qu'elles ne reflétaient pas totalement la situation réelle, et d'autre part, en ce qui concerne notre budget d'investissement, il est vrai que des dispositions législatives ont été préparées qui répartissent, en particulier pour les universités libres, le montant global que l'État entend consacrer à l'expansion universitaire. Mais nous avons eu, au cours des mois précédents, sur base de renseignements qui nous avaient été fournis par des membres de notre Conseil d'Administration et à la suite aussi des contacts que nous avons eus avec l'Université de Louvain, nous avons eu des raisons de manifester quelques appréhensions quant aux possibilités réelles des institutions de crédit qui doivent financer ces investissements. Nous avons donc cultivé un certain nombre de craintes et c'est pourquoi, en collaboration avec les autres universités libres, d'une part, notre université sœur et d'autre part, les deux universités libres de Louvain, nous avons mis au point, ce qui peut-être n'est qu'un palliatif, mais enfin, ce que nous souhaitons quand même faire au cas où il apparaîtrait que les possibilités financières des institutions qui doivent nous financer, en particulier la Caisse d'Épargne, seraient insuffisantes, nous avons mis au point un système qui devrait nous permettre, dans le cadre d'un établissement d'utilité publique créé par les quatre universités libres, de collecter sur le marché des capitaux, les capitaux qui seront indispensables à l'énorme programme d'investissement que nous aurons à financer dans les années à venir.

Je le répète, je comprends parfaitement quelles sont les difficultés du Gouvernement. Les universités dans l'ensemble ont vis-à-vis de la collectivité des devoirs précis, elles sont financées par celle-ci par l'intermédiaire de l'État, nous sommes prêts à toute discussion et à toute concertation servant à conduire à un accord global entre les universités libres et les universités d'État et entre les universités libres entre elles. Nous souhaitons simplement que cette concertation ait lieu et nous formons également le vœu, et je l'adresse aux Ministres présents et je ne doute pas qu'ils en feront bon usage, que nous soyons assez rapidement informés des intentions du Gouvernement à notre égard, parce que pour nous, il s'agit évidemment là d'une question vitale qui conditionne tout le développement ultérieur de l'Université.

J'en viens maintenant à la deuxième partie de ma communication : celle qui a trait aux modifications structurelles internes de notre Université.

C'est au cours de l'année écoulée que les accords que nous avons conclus avec nos collègues et amis flamands qui siégeaient avec nous au sein de l'ancienne université unitaire et bilingue, se sont concrétisés dans un texte de loi qui s'était fait attendre assez longtemps du fait des difficultés politiques auxquelles il avait donné lieu. Mais grâce à l'obligeance et à l'extrême loyauté des Ministres de l'Éducation Nationale vis-à-vis de nos deux universités, nous avons pu aboutir à un accord légalement consacré qui dans l'ensemble a donné satisfaction aux deux universités. Le vieille Université Libre de Bruxelles telle qu'elle avait existé dans son cadre bilingue depuis quelques années a donc vécu, et aujourd'hui, il y a deux universités qui tout en étant juridiquement distinctes, continueront, je l'espère, à entretenir dans nombre de domaines des rapports étroits et continueront à tendre vers un idéal commun de Libre Examen et de recherche désintéressée de promotion de l'enseignement.

Maintenant, pour notre Université, il y a évidemment eu une transformation extrêmement importante qui a donné lieu aussi à pas mal de discussions et qui sera, je crois, très importante aussi pour l'évolution des relations intérieures de l'Université, entre les différents corps qui constituent la communauté universitaire, c'est la modification des statuts. Cette modification des statuts a pour objet d'assurer la participation de tous les représentants des différents corps de la communauté universitaire à la prise des décisions fondamentales qui déterminent l'avenir de l'Université et dans un esprit qui doit permettre à chacun de ces corps de faire entendre pleinement sa voix. Je laisserai au Recteur Jaumotte, qui a joué dans l'élaboration de ces nouveaux statuts une part déterminante, le soin de vous en préciser le contenu. Je voudrais tout simplement, quant à moi, attirer votre attention sur le fait que dans l'ensemble de la vie de la société universitaire nous sommes les premiers à avoir mis en œuvre une réforme statutaire qui, je crois, doit répondre au désir profond de tous les membres de la communauté universitaire d'être associés à la gestion de celle-ci.

Et maintenant, avant de céder la parole aux autres orateurs, je voudrais en terminant parler de problèmes qui sont, hélas,

d'actualité, mais qui risquent de le rester pendant un certain temps. Il règne à l'Université depuis plusieurs mois et de manière sporadique un climat de violence qui est nuisible à ceux qui constituent la communauté universitaire et qui est nocif pour le rayonnement de notre Université dans le pays. Ce climat, dans la mesure où il tendrait à se perpétuer dans l'Université, serait nuisible aussi pour le fonctionnement normal des institutions démocratiques dans ce pays, parce que s'incliner sans plus devant la violence ou le recours au désordre chaque fois que ceux qui adoptent cette attitude estiment qu'ils ne reçoivent pas l'agrément qu'ils souhaitent avoir serait une capitulation à laquelle les Autorités Académiques ne peuvent certainement se rallier. Il me paraît, quant à moi, inadmissible que dans l'Université se maintienne une espèce de chancre qui perpétuellement la trouble et l'empêche d'accomplir la mission pour laquelle elle a des comptes à rendre à la collectivité. Il me paraît inconcevable que les centaines de millions que les citoyens belges, par le canal du budget de l'État, réservent au fonctionnement de l'Université et au développement de celle-ci soient gaspillés ou détournés de leur but ou qu'ils ne produisent pas tout ce qu'ils devraient produire du point de vue de la formation des élites belges. Il me paraît inadmissible que le Recteur de l'Université consacre la plus grosse part de son temps à des discussions stériles avec des gens qui de toute manière ne veulent pas entendre raison, au lieu de se livrer aux tâches pour lesquelles il est intellectuellement outillé et pour lesquelles d'ailleurs il a été élu. C'est une chose que nous ne pouvons admettre et en ce qui me concerne, et je crois être ici l'interprète de l'immense majorité de Conseil d'Administration de l'Université, que nous n'admettrons jamais, parce qu'il me paraît inconcevable que cet instrument de progrès économique, social, scientifique et finalement de progrès humains soit détourné de sa véritable finalité.

Je voudrais maintenant, avant de me rasseoir, vous dire que ce bref survol de nos problèmes vous aura probablement laissé le sentiment qu'ils sont multiples et qu'ils sont graves. C'est vrai, ils sont nombreux et il ne faut pas sous-estimer leur acuité et peut-être que l'un ou l'autre serait à partir de là enclin à un certain pessimisme. Je crois qu'il faut être pessimiste dans la vie, dans la mesure où le pessimisme constitue une espèce de

garde-fou contre l'euphorie qui trop souvent emporte ceux qui se trouvent dans une situation déterminée. Je crois qu'il faut voir lucidement les difficultés mais cela ne doit pas relâcher notre résolution ni surtout notre volonté de surmonter ces problèmes. Et quant à moi, j'ai fait mienne l'admirable parole de Georges Clemenceau et j'espère qu'elle sera partagée par beaucoup de personnes dans notre Université qui connaissent les problèmes que nous traversons à l'heure actuelle : « Moi, je suis un pessimiste qui chaque jour se fabrique son optimisme. » Eh bien je crois que c'est ça l'état d'esprit dans lequel nous devons aborder les problèmes qui sont les nôtres et je crois pouvoir vous garantir que l'ensemble des Autorités Académiques et des instances dirigeantes de l'Université se pénétreront de cette parole, que nous verrons lucidement les réalités mais que nous aurons suffisamment de résolution pour surmonter toutes nos difficultés.

Allocution de M^{me} Josette Weymeers-Dauchot
Chargé de Recherches au Fonds National de la Recherche Scientifique
(Faculté des sciences), Membre du Conseil d'Administration

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Il y a deux ans notre Université entamait un processus de rénovation et de réformes profondes.

Les événements de mai 1968 avaient en effet montré que des changements importants étaient souhaités par une large fraction de la communauté universitaire.

Aujourd'hui nous devons tenter de faire le point et nous demander dans quelle mesure nous avons répondu aux aspirations qui s'étaient manifestées il y a deux ans.

L'Université Libre de Bruxelles s'est donné de nouvelles structures basées sur la démocratie interne et sur la participation de toute la communauté universitaire à la gestion de l'Université.

Ce résultat est une étape importante dont il faut se réjouir. Mais ce résultat n'est qu'un moyen pour créer l'Université de demain.

Que sera cette Université ?

Dans une conception que je qualifierai de minimale, la mission de l'Université est de sélectionner et de former les futurs cadres ainsi que de promouvoir la recherche fondamentale et appliquée.

L'objectif majeur serait alors d'adapter notre vieille Université aux besoins de la société moderne.

Les nouvelles structures, l'autonomie plus grande en matière d'enseignement que le législateur se prépare à accorder aux Universités devraient permettre la mise en place de méthodes et de programmes d'enseignement nouveaux. Évidemment il

faudra encore faire preuve d'imagination et de courage pour se dégager des schémas traditionnels.

Mais il y a une autre difficulté. L'Université dans le passé comme dans le présent n'a jamais accepté de n'être qu'une école de formation avancée, répondant docilement aux besoins immédiats de la société actuelle. Toute conception humaniste de l'Université débouche sur l'idée que l'Université est aussi un lieu privilégié de réflexion et de critique portant notamment sur la société ambiante. Est-il alors étonnant que tant d'universitaires soient sensibles à cette conception maximale de l'Université qui voudrait qu'elle soit un des promoteurs d'une révolution culturelle destinée à changer notre mode de vie sociale.

On peut penser que la conception maximale de l'Université est trop ambitieuse voire utopiste. Je crois qu'il est dangereux de l'ignorer, de l'écarter parce qu'elle manque parfois de consistance, parce qu'il est difficile de donner à des aspirations confuses des voies pour se réaliser.

La réforme de l'enseignement se heurte actuellement à cette difficulté. Dans la conception minimale, il faut accroître l'efficacité de notre entreprise de formation de cadres. Dans la conception maximale, la vie sociale et culturelle à l'Université prend une importance particulière. Le changement des rapports étudiants-professeurs, le développement de l'autonomie de l'étudiant sont des objectifs importants qui rejoignent d'ailleurs l'idéal libre-exaministe de notre Université.

Il est urgent que la communauté universitaire de Bruxelles choisisse une conception de l'Université, définisse ses objectifs. Il faut bien voir que la participation n'est pas une réponse à tout.

Je voudrais illustrer cette remarque par l'exemple suivant. L'Université va étendre prochainement son campus à la Plaine des Manœuvres. Cette extension implique le déménagement intégral de deux Facultés. Une tâche de cette importance nécessite de nombreux choix qui conditionneront pour longtemps la vie de l'Université. La communauté universitaire a été consultée sur les grandes options à prendre. Mais, dans les discussions, face aux arguments financiers, seuls les avis d'ordre technique de quelques utilisateurs ont été pris en considération. Je ne soulèverai pas ici la question de savoir si ces avis ont été suffisamment entendus. Mais on ne peut que regretter l'absence

de critères plus humains, d'une politique plus globale. L'Université dessine encore son avenir en projetant simplement le présent.

Je fais un appel pressant à tous pour que les aspirations profondes de la communauté universitaire soient mieux comprises. En particulier, nos étudiants demandent une conception plus ambitieuse et plus généreuse de l'Université.

C'est à cette condition qu'ils se sentiront tous concernés.

En leur refusant des perspectives plus larges au nom d'une certaine efficacité ou d'une fausse raison, nous les rejeterons vers la violence.

Allocution de M^{me} Jacqueline Liberski-Lefebvre

*Députée du personnel administratif, technique et ouvrier,
Membre du Conseil d'Administration*

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Voici la deuxième fois, et sans doute la dernière, que je prends la parole le jour de la rentrée académique.

C'est pourquoi je suis tentée de faire, très rapidement, le bilan de ce que furent les deux premières années de la « participation » pour le personnel et de mon appartenance au Conseil d'Administration, telle que je l'ai vécue et ressentie.

Représenter le Personnel de l'Université, qu'est-ce que cela signifie, pour moi ? Vous savez sans doute que nous sommes quelque 2.350 personnes parmi lesquelles,

700 membres du personnel technique,
950 membres du personnel administratif,
700 membres du personnel ouvrier.

Ce personnel est nécessaire pour assurer l'encadrement administratif et technique des étudiants et du Corps professoral, tandis que le personnel ouvrier veille à l'entretien et à l'aménagement de nos locaux, de nos jardins, à la construction de nos meubles de bureaux, etc.

Voilà qui nous place au niveau d'une grande entreprise.

Quelles sont les relations de la direction de cette entreprise avec l'ensemble de ses employés ? Jusqu'en 1968, ces relations se situaient uniquement au niveau syndical. Le syndicat, pas bien vieux d'ailleurs, à cette époque, ne s'était imposé qu'après une longue et âpre lutte.

Puis, en 1968, vient l'heure de la participation et deux membres du personnel, Monsieur Noël Declercq et moi-même som-

mes élus comme Délégués au Conseil d'Administration. C'est la première fois que l'on entend parler comme d'une entité du P.A.T.O., puisque nous en sommes à l'ère des abréviations !

Il s'agit, vous l'avez deviné, du Personnel Administratif, Technique et Ouvrier de l'Université.

Je vous ai dit que nous ne connaissions, en 1968, comme relations avec les Autorités Académiques de cette Université, que les relations syndicales. Il fallait, à présent, à l'heure de la participation, en inventer de nouvelles.

Il y avait, à ce niveau, plusieurs choix possibles.

Nous pouvions nous cantonner dans une attitude purement revendicatrice, comme celle que nous avons connue au syndicat, et qui est d'ailleurs une bonne attitude pour un syndicat.

Nous nous serions alors réfugiés derrière le fait que la composition du Conseil d'Administration n'était pas encore suffisamment démocratique pour que nous acceptions de nous y mêler, et que d'ailleurs, cela se plaçait dans un système que nous n'aimions pas. La situation aurait alors été assez simple et facile pour nous. Elle a d'ailleurs été adoptée, rarement il est vrai, par quelques membres du Conseil.

Il nous suffisait alors de ne prendre jamais position dans un problème épineux, et de nous abstenir systématiquement au sujet des projets de quelque importance.

Nous aurions ainsi tenté de prouver, surtout à nous-mêmes, que la participation est un vain mot, et surtout que nous sommes incapables d'aider en quoi que ce soit à la gestion de cette Maison.

Il y a, évidemment, un autre écueil qu'il faut éviter, et c'est celui de l'intégration pure et simple au profit d'une autre catégorie de la Communauté universitaire. Nous aurions alors perdu de vue notre finalité propre, et aurions cessé de garder clairement à l'esprit la notion des intérêts, non seulement à court, mais aussi à moyen et à long terme, du personnel que nous défendions.

La voie que nous avons choisie, Noël Declercq et moi, est autre.

Soutenus, je crois, par la grande majorité des membres du personnel, nous avons choisi de prendre la participation au sérieux, de jouer franc jeu, avec le peu de moyens dont nous disposions, avec les deux voix qui nous étaient données pour

représenter les 2.000 membres du personnel de l'Université.

Nous avons choisi de dire honnêtement, avec le bon sens dont nous disposons, avec les conseils que nous recevions, ce que nous pensions. Nous avons choisi de prendre les décisions qui nous semblaient être les bonnes, même si nous savions, parfois, qu'elles seraient impopulaires, parce que nous sommes conscients qu'il est impossible de bien gérer cette Université sans prendre des responsabilités.

Nous avons choisi d'aider de toutes nos forces à la réalisation d'un programme qui reprenait des idées auxquelles nous croyions, et de soutenir des délégués en qui nous avons confiance.

Le bilan de cette dernière année n'est pas négatif.

Il est vrai que dans l'ensemble, les intérêts particuliers de chacun des Corps de la Communauté ont dû s'incliner devant un certain nombre de problèmes généraux. Nous avons passé beaucoup plus de temps à élaborer les nouveaux statuts de l'Université qu'à défendre des intérêts strictement catégoriels.

Ces nouvelles structures, si elles ne représentent pas exactement ce que certains avaient rêvé qu'elles soient, ont, en tout cas, le mérite d'exister, et ouvrent une large voie vers une gestion démocratique de l'Université.

Cela signifie que l'an prochain, débarrassés de cette contrainte, les administrateurs de bonne volonté pourront penser à des travaux d'un intérêt, si pas plus immédiat, du moins plus significatif pour certains d'entre nous.

Je pense, par exemple, aux modalités d'examens pour les étudiants ou aux annexes de nos statuts pour le personnel administratif et technique.

Nous avons tout de même eu le plaisir de voir nos camarades ouvriers réaliser un vieux rêve. Leurs statuts ont été reconnus par le Conseil d'Administration.

Pour nous, personnel administratif et technique, nous étudions enfin en une commission technique les critères d'engagement et de promotion du personnel.

Mais surtout, et c'est en cela que je pense avoir gagné notre pari, tout le monde, depuis 1968, a pris conscience de la présence du personnel au sein de l'Université, des fonctions diverses qu'il y occupe, de sa nécessité, et de la nécessité qu'il y a à l'associer aux décisions prises, non seulement à son égard, mais au niveau de l'ensemble de la Communauté.

Bien sûr, un certain nombre d'erreurs ont été commises, et nous n'entendons pas le nier. Nous avons pris certaines décisions sans en avoir toujours évalué toutes les implications. Certaines négligences, surtout au niveau de l'information, ont pu nous être imputées. C'est que, comme autre chose, le métier d'administrateur s'apprend, et dans beaucoup de circonstances, il fallait innover.

Mais, de nos jours, tout s'apprend très vite, et est éminemment transmissible ; il est très probable que les étudiants, les membres du personnel, et d'ailleurs les professeurs de demain, seront beaucoup plus aptes à gérer une entreprise qu'ils ne l'étaient jusqu'ici.

En tout cas, je tiens à le dire ici, très clairement, aucune maladresse ne pouvait justifier l'escalade d'insolences et de violences que nous avons vécue, ces derniers temps.

Nous savons tous que nous jouissons, ici, d'une liberté d'expression et d'opinion que nous considérons comme un droit acquis, mais qui est peu courante dans d'autres collectivités, quelles qu'elles soient.

Cela doit être mis à l'actif de cette Maison.

Mais, parce que nous connaissons le prix de cette liberté d'expression, nous sommes prêts à en assumer les limites. Ces limites, ce sont les règles élémentaires, non de *notre* Société, mais de toute forme de vie en Société.

Le risque que nous courons, si nous n'y prenons pas garde, c'est de nous voir précipités, sous le prétexte que notre gestion n'est pas assez démocratique, dans un système répressif qui ne le sera, forcément, plus du tout.

Mais ce risque, personne n'est prêt à le courir s'il le perçoit clairement.

C'est pourquoi je pense que si une dure année attend le prochain Conseil d'Administration, on peut espérer que sa tâche sera au moins facilitée par un large consensus de la Communauté universitaire.

Cinq membres du personnel (au lieu de deux) feront partie de ce Conseil d'Administration. Immédiatement impliqués désormais dans tous les grands projets et les graves problèmes de l'Université, ils devront en assumer les responsabilités. Nous serons tous là pour les aider.

On a déjà dit, durant la Constituante, que nous étions un des

Corps permanents de l'Université et parmi les plus stables.
On saura maintenant que nous sommes aussi celui sur lequel
on peut compter pour aider à réaliser un plan commun.

Et nous formerons, en quelque sorte, la trame sur laquelle
pourra se tisser la chaîne de l'Université de demain.

Allocution de M. Julian Jurowicz
Étudiant de la Faculté des Sciences appliquées,
Membre du Conseil d'Administration

Une différence fondamentale entre la rentrée de 1969 et celle d'aujourd'hui. L'an dernier, les statuts étaient à faire. Cette année-ci le vin est tiré, il faut le boire.

Les statuts sont loin de satisfaire tous les étudiants (sur les 1.000 étudiants auxquels le projet a été soumis au cours d'assemblées générales dans les Facultés quelque 700 s'y sont opposés). Les critiques les plus fréquemment émises concernent d'une part la conception de la parité (les professeurs occupent autant de sièges que tous les autres corps réunis), d'autre part le fait que des compétences différenciées subsistent en matière de nominations et, enfin, la manière dont les statuts ont été mis en place en dehors de toute consultation réelle de la communauté universitaire.

Le premier point d'interrogation provient donc de l'attitude des étudiants face à l'application des statuts.

Malgré les griefs que l'on peut formuler, dans la situation actuelle, je crois que le devoir du mouvement étudiant est de faire travailler le système mis en place jusqu'à ses limites pour pouvoir, dans un laps de temps plus ou moins long, poser des revendications nouvelles et plus précises en matière de structures.

Entre-temps une tâche extrêmement ardue attend tous ceux qui croient à la participation. En effet, il s'agit, dans un climat qui risquera souvent d'être orageux, d'élaborer et surtout de faire appliquer les réformes urgentes et indispensables en matière d'enseignement.

Incidemment, les alliances formées entre étudiants et assistants, basées sur des intérêts communs en matière de structures, concrétisées par les succès électoraux de l'Interfacultaire, se voient de

plus en plus secouées lorsqu'il s'agit d'affronter ensemble les problèmes de la vie courante.

Deuxième point d'interrogation : ces alliances subsisteront-elles ?

Une triste ressemblance entre l'année dernière et celle qui vient. Le conflit d'autorité à l'Université entre les autorités académiques et les groupements étudiants actifs.

Lors des événements qui ont secoué l'Université au mois d'avril dernier à propos de la Grèce, la réaction violente des autorités a forcé le mouvement étudiant à dévier de son objectif, à concentrer sa force et son action pour empêcher que la répression annoncée n'ait lieu. Elle n'a pas eu lieu. Les autorités ont gardé dès ce moment la volonté d'en finir avec ceux qu'ils ont vainement essayé d'isoler de la masse en les traitant de trublions, de psychopathes et de ratés.

Les événements qui se déroulent à la Cité ont lieu suivant un schéma semblable ; plus personne actuellement ne parle du bien-fondé des mesures prises sur le plan social mais bien de la manière dont les autorités règlent les comptes avec les organisations qui ont pris ou même n'ont pas pris part au conflit.

La volonté exprimée des autorités « d'en finir à tout prix » s'est manifestée par des expulsions contraires au règlement de discipline de l'université, par l'installation de grilles à la Cité. Heureusement, la réaction des étudiants qui ne fréquentent plus le restaurant que s'ils y sont obligés, prouve qu'ils sont capables de réactions saines.

Le ton du discours que je vous tiens est également une preuve de ce mécanisme : j'aurais certes préféré parler des heurs et malheurs de la participation, des succès remportés dans le domaine de la gestion par les étudiants, des échecs et des espoirs, mais je me suis vu obligé de parer au plus pressé : empêcher une répression aveugle et généralisée, essayer de mettre fin à des pratiques policières indignes de la maison du libre examen.

De cette situation rien moins que sereine, vient le troisième point d'interrogation, car qui peut prédire quelle sera la prochaine étincelle qui mettra le feu aux poudres.

Je profite de l'occasion pour mettre en garde les nouveaux venus à l'U.L.B. contre toute propagande tendant à diviser les étudiants en bons et mauvais, entre ceux qui sont sages et ceux qui sont des agitateurs professionnels. Vous aurez tout au long

de l'année l'occasion de vous rendre compte de la manière dont naissent les mouvements. Vous verrez, vous jugerez en toute indépendance s'ils sont le fait d'une poignée de meneurs ou si au contraire, ils sont l'expression de la volonté des étudiants de participer à la vie politique de l'Université, et pourquoi pas à la vie politique tout court.

A tous ceux qui osent parler de poignée de meneurs, je rappellerai que plus de 2.000 étudiants ont participé au meeting qui a précédé l'adoption du compromis du 20 mars et que plus encore d'étudiants ont pris activement part aux événements « Grèce » du mois d'avril.

Imitant une citation célèbre de notre Président, je dis avec force : « Il n'y a pas deux catégories d'étudiants ».

Faute de temps, je ne vous parlerai pas des acquis étudiants qui sont réels et non négligeables dans le domaine social notamment, et pour terminer j'invite tous les étudiants à participer à la vie politique de l'Université ; je souhaite bonne chance à tous ceux qui y prendront des responsabilités.

Discours de M. le Recteur André Jaumotte

Choix d'espoir

*A tous mes collègues pour qui
l'enseignement est une forme idéale
de l'altruisme.*

Introduction

Philosophe ou savant, architecte ou poète, maître à écrire ou maître à penser, il y a vingt-cinq ans, Paul Valéry, grande voix unique et universelle, se taisait.

Philosophe ou savant plus que poète peut-être puisque ses œuvres de réflexion et ses essais sont plus nombreux que ses livres de poésie. Il a parlé ou écrit de tout. Ne garde-t-il pas une actualité fulgurante celui qui écrivait en 1932 : « Jamais l'humanité n'a réuni tant de puissance et tant de désarroi, tant de soucis et tant de jouets, tant de connaissances et tant d'incertitudes. L'inquiétude et la fatalité se partagent nos jours. »

La science et la technique modifient rapidement nos manières de vivre en même temps que nos raisons de vivre.

Les enfants qui naissent aujourd'hui auront 30 ans en l'an 2.000. Comment les préparer au monde où ils vivront, aux transformations qui les attendent ?

L'homme a lui-même préparé la naissance de tous les possibles. Les seules transformations dues à l'informatique et à la biologie peuvent être à l'origine des plus étonnants progrès ou d'une cruelle servitude.

Nombre de choix nécessaires doivent être faits longtemps à l'avance. Certains se proposent déjà à nous, si nous voulons prendre en charge l'évolution, c'est-à-dire concevoir et construire les manières de vivre que nous souhaitons. Autrement elles seront les conséquences subies et désordonnées imposées par les faits et les inventions qui impriment aux choses un cours

que nous supportons sans le contrôler dans l'ensemble, ni — et ceci est plus grave — sans en avoir véritablement conscience. Nous subissons déjà plus que nous ne contrôlons l'encombrement des villes, la pollution, la destruction de réserves naturelles, la dégradation de la haute atmosphère, la raréfaction de la vie sous-marine. Le silence a été assassiné. Nous assistons à l'escalade simultanée du bien-être et du mal-vivre.

Parlant de choix, il faut mesurer qu'il en est deux catégories :

- ceux dont on suppose les chances de succès sans pouvoir donner une quelconque assurance car le résultat dépend d'abord d'une découverte ou de mises au point techniques délicates ;
- ceux qui n'exigent au préalable aucune invention ou découverte ; les moyens modernes d'information, d'analyse et de prévisions permettent dans une certaine mesure la prévision de leurs possibilités et conséquences.

A la première catégorie appartiennent souvent les grandes options de recherches scientifiques et techniques. Je citerai — à titre exemplatif — la production magnétohydrodynamique d'énergie électrique. C'est une voie de travail choisie il y a une dizaine d'années par plusieurs pays. On est loin du succès pratique malgré l'effort consenti. Le transfert de l'énergie électrique par câbles supraconducteurs ou même par rayon laser ⁽¹⁾ deviendra-t-il une réalité demain ? Ce sont des options de recherches mais la réussite reste aléatoire.

Pour la seconde catégorie, les choix peuvent être préparés ; la prévision reste cependant comme la météorologie : utile malgré sa marge d'erreurs. Il suffit pour s'en convaincre de relire quelques rapports fameux, écrits il y a une dizaine d'années sur le développement de la production d'énergie nucléaire.

La « futurologie » est un exercice intellectuel passionnant, surtout avec l'aide des ordinateurs, mais il faut éviter d'avoir une foi aveugle en ses résultats. Il faut maintenir un coefficient de doute. L'avenir garde quelque chose d'incertain ; il suffit qu'on oublie, que l'on néglige un facteur, un détail qui entraîne des conséquences, pour que la réalité s'écarte de la prévision.

(1) Comme le suggérait Théodore Seaborg, Prix Nobel de Chimie, Président de la Commission américaine de l'énergie atomique.

La détermination des priorités reste un acte éthique et politique, résultant de la finalité que l'on veut assigner à la Société.

Il est heureux que cette finalité fasse l'objet de la réflexion multiple de penseurs, d'hommes politiques ⁽²⁾, d'hommes de sciences, de philosophes...

Les grands choix qui doivent être faits prépareront l'harmonie de la société de demain. La génération qui a connu la pénurie de la grande crise de 1930 et de la période de guerre et qui a aspiré au bien-être à tout prix atteint ou approche de la retraite. D'autres motifs gagneront en signification et, à la longue, ils pourraient faire perdre sa prééminence à la production de biens de consommation. « Je rêve, dit Robert Aron ⁽³⁾, du moment où l'on se préoccuperait moins de produire davantage et plus de mieux vivre, de mieux organiser les villes et les conditions d'existence. »

Je voudrais, dans ce message de rentrée académique, analyser quatre choix ; les circonstances ont fait que j'ai été associé à eux, sauf au premier bien entendu :

- un choix fait avec netteté, il y a près de dix ans par le Président Kennedy, le 21 mai 1961, dans son « Second message sur l'état de l'Union » : « Je pense que cette nation doit mettre toutes ses forces en œuvre pour envoyer un homme sur la Lune et l'en ramener sain et sauf avant la fin de cette décennie » ;
- le choix fait par l'Europe, il y a dix ans aussi, de participer en tant que telle à la recherche spatiale ;
- un choix qui vient d'être proposé aux nations industrialisées par un groupe d'hommes de sciences : la création d'une Fondation Internationale de la Science, en vue de promouvoir le travail et les projets scientifiques dans les pays en cours de développement ;
- enfin le choix que nous venons de faire à l'Université pour nos structures, celui d'institutionnaliser la participation des divers groupes de la communauté universitaire à sa gestion.

⁽²⁾ Dont la réflexion du Président du Conseil d'Administration de l'Université parue sous le titre *La gauche et la Société industrielle*, 1970.

⁽³⁾ R. ARON, *Dix-huit leçons sur la Société industrielle*, 1963.

Avant d'aborder plus en détail ces points, permettez-moi de me réjouir de quelques choix qui, effectués dans le cadre de l'Université, ont fixé la composition de l'équipe ayant assumé la gestion de notre Institution durant l'année académique écoulée. Ainsi s'insère dans le cœur même de mon sujet un hommage qui ouvre traditionnellement ce discours.

Je répéterai au Président du Conseil, qu'après deux ans de travail parfois en parallèle, parfois en tandem, je trouve le même plaisir vivifiant à faire équipe avec lui. Le Recteur tient à dire devant toute cette assemblée que l'Université doit beaucoup à la personnalité, à l'intelligence, à l'imagination vive et constructive, aux qualités de réalisateur du Président Simonet. Le travail avec lui est toujours d'une agressivité allègre. Nous aboutissons toujours à des accords précis sur les questions essentielles, accords *profonds* puisque nous ne les négocions pas. Ils naissent quasi spontanément, probablement parce que notre pensée à chacun les prépare quasi semblables. Les nouveaux statuts de l'Université précisent les tâches et les responsabilités respectives du Président du Conseil d'Administration et du Recteur. Nous espérons continuer à montrer par l'exemple qu'ils permettent l'harmonie dans la complémentarité.

Nous n'avons pas eu de changement dans la remarquable équipe de Présidents que le vote des Facultés à réunie. Je crois que leur travail a été plus lourd encore que durant l'année précédente, tant au plan central qu'au plan des Facultés mêmes. Leur dévouement a été exemplaire. C'est au niveau des Facultés que nous amorçons maintenant une grande réforme : la participation active des Corps des assistants-chercheurs, des étudiants et du personnel à côté du Corps professoral. Il s'agit d'une mutation ; nous faisons confiance aux futurs Présidents des Conseils facultaires pour créer la communauté que nous appelons de tous nos vœux.

Je voudrais enfin rendre hommage aux deux professeurs délégués du Recteur.

La tâche du professeur délégué aux affaires étudiantes est ample, délicate, astreignante mais heureusement aussi, passionnante.

Le Professeur Jean Michot l'a menée en joignant la compréhension profonde des étudiants, de leurs motivations à la lucidité et à la rigueur dans l'analyse des problèmes qui est la marque

de son esprit. Pour mesurer l'ampleur de cette tâche, il faut rappeler que le département des Affaires étudiantes groupe cinq services. Le Professeur délégué a présidé, au nom du Recteur, la Commission des affaires sociales ainsi que le Comité des sports et des loisirs et la Commission du service médical et sportif. Dans les dernières semaines, c'est avec le plus parfait courage qu'il a fait face aux événements que chacun connaît et qu'il a préparé avec le Recteur les décisions qui ont été proposées.

Mon seul regret est que le Professeur Michot ne puisse poursuivre cette fonction, car il est appelé à une haute tâche facultaire.

Je voudrais enfin associer dans un même hommage le Professeur Henri Vander Eycken, délégué du Recteur à la programmation, le Professeur Jacques Parent, Président de la Commission de programmation, les Membres de cette Commission et le Bureau de programmation lui-même.

Grâce à leur activité, le Centre de Calcul a pu être construit et rendu opérationnel en moins d'un an, de même qu'un nouveau bâtiment administratif et le bâtiment de médecine préventive. L'extension du restaurant des Cités universitaires, 700 places en supplément, est en cours de réalisation et sera terminée au début de l'année civile prochaine. Le nouveau bâtiment destiné aux Facultés des Sciences Humaines a été programmé et se construit. Il doit être utilisé au début de l'année académique 1971-72. L'aménagement du plan de masse de l'extension de l'Université à la plaine est en cours ; la programmation des premiers bâtiments à y construire progresse.

Ce bilan n'est-il pas mieux qu'un hommage ?

Qu'on me permette de le dire : notre travail est un travail d'équipe et je souhaite que les membres qui la composent comprennent mon accent de conviction pour remercier chacun au nom de l'Institution comme en mon nom personnel. J'ai profondément senti qu'ils étaient totalement au service de notre Maison. Et une Maison qui suscite de tels dévouements désintéressés est bien vivante ; elle peut sans crainte, à travers les difficultés, marcher vers son avenir.

Je ne puis terminer cette partie de mon allocution sans rendre hommage à Jean Willems que nous venons de perdre et qui avait commencé sa carrière dans cette Maison dont il était le secrétaire général à 25 ans.

Avec lui, nous avons perdu un organisateur né, un des promoteurs les plus acharnés de la Belgique scientifique puisqu'il avait coordonné dans notre pays, pendant près d'un demi-siècle, un réseau serré d'organismes scientifiques, et aussi un des promoteurs les plus acharnés de l'Europe scientifique, notamment dans la création et le développement du CERN.

Personnalité pénétrante, Jean Willems décelait immédiatement l'essentiel des problèmes, y compris les problèmes les plus techniques, courait à leur solution avec une célérité remarquable, une logique irréprochable et une impartialité qui en faisaient un arbitre.

*Le choix de l'objectif Lune :
les programmes Mercury, Gemini, Apollo.*

Le choix fait par le Président Kennedy était clair : un but et un délai. La nécessité de devoir prendre une décision l'avait cependant mis à la torture. « Le coût, disait-il, c'est là que le bât blesse. Quarante milliards de dollars ? Et nous ne savons même pas si la fichue machine fonctionnera ! Le jeu en vaut-il la chandelle ? Un but, quel qu'il soit, justifie-t-il un tel pari ? (4) »

Il ne faut pas voir dans ce choix grandiose, soigneusement pesé, la simple conséquence d'une compétition entre deux entités politiques éphémères de la fin du second millénaire. La course à l'espace était certes une réalité des années 1960... tout comme la rivalité entre l'Espagne et le Portugal, il y a 500 ans pour une autre exploration, rivalité aussi importante, aussi éphémère. Et la Reine Isabelle d'Espagne ne vendit-elle pas ses bijoux, pour réunir les ressources nécessaires au voyage de Christophe Colomb et de ses compagnons ?

La question posée par un tel choix prioritaire est d'ordre moral : peut-on dépenser de telles sommes alors que nous nous trouvons sans moyens suffisants devant des problèmes immédiats : assistance médicale, éducation, urbanisme, transports, pauvreté, aide au tiers monde ?...

(4) Hugh SIDNEY, *John F. Kennedy, President* (Atheneum, New York, 1963), p. 122.

En fait, les sommes n'ont pas été lancées dans l'espace. Elles ont été utilisées sur terre.

Dans l'industrie, le programme Apollo a suscité l'apparition de nouvelles technologies, de nouveaux appareils, de nouveaux talents. Des structures efficaces ont intensifié les transferts technologiques.

L'administration d'une telle entreprise a nécessité la mise au point de nouvelles méthodes qui transposées à la gestion des affaires modifient la manière dont scientifiques, fonctionnaires et administrateurs abordent leurs tâches.

Le recrutement pour les multiples emplois s'est effectué dans les régions les plus reculées des États-Unis, qui en ont bénéficié comme d'un véritable plan d'aide sociale.

La demande de personnel hautement qualifié a donné une impulsion nouvelle à l'éducation, une source d'inspiration et une aide matérielle à la recherche universitaire et surtout un enthousiasme pour l'objectif. Je rappellerai ici qu'une fraction des premiers échantillons lunaires a été confiée à notre collègue Jedwab qui a participé au vaste programme de recherches mis au point par la N.A.S.A. en recherchant la présence de magnétite.

Quelques jours après le premier débarquement sur la lune, dans son éditorial du 26 juillet 1969, le très positif *Economist* de Londres concluait cependant qu'il y avait plus important que toutes les conséquences matérielles :

« Tandis que l'excitation s'éteint et que s'installe l'habitude, des voix s'élèvent pour déclarer que l'argent pourrait être mieux dépensé en mettant fin aux guerres et à la pauvreté.

» Mais un tel argument ne tient pas compte du facteur qui a permis à l'homme de se détacher du singe. C'est en fabriquant des outils que l'homme a cessé d'être un singe. C'est en construisant les plus vastes *artefacts* que lui permettait la technologie de chaque époque que la race humaine a sublimé ses plus hautes aspirations. Depuis les pyramides, une ligne droite mène à l'aire de lancement d'Apollo XI, en passant par le Parthenon, les temples, construits d'os et de sang, les cathédrales, conçues et édifiées en des temps de pauvreté... L'élan vers les planètes exprime quelque chose dans la nature humaine que ne saurait exprimer la lutte contre la pauvreté, si noble que soit cette cause. Et tôt ou tard, désormais l'homme est certain de s'en aller vers les planètes. »

A la différence des pyramides, des temples et des cathédrales, l'exploration de l'espace a déjà et aura encore tant de justifications pratiques que nos descendants ne comprendront pas que nous ayons pu douter de sa valeur. Lorsque tout ce que nos mains auront créé aura disparu, ils se souviendront de ceux qui ont été les premiers à poser le pied sur la lune et les premiers aussi à voir la Terre, comme nous nous souvenons de Christophe Colomb, de Montgolfier, des frères Wright, de Lindberg, bien que chacun de nous puisse accomplir maintenant ce qui fut leur exploit.

L'astronome américain Fred Hoyle parlant aux participants à la première conférence sur les échantillons lunaires à Houston, le 6 janvier 1970, attirait l'attention sur le fait que tout le monde est devenu sérieusement inquiet de protéger l'environnement naturel.

« D'où cette idée est-elle venue ? Vous pourriez dire : des biologistes, des protecteurs (de la nature), et des écologistes. Mais ils ne cessaient de dire depuis de nombreuses années ce qu'ils disent maintenant. Auparavant, ils n'avaient jamais réussi à se faire entendre. Il s'est passé quelque chose de nouveau qui a fait naître une conscience universelle du caractère unique et précieux de notre planète.

» Il me semble que c'est plus qu'une coïncidence que cette conscience se soit manifestée précisément au moment où l'homme a fait ses premiers pas dans l'espace. »

Comme le disait l'astronaute Bormann au Congrès américain, citant le poète MacLeish : « Voir la terre telle que vraiment elle est, petite et bleue et belle dans cet éternel silence où elle flotte, c'est nous voir portés par elle tous ensemble, frères sur cette étincelante beauté au milieu du froid éternel — frères qui savent qu'ils sont frères, et qu'ils le sont vraiment. »

Finalement, tous les satellites mènent à l'homme.

L'accident même d'Apollo 13 a montré que la fiabilité des appareils était moins près de la perfection qu'on ne le croyait. La fiabilité de l'homme leur a été supérieure. C'est une grande leçon d'optimisme : la technique n'a pas étouffé les vertus de l'homme ; elle leur a permis de se manifester.

Un an après l'exploit des astronautes la lune intéresse surtout les spécialistes, astronomes et astrophysiciens. Le programme Apollo s'achèvera en 1972.

Un nouveau choix s'impose. Un nouveau grand dessein et un délai. Il a été proposé : un débarquement sur la planète Mars, et jugé trop coûteux.

Les objectifs nouveaux de l'effort spatial américain pour les deux prochaines décennies sont moins ambitieux ; ils mettent l'accent sur l'utilité. Ce sont en ordre principal la construction de *stations orbitales habitées* desservies par un lanceur récupérable et réutilisable désigné sous le nom de « *navette spatiale* », remplaçant les lanceurs consommables et perdus.

La première étape de ce nouveau programme sera le lancement d'une station orbitale terrestre expérimentale — le Skylab — qui sera occupée pendant plusieurs mois par trois hommes. Ce Skylab sera le banc d'essai de la future station spatiale conçue pour permettre la vie en orbite de douze hommes n'ayant pas subi un entraînement complet d'astronaute et remplacés en principe tous les trois mois. La durée de vie du matériel formant la station est de dix ans avec possibilité d'entretien et de réparation.

A partir de 1980 environ, on envisage une grande base orbitale pour cinquante personnes, une station orbitale lunaire et une base lunaire.

Outre la navette spatiale, un *remorqueur spatial* basé sur la station orbitale devra être construit, véhicule à propulsion chimique mis sur orbite par la navette spatiale.

Ajoutons encore un *long courrier de l'espace*, engin propulsé par une fusée nucléaire, récupérable sur la station orbitale et destiné à explorer le cosmos à partir de celle-ci.

Le programme de travail dans les stations orbitales habitées est étudié en détail. Il couvre l'astronomie, la physique spatiale, la biologie, la médecine spatiale, le travail des matériaux en apesanteur et des applications directement utiles : géologie, hydrologie, océanographie, prévisions météorologiques, détection de la pollution, aide à la navigation aérienne et télécommunications.

Entre 1977 et 1980 une mission privilégiée se présentera pour une sonde scientifique automatique : le grand tour des planètes. La disposition des planètes Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune sera telle qu'une charge utile pourra passer à proximité de chacune d'elles en un seul vol sans que l'impulsion requise dépasse celle qu'exigerait un vol vers Jupiter seulement. Le voyage

prendrait 8 à 11 ans et fournirait le même type d'informations que les vols vers Mars et Vénus. Cette disposition favorable des planètes ne se présentera plus avant 179 ans.

Le grand dessein : débarquer sur Mars est donc abandonné mais d'autres choix, soigneusement préparés, doivent maintenant être définitivement confirmés. Ce sera le programme post-Apollo qui fixera l'avenir spatial américain pour deux décennies. D'une manière générale, un programme de recherche a une vie : naissance, croissance, âge adulte et vieillesse. Sa réalisation implique des investissements, des équipes de chercheurs et de techniciens. Il importe dès l'âge adulte du programme, avant le déclin, de prévoir le prolongement ou la reconversion. Il n'est que trop d'équipes, d'institutions même qui survivent par inertie. Tournons-nous maintenant vers l'Europe qui s'associera peut-être à ce programme post-Apollo ⁽⁵⁾.

La crise spatiale européenne

Par leur coût et aussi souvent par leur objet, les activités spatiales sont un domaine d'élection pour la coopération internationale.

La coordination en matière spatiale doit être effectuée sur le plan interne national et ensuite sur le plan international. Cette dernière coordination recouvre les activités exercées sur une base nationale par rapport à celles d'autres pays (par exemple, les allocations de fréquences herziennes) et d'autre part, les activités exercées sur une base coopérative.

Les activités coopératives européennes dans l'espace s'exercent par trois organismes dont la création a été décidée à des dates différentes, pour des raisons différentes et qui intéressent des pays différents.

L'un, le CERS/ESRO se consacre à la construction de satellites pour la recherche scientifique, le second, le CECLES/ELDO, à la construction d'un véhicule lanceur lourd ; le troi-

(5) Conférence spatiale européenne, juillet 1970. Documents de référence. Rapports sur le programme post-Apollo.

sième, la Conférence européenne de télécommunications par satellites (CETS) est un organe de concertation des pays européens dans ce domaine.

L'ESRO a été créé à partir de mai 1961 (sous la forme provisoire de la Commission préparatoire) à l'initiative d'un groupe de savants européens pour la réalisation de projets de recherches spatiales de grande envergure, dépassant les possibilités d'un pays isolé ; dix pays en sont membres (6).

L'ELDO a été créé à partir de mai 1962 (sous la forme provisoire du groupe préparatoire) sur l'initiative du Royaume-Uni qui souhaitait trouver une utilisation civile au missile *Blue Streak* et en faire le premier étage d'un lanceur lourd européen, lanceur dont les applications restaient indéterminées. Sept pays sont membres de l'organisation (7).

Quant à la Conférence européenne de télécommunications par satellites, elle s'est assigné un triple objectif :

- concerter et coordonner l'attitude des pays européens vis-à-vis des tentatives d'organisation mondiale des télécommunications par satellites (notamment en unifiant la position européenne dans les négociations pour le régime provisoire d'Intelsat et ensuite pour le régime définitif),
- construire un satellite de télécommunications expérimental en commun,
- étudier les possibilités de réaliser des satellites européens dans d'autres domaines comme la météorologie, le contrôle de la navigation aérienne.

La CETS groupe seize pays membres (8).

Des trois organismes, c'est ELDO qui a traversé les crises les plus graves en raison du dépassement du budget, de l'allongement des délais et de la volonté exprimée à plusieurs reprises par le Royaume-Uni de le quitter.

(6) République Fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

(7) République Fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Australie où se trouve la base de lancement de Woomera.

(8) Soit les pays faisant partie d'ESRO et d'ELDO, à l'exception de l'Australie, plus l'Autriche, l'Irlande, Monaco, la Norvège et la Cité du Vatican.

Les trois organismes ont des objectifs spécifiques bien définis mais il est devenu évident que leurs activités doivent être étroitement coordonnées. Comment justifier que les très importantes installations de l'ESRO soient réservées aux satellites scientifiques alors que la réalisation de satellites d'application apparaît de plus en plus justifiée ? A quel usage utiliser le lanceur Europa réalisé par ELDO si ESRO envisage d'utiliser des lanceurs américains ? Comment réclamer une révision du régime provisoire d'Intelsat (*) si l'Europe n'a pas prouvé sa maîtrise en construisant elle-même un satellite de télécommunications placé sur orbite géostationnaire par un lanceur européen ?

Devant ces évidences une Conférence spatiale européenne a été créée dès fin 1966, en vue d'établir un programme spatial européen et de mettre au point des structures coordonnant les activités des trois organismes spatiaux qui existent aujourd'hui. Elle a confié une mission de bons offices qui se poursuit aujourd'hui à notre Ministre de la Politique et de la Programmation scientifiques, M. Théo Lefèvre, Président de la Commission Spatiale Européenne.

L'ESRO a lancé jusqu'à présent quatre satellites scientifiques avec succès et plus de cent fusées sondes. Ces satellites ont tous donné des résultats que la communauté des spécialistes de l'espace juge du plus haut intérêt. Trois autres satellites scientifiques sont en cours de réalisation et doivent être lancés en 1971 et 1972. En outre, deux grands satellites sont en projet, l'un destiné à l'étude du rayonnement gamma et l'autre à des recherches sur la magnétosphère. Les lancements sont prévus pour 1974 et 1975. Notre pays a participé à ces réalisations par son industrie et aussi par la réalisation d'expériences sur satellites, dont une expérience importante menée par la petite équipe de l'Institut d'Astronomie et d'Astrophysique de l'Université, dirigé par notre éminent collègue Raymond Coutrez.

Cette expérience consiste à opérer un sondage du milieu interplanétaire à plus de 200.000 km de la Terre en vue de déterminer les propriétés directionnelles du plasma émis constamment par le soleil ou « vent solaire ». Le projet fut introduit auprès des Commissions ad hoc dès 1963. Dès la décision prise en 1964

(*) Organisation Internationale de Communications Spatiales.

par l'ESRO de lancer un satellite à orbite très excentrique (apogée : 230.000 km — période : 4,5 jours) destiné à étudier la structure du milieu interplanétaire lors du maximum d'activité solaire de 1968, l'expérience proposée par l'Université de Bruxelles fut retenue pour faire partie de la charge utile de ce satellite baptisé HEOS A. Il n'est pas inutile de rappeler que la direction de ce projet de satellite fut confiée à un ancien de l'Université de Bruxelles, chargé de Conférences à notre Institut d'Aéronautique, M. Jean Vandekerckhove, aujourd'hui Directeur Adjoint pour les missions d'applications à l'ESRO.

Une coopération active s'établit entre l'Institut d'Astronomie et d'Astrophysique de notre Université et les groupes de physique cosmique des Universités de Rome, Bari et Florence, en vue de réaliser une expérience intégrée, destinée à la fois à la mesure du *spectre d'énergie* des particules solaires (protons et particules α) et de la détermination précise de leurs *directions d'arrivée*. Depuis le lancement, le 5 décembre 1968, de nombreux résultats ont été acquis grâce à cette expérience et une meilleure connaissance du milieu interplanétaire et de l'activité solaire en est résultée ⁽¹⁰⁾.

Après ce succès, l'Institut compte poursuivre ses activités spatiales dans le domaine de l'*Astronomie des radiations X et Gamma*.

Si les observations astronomiques terrestres limitées depuis toujours au domaine des radiations lumineuses ont connu depuis 1945 une première extension avec la Radioastronomie exploitant le domaine des ondes radio-électriques extraterrestres, les premiers sondages par fusée ont montré la possibilité d'exploiter le spectre ultraviolet des corps célestes, non perceptibles au niveau du sol. Actuellement l'Astronomie des radiations X et γ , domaine entièrement nouveau de l'astrophysique, présente un intérêt tout spécial en raison de ses liens avec les problèmes fondamentaux (stades avancés d'évolution stellaire, vestiges de supernovae, étoiles à neutrons, pulsars, noyaux actifs des galaxies, évolution de l'Univers dans son ensemble, etc.). L'Institut a dans son programme la préparation d'expériences à lancer d'abord en ballons stratosphériques, ensuite à l'aide de satellites. Nous espérons que ces expériences pourront être retenues dans le programme de l'ESRO.

⁽¹⁰⁾ Pour plus de détails sur ces résultats, voir annexe 1.

D'un autre côté, un projet plus ambitieux consisterait à placer une expérience à bord d'un « satellite à mission secondaire » qui serait lancé en même temps qu'un satellite principal. Cette technique, déjà utilisée par certaines Universités des États-Unis, présente l'avantage d'un faible délai entre la conception d'une expérience, sa réalisation effective et l'obtention des résultats. Le coût est relativement peu élevé avec un très haut rapport d'efficacité scientifique. N'oublions pas que la préparation du satellite HEOS A dont nous avons parlé a pris cinq ans.

L'exemple donné montre parfaitement comment l'organisation internationale jouant le rôle de service permet à des petits groupes comme celui de notre Institut d'Astronomie et d'Astrophysique d'envisager des expériences ambitieuses, puisque toute l'infrastructure de lancement et de collecte des données appartient à l'organisme international. Loin de tarir la recherche nationale, il la vivifie en lui donnant des moyens qu'elle ne pourrait avoir seule.

Du côté de la recherche scientifique, le bilan est donc favorable, brillant même. Les projets sont nombreux et la seule difficulté est encore le *choix* qui relègue une foule de projets intéressants dans un épais dossier d'« affaires en attente ». Mais, l'important, c'est que les choix soient faits par concertation et dans l'entente. Ils le sont.

Le dernier rapport général du CERS/ESRO (année 1969) a bien mis en évidence la difficulté d'établir une politique spatiale européenne.

« Le grand problème de la politique spatiale européenne, c'est que le mot 'espace' ne signifie pas la même chose pour tout le monde. En particulier pour des raisons historiques mais souvent aussi pour des motifs accidentels tenant à la personnalité de leurs conseillers, les différents gouvernements européens incarnent pratiquement autant d'attitudes différentes. C'est ainsi qu'il existe des divergences — probablement appelées à subsister — sur l'importance relative qu'il convient de donner à la recherche scientifique et aux applications. Dans ce dernier domaine, les uns mettent davantage l'accent sur la rentabilité, tandis que d'autres s'attachent à la portée politique des objectifs à atteindre. Les uns acceptent de consacrer d'importantes ressources à la création d'un potentiel autonome de lancement,

tandis que d'autres s'y refusent.» Et voilà posé le problème de la subsistance d'ELDO. Elle est en cause parce que les budgets et les délais ont été dépassés et que la fiabilité du lanceur Europa n'est pas encore démontrée. Le 10^e lancement de la fusée Europa à Woomera n'a pas été un succès complet.

Rappelons que dans le programme ELDO, l'industrie de notre pays a réalisé avec succès une tâche importante : le système de guidage et d'injection sur orbite de la station de lancement.

« Tous les pays sont d'accord pour renforcer la technologie européenne mais certains estiment beaucoup plus justifié d'« acheter européen » dans le domaine des satellites scientifiques, où l'on en reste aux fabrications unitaires, que dans celui des lanceurs, où les travaux de développement devraient logiquement déboucher sur une véritable production en série. Mais cette production en série restera hors de portée tant que l'Europe limitera aussi strictement les moyens qu'elle consacre à l'espace. Heureusement, il existe un domaine que tous s'accordent à reconnaître comme fondamental pour la réalisation des ambitions de notre continent : celui des satellites d'application.»

En confiant sans équivoque les applications spatiales au CERS/ESRO, en créant résolument, sous la forme du Comité des hauts fonctionnaires, l'organe consultatif immédiatement indispensable et en affectant des crédits ⁽¹¹⁾ aux études de pré-développement dans ce domaine, la Conférence spatiale européenne a créé les conditions nécessaires pour que l'Europe puisse arrêter sa politique en matière d'application.

La première décennie de recherche spatiale européenne a démontré la capacité des scientifiques européens d'imaginer des expériences d'un puissant intérêt et celle des industries européennes de réussir les constructions les plus délicates. Dans notre pays les divers groupes scientifiques ⁽¹²⁾ et notre industrie ont obtenu des réussites remarquables.

Il importe maintenant que les décisions soient prises et les nouveaux choix effectués pour lancer l'Europe dans sa deuxième décennie spatiale avec un programme commun, cohérent et équilibré, soit principalement :

⁽¹¹⁾ 650 millions de francs belges.

⁽¹²⁾ Institut d'Aéronomie spatiale dirigé par le Professeur M. Nicolet et Universités, notamment l'Institut d'Astrophysique de Coïnte.

- adopter le programme de satellites pour le contrôle du trafic aérien ;
- choisir la filière de satellites de communications européens ;
- poursuivre l'étude de satellites météorologiques ;
- opter enfin de façon décisive en ce qui concerne les lanceurs européens ; notamment quant à leur emploi pour le lancement de satellites de télécommunications ;
- poursuivre avec les États-Unis le dialogue au sujet des programmes futurs à réaliser en commun.

A ce sujet, je citerai M. le Ministre Théo Lefèvre ⁽¹³⁾ :

« Il me paraît qu'il faut placer toute notre action dans le cadre d'une complémentarité avec les U.S.A. et non raisonner en terme de compétition. Les chances d'une compétition seraient d'ailleurs illusoire. L'essentiel est que nous devenions pour les U.S.A. un partenaire valable.

Ceci suppose que nous ne soyons pas dépendants d'eux sur des points majeurs ; une coopération ne s'entend qu'en termes d'échanges et ne peut fonctionner à sens unique. Avant de courir avec eux, il faut donc que nous puissions marcher seuls. »

Après dix ans, tout reste possible pour l'Europe dans le domaine spatial mais rien n'est certain. Aboutir à des décisions est difficile car la coopération entre pays est plus ardue encore à établir que la coopération entre les individus ; les pays, les organisations ont plus d'inertie que les hommes, plus de mal à s'adapter, à surmonter les égoïsmes nationaux.

Au lieu de traiter de l'espace, j'aurais pu choisir l'exemple de la recherche nucléaire, montrer le succès de la coopération scientifique et le relatif échec de la coopération dans le domaine des applications.

On pourrait en effet faire le parallèle ESRO-CERN et ELDO-EURATOM, le premier couple étant celui de la réussite et le second celui des difficultés, des incertitudes, des programmes difficiles à fixer, des dépenses trop élevées.

Tirons-en la leçon générale que la coopération internationale en recherche technique est très difficile, dans une économie de

(13) Pour une Europe spatiale, *Synthèses*, n° 275, mai 1969.

marché, lorsqu'elle couvre des domaines ayant des implications commerciales importantes. Il est probablement plus aisé d'amener des firmes concurrentes à unir leurs recherches qu'à réaliser une recherche coopérative plus large.

Une fondation internationale de la science
(International Science Foundation — I.S.F.)

Le 3 avril 1970 le Comité consultatif pour la science et la technologie de la Commission économique et sociale des Nations Unies a approuvé un mémorandum préparé par P. Auger (France), R. E. Marshak (États-Unis), E. Reville (États-Unis) et A. Salam (Directeur du Centre de physique théorique de Trieste).

Ce mémorandum justifie la proposition de créer une *Fondation Internationale de la Science* dont l'objet serait de détecter et d'aider de jeunes scientifiques ou groupes de scientifiques des pays en développement à poursuivre des recherches jugées intéressantes pour le progrès de leur pays et à constituer dans ces pays des « centres d'excellence ».

Les fonds de la Fondation proviendraient d'institutions internationales, des gouvernements des pays développés, des entreprises, des industries, d'autres Fondations, de mécènes. Ces fonds serviraient à doter directement des scientifiques des pays en développement de bourses de recherches.

La Fondation débiterait avec des fonds de l'ordre de 250 millions de francs belges par an ; des subsides — relativement modestes — seraient attribués par un *Comité scientifique international*, formé de représentants des Académies des Sciences des pays développés et d'autres organisations membres.

Créée par des scientifiques, la Fondation serait aussi gérée par des scientifiques.

Les représentants de 16 académies ou Corps similaires ⁽¹⁴⁾ se sont réunis à Stockholm en juillet de cette année à l'initiative

⁽¹⁴⁾ Comprenant huit représentants de pays en développement (Asie, Afrique et Amérique du Sud).

de l'Académie Royale des Sciences de Suède, de l'Académie des Sciences de l'ingénieur de Suède, de l'UNESCO et de l'Académie américaine des Arts et des Sciences. J'ai eu l'honneur d'y représenter notre Académie Royale.

A l'unanimité, après deux jours d'analyse du programme et des projets, les participants à la réunion de Stockholm ont approuvé le projet de création d'une telle Fondation pour promouvoir la recherche scientifique et l'enseignement dans les pays en développement, en sciences pures et appliquées, y compris la médecine et les sciences de l'ingénieur dans les domaines utiles au développement de ces pays. La résolution finale énumère quelques conditions pour atteindre ce but ⁽¹⁵⁾.

L'utilité d'une telle Fondation paraît si certaine qu'il est paradoxal de penser qu'elle n'existe pas, malgré les fonds très importants qui sont consacrés par les pays industrialisés à l'aide aux pays en développement ⁽¹⁶⁾.

Un autre paradoxe serait — maintenant que l'idée est en voie de réalisation — que la Fondation n'obtienne pas les Fonds nécessaires — qui pourraient être prélevés sur l'aide au développement — parce qu'elle échappe au contrôle des gouvernements. Il est en effet essentiel que les attributions de bourses soient faites par un Comité scientifique international compétent et indépendant.

Une Fondation Rockefeller pour les pays en développement, voilà ce que peut être la future Fondation Internationale de la Science. En ouvrant effectivement aux chercheurs des pays en voie de développement la recherche scientifique, les pays industrialisés donneront à leur coopération une dimension et un sens universalistes.

Je forme le vœu qu'après les concertations nécessaires, la réponse de notre pays à cette initiative soit positive, enthousiaste, sans réticence. Le budget total de la coopération au développement (bilatérale et multilatérale) atteignant 6,7 milliards pour notre pays en 1970, la modeste contribution nécessaire à la participation à une Fondation Internationale de la Science doit pouvoir en être dégagée. Ce serait un choix d'espoir.

⁽¹⁵⁾ Voir annexe 2.

⁽¹⁶⁾ Pour la Belgique, en 1970, 0,51 % du produit national brut (contre 0,60 % pour la France et 0,56 % pour l'Australie).

Je le développe moins longuement car nous en sommes encore au stade du projet.

L'Université :
la participation

Ayant ouvert ce discours sur une citation de Paul Valéry, je ne puis m'empêcher — au moment de parler de l'Université — de le citer encore : « Le savoir ne se conserve en pleine valeur qu'en présence des conditions vivantes de son accroissement. Il dépérit en l'absence d'individus capables de l'agrandir, de le transformer et même d'en contester ou d'en ruiner légitimement les parties qui paraissent les plus solidement établies. »

Peut-on avec plus de concision et d'élégance démontrer que l'enseignement universitaire et la recherche sont irréductiblement liés et justifier l'action de la jeunesse, celle qui nous apporte son esprit imprégné de science neuve, son dynamisme, sa tendance à refuser la stagnation, les idées toutes faites de telle sorte que pour elle — comme le disait encore Valéry — « ce qui fut cru par tous, toujours et partout ne paraît plus peser grand chose ». Ne l'oublions pas. Toute grande pensée naît du refus de ce qui est. Entendons par là : de ce qui est déjà pensé.

L'Université doit devenir la conscience critique de notre temps. Elle ne peut le faire qu'à travers le dialogue. La participation est un jalon sur cette route.

Dans notre Université, la réalisation de la participation était une volonté de quelques-uns. Elle est maintenant le fondement de nos statuts. Il nous reste à en faire une réussite avec ceux des jeunes dont l'ardeur reste sous le contrôle de la raison, vous tous, je l'espère, étudiants de l'Université. Nous voudrions la construire avec des jeunes audacieux, entreprenants, ayant le goût du risque calculé et non avec ceux qui ont à la fois le besoin de détruire, fût-ce en paroles, et le goût immodéré de leur sécurité personnelle.

Le milieu universitaire est favorable à la participation parce que le but de tous est le même : assurer la meilleure formation au plus grand nombre possible.

Les discussions sont centrées sur les moyens et non sur l'objectif.

L'Université a toujours été critique. Elle l'était vers l'extérieur ; elle l'est devenue violemment pour elle-même.

Aboutissement d'une négociation entre des tendances diverses, nos statuts nouveaux sont un compromis mais un compromis basé sur un principe : la parité entre le Corps professoral et l'ensemble des autres Corps, en réservant à une commission spéciale, dans chaque Faculté, les propositions de nomination, de promotion et de renouvellement des mandats du Corps professoral.

On a évité une représentation professorale minoritaire comme le proposaient certaines formules ambiguës. Qu'aurait-il résulté d'une telle situation ? Ou bien le droit ne correspondrait pas au fait ou bien l'on aurait tari le meilleur recrutement des enseignants. Est-ce l'intérêt des étudiants ?

Ainsi donc notre Université commence sa 137^e année d'existence avec une structure de pointe :

- elle est basée sur une option philosophique, le libre examen, qui lui donne une cohérence d'idées ;
- elle est autonome et entend le rester ; elle reçoit du gouvernement une subvention globale dont elle est seule responsable, sous le contrôle de la Cour des Comptes. Cette autonomie n'est-elle pas dans la ligne du processus de régionalisation que nous vivons à l'échelle de la Belgique comme à celle de l'Europe ?
- Sur le plan interne, elle réalise une gestion associant les divers Corps de la communauté à la préparation et à la prise de décisions. Cette participation va s'exercer à un niveau décentralisé — celui des Facultés — où l'étudiant disposera de l'ensemble de l'information et où les conséquences des décisions se font sentir clairement et rapidement. Chacun sera donc associé plus étroitement à l'institution, va la vivre par les élus et ainsi être créateur de son avenir. Cette coopération doit progressivement remplacer la critique de l'institution considérée comme un organe extérieur.

Il n'est aucun droit qui n'implique en contrepartie un devoir. Si les jeunes demandent des droits d'adultes, ils doivent accepter d'abandonner les privilèges des enfants.

Chacun devra participer aux diverses élections, qui sont obligatoires.

Faute d'un quorum de 1/3, ces élections ne seront d'ailleurs pas valables.

Nous espérons que tous, membres des corps professoral, scientifique, administratif et technique, étudiants, qui ont un intérêt, ou mieux qui se sentent une vocation pour ce travail, voudront être candidats aux futures élections, pour les tâches auxquelles ils sont le mieux adaptés.

Traitant de l'avenir de l'Université, je tiens à me référer au travail d'un groupe d'hommes, jeunes encore mais déjà éminents qui, réunis à l'initiative de la Fondation Industrie-Université et de l'Institut Administration-Université, présidé par notre collègue Henri Vander Eycken, a tenté d'élaborer une doctrine de l'Université, un mythe directeur comme on dit, de tracer un profil de l'« Université 1980 » (17).

C'est la réflexion la plus coordonnée et la plus profonde qui ait été faite sur l'avenir de l'Université. Je ne doute pas que nombre des idées-forces qui y sont développées seront progressivement réalisées.

Dans les jours derniers, établissant une liste des modifications qui ont été apportées depuis deux ans à l'Université de Bruxelles, j'ai pu constater qu'elles étaient *toutes* dans le sens des réformes préconisées (18). Il ne s'agit encore que de modifications parcellaires mais elles marquent une tendance qui se précise aujourd'hui par des propositions portant sur des remaniements plus profonds et plus étendus.

Si nous poursuivons harmonieusement nos réformes dans l'autonomie et la participation, nous pouvons devenir une institution pilote.

Je ne puis malheureusement clore mon propos sur ces vues somme toute optimistes. Je dois faire allusion à l'inquiétude que nous cause l'action dans l'Université de groupes minoritaires dont certains n'hésitent pas à prôner, sinon à pratiquer, l'action violente et qui ne respectent pas les règles d'un fonctionnement démocratique. Ces manifestations se rattachent à mai 1968 par l'idée que la violence paie. Dans la Revue *Les Temps Modernes*, André

(17) *L'enseignement universitaire et la préparation des futurs dirigeants*, Cinquième cahier, Université 1980, Fondation Industrie-Université et Institut Administration-Université, Bruxelles 1970.

(18) Voir *Impact, L'Université 80 en question*, n° 33, octobre 1970.

Gorz a exprimé cela dans un article intitulé « Détruire l'Université » ⁽¹⁹⁾.

« L'Université ne peut pas fonctionner, il faut donc l'empêcher de fonctionner afin que cette impossibilité devienne manifeste. Aucune réforme d'aucun genre ne peut rendre cette institution viable ; il faut donc combattre les réformes dans leurs effets et dans leur conception, non parce qu'elles sont dangereuses mais parce qu'elles sont illusoires. »

Tel semble être le credo des groupes auxquels j'ai fait allusion.

Pour moi, l'Université est par essence ouverte, libérale, démocratique, (spécialement dans une formule de participation par des élus de tous les Corps) en constante évolution, en adaptation.

N'est-elle pas libérale et critique, une Université où un délégué étudiant vient en toute liberté de s'exprimer comme vous l'avez entendu ?

Il faut que les règles de la démocratie y soient respectées dans la liberté. La Liberté, idéal qui mérite d'être passionnément servi, mais ses serviteurs ne doivent jamais oublier qu'elle représente une *conception raisonnable de la vie collective dont le triomphe est difficile et demeure fragile.*

Cet idéal doit être défendu ; il l'est et continuera de l'être, malgré les difficultés, car comme le disait Chateaubriand « La liberté qui capitule, le pouvoir qui se dégrade n'obtiennent point merci de leurs ennemis. »

(19) *Les Temps Modernes*, n° 285, avril 1970.

Résultats de l'Expérience HEOS A

L'environnement spatial de la Terre est influencé par deux phénomènes principaux, le champ magnétique terrestre, et le vent solaire composé d'électrons, de protons, de particules alpha, etc., issus du soleil et se propageant dans l'espace à des vitesses de plusieurs centaines de km/sec. De ce fait, le plasma solaire se trouve distribué en trois régions principales :

- a) la région extérieure où le vent solaire n'est influencé que par les champs magnétiques interplanétaires ou ceux issus du soleil lui-même,
- b) une région plus proche limitée vers l'extérieur par une onde de choc et vers l'intérieur par la magnéto-pause,
- c) la cavité magnétosphérique proprement dite où les effets du champ géomagnétique prédominent, conduisant ainsi à la formation des « ceintures de Van Allen ».

Une étude des trois régions à l'aide d'une sonde profonde s'avérait donc nécessaire, comme l'avaient d'ailleurs montré les expériences spatiales précédentes (IMP, VELA, etc.). L'intérêt primordial de l'expérience S 58-73 de l'ESRO est

- a) du point de vue technologique, d'avoir été conçue de manière à transmettre un maximum d'informations compatibles avec les possibilités instrumentales à 250.000 km de la Terre et l'obtention de données significatives sur la structure du vent solaire,
- b) au point de vue scientifique, d'avoir été lancée précisément au moment où le Soleil atteignait une activité maximale au cours de son cycle undécennal. De plus, les huit expériences placées à bord de la sonde HEOS A forment un dispositif de mesure extrêmement homogène pour une étude d'ensemble de la composition du plasma solaire, des effets magnétiques rencontrés, de l'énergie de ses particules et de leurs propriétés d'écoulement.

Lancée le 5 décembre 1968 au Cap Kennedy à l'aide d'une fusée Thor Delta améliorée, la sonde continue à transmettre ses informations au rythme de 12 bits/seconde, fournissant ainsi une immense quantité de données numériques. Des bandes magnétiques contenant les résultats de l'expérience S 58-73 sont adressées régulièrement depuis le lancement à l'Institut d'Astronomie et d'Astrophysique ; traitées sur ordinateur au centre de calcul de l'U.L.B., elles font l'objet d'interprétations actuellement en cours. Plus de 100.000 formats de 6 minutes ont été reçus ; parmi ceux-ci, environ 90.000 ont subi un premier traitement à l'ordinateur.

Parmi les faits significatifs découverts à cette occasion, signalons :

- a) la présence de particules de faible énergie (100eV) et un rapport exceptionnel Hélium-Hydrogène (6 % env.) ;
- b) la présence d'une très forte variabilité dans les paramètres du vent solaire, en liaison avec les éruptions chromosphériques et les effets produits par l'interaction du plasma avec le champ géomagnétique ;
- c) l'écoulement du vent solaire dans une direction non radiale avec une déviation de quelques degrés vers l'ouest du centre du disque ; cette déviation correspond à un écoulement influencé par les lignes de force du champ magnétique interplanétaire, résultant en grande partie de l'entraînement de champs magnétiques de régions actives solaires par les particules chargées en mouvement collectif ;
- d) la corrélation marquée entre les hauts flux de particules et les effets connus sous le nom de « Baisses Forbush » dans la radiation cosmique d'origine galactique ;
- e) la présence d'ondes de choc interplanétaires marquées principalement par des discontinuités dans les directions d'arrivée ;
- f) la dépendance entre la position de l'onde de choc principale et la pression dynamique du vent solaire, l'onde de choc rencontrant plusieurs fois le satellite dans son parcours, des déplacements de l'ordre de 30.000 km ont été ainsi constatés ; parallèlement des baisses de l'activité géomagnétique au niveau du sol sont enregistrées ;
- g) l'observation de vitesses d'ensemble anormalement élevées (de l'ordre de 700 km/s) dans certaines régions du vent solaire.

Il va de soi que l'élaboration de modèles théoriques du vent solaire devra tenir compte de ces particularités nouvelles. Des travaux dans ce sens sont entrepris par les chercheurs de l'Institut.

ANNEXE 2

Statement of representatives of 16 academies or similar bodies assembled in Stockholm under the sponsorship of Royal Swedish Academy of Engineering Sciences, Royal Swedish Academy of Sciences, Unesco and American Academy of Arts and Sciences.

July 24, 1970.

- Having considered the wide gap between the developed and the developing countries ;
- being convinced that the strengthening of the scientific-educational base of developing countries can play a crucial role in narrowing this gap ;

- being also convinced that the support to individual scientists and teams of scientists within the developing countries would play a determining role for the advancement of the countries concerned ;
- recognizing that the international scientific community is capable of providing thorough and unbiased evaluation of scientific talents ;
- taking into account the fact that no existing world-wide organization in a position to undertake this as a primary task ;
- and, finally, encouraged by the fact that ACAST, at its April 1970 meeting, gave its approval to the concept of a new independent international organization designed to meet this challenge ;

The participants in the Stockholm meeting urge the creation of an International Science Foundation (hereinafter termed the ISF) having the purpose of promoting scientific research and education in developing countries, in pure and applied fields (including medical sciences, engineering sciences, etc.) and thereby helping in the establishment of their scientific communities.

To realise this purpose the ISF will :

- A. Scout for and identify individual scientists of exceptional merit to be supported as fully as possible by the ISF.
- B. Provide financial support for research in the form of grants for equipment or salaries to individual scientists or groups of scientists, the criteria for the grants made, being the quality, timeliness and promise of the proposed research and its relevance to the needs of the countries concerned.
- C. Solicit and raise funds from international bodies, governments, enterprises, industries, other foundations and individuals for the operation of the ISF.

The participants in the Stockholm meeting further believe that the research grants policy of the ISF should include the following principles :

- (i) Research should be supported in those fields of basic and applied science which are : (a) relevant to the needs of developing countries ; and (b) comparatively inexpensive in terms of equipment and highly trained manpower.
- (ii) Any scientist in a developing country will be eligible for support independent of this institutional affiliation provided his project fulfills the criteria mentioned above. The competence of the investigator and the relevance to the country concerned should be evaluated by a review of competent scientists.
- (iii) The special need for continuity of support of scientists in developing countries should be recognized. Allocation of funds should be made for a specified period, normally for several years. Near the end of the specified period, ISF will consider with the institution concerned whether the work supported could be assimilated by the institution into its normal work or be shared by ISF and the institution for a further specified period.

- (iv) The average size of grants should be relatively small, with an upper limit of the order of tens of thousands of dollars for any single grant. ISF will especially try to give marginal support for expenses that are difficult to cover from other sources, e.g. because of limited resources of foreign currency, etc.
- (v) Special encouragement should be given to groups of scientists to submit joint proposals for research in a defined field in order to create essential nuclei for future centres of excellence and projects of particular relevance to developing countries.
- (vi) In many institutions, the infrastructure for high-quality research is lacking. It will be necessary to provide limited support for technical assistance to the research workers, such as electronic technicians and instrumentmakers, in addition to scientific and shop equipment, books and journals, and provision for travel.
- (vii) Application should be favoured from scientists who will provide research opportunities for qualified students.
- (viii) Salaries of faculty members in an academic institution could be included in a grant for a limited period to make it possible for the institution to increase the size of the faculty to undertake research in addition to teaching.
- (ix) Before making a grant, the Foundation will consult with the institution with which the proposed grantee is affiliated.
- (x) Good research projects which ISF has insufficient funds to support, could be transmitted with its recommendations to appropriate agencies, foundations, etc.

In order to implement the above conclusions, the participants in the Stockholm meeting have established a «Continuing Committee», consisting of individual members, plus the Assistant Director General for Science of UNESCO.

The Continuing Committee will have the responsibility of taking the necessary steps to establish the ISF, including the preparation of the meeting of an Interim Board to take place not later than August 31, 1971. The Continuing Committee is also charged to work out relations, on a provisional basis, with existing international scientific organizations, in particular with UNESCO and ICSU.

La révision des statuts

par Jacques Devooght

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Les statuts provisoires que le Conseil d'Administration avait votés en mai 1968 inauguraient une ère nouvelle pour l'Université Libre de Bruxelles. Conscients du fait que la refonte des structures de l'Université devait être une œuvre de longue haleine accompagnée d'un travail de réflexion sur la mission de l'Université, les administrateurs transféraient au Conseil d'Administration provisoire la mission de mettre en place des statuts définitifs. Une des caractéristiques les plus importantes de la réforme de mai 1968 était la création dans chaque Faculté ou École d'un conseil Paritaire qui associait — à des degrés divers — les étudiants à la gestion facultaire. C'est la crise de décembre 1968 qui précipitait le mouvement en provoquant la création d'une Constituante dont la mission était de proposer au C.A. de nouveaux statuts qui refléteraient les aspirations de la communauté universitaire. La constituante, née dans le scepticisme devait s'éteindre le 19 mars 1970 dans la confusion. Sa composition paritaire, — la majorité dans chacun des quatre corps, professeurs, assistants-chercheurs, étudiants, personnel administratif technique et ouvrier (P.A.T.O.) étant nécessaire pour le vote d'une résolution — le nombre élevé de constituants (102), rendait d'emblée le travail difficile. Il est vain de vouloir récapituler les maux dont souffrirent les assemblées plénières dont le moindre était un certain narcissisme qui est le sort des apprentis-parlementaires. Corvée astreignante pour les uns, tribune pour les autres, la constituante eut la sagesse de se diviser en groupes de travail où mûrirent les points d'accord et de désaccord.

Les travaux de la constituante devaient inévitablement subir les contrecoups de la vie facultaire. Le Conseil Facultaire de Réforme (C.F.R.) de la faculté de Médecine adoptait à la fin de l'année 1969 un projet de restructuration qui contenait dans les grandes lignes les thèses soutenues par l'Interfacultaire. Le Conseil d'Administration se refusait provisoirement à mettre en œuvre un règlement qui préjugerait des conclusions des travaux de la Constituante. La grève des étudiants de sciences appliquées à propos d'un conflit issu du Conseil Paritaire en est un autre exemple.

Quelles étaient les thèses en présence ?

Les constituants disposaient des conclusions issues des travaux de la Commission d'études et de réforme. Ces conclusions reprenaient elles-mêmes dans une très large mesure celles d'un groupe de professeurs réunis à l'initiative de leur collègue Vander Eycken.

Elles ne pouvaient satisfaire ceux qui n'avaient pas participé à leur élaboration.

L'Interfacultaire, qui rassemblait au sein de son organisation des membres de tous les corps à l'exclusion des professeurs, avait adopté une plate-forme électorale dont nous extrayons les points essentiels : « Tous les pouvoirs émanent de la Communauté Universitaire ; toutes les catégories de celle-ci doivent participer au contrôle de la gestion de l'Université ; tous les membres de la C.U. ont même vocation à l'exercice des responsabilités que cette gestion implique ; en matière d'élections... tout membre de la C.U. chargé d'une responsabilité politique ou de gestion au sein de tout organisme de l'ULB doit être démocratiquement élu ; il n'y a pas de mandat définitif ; les électeurs exercent sur leurs élus un contrôle permanent et peuvent les révoquer selon une procédure définie par les nouveaux statuts ⁽¹⁾. » En outre la composition des principaux organes de gestion devait s'inscrire dans les limites suivantes : une proposition maximale constituée par l'égalité des 4 corps et une proposition minimale telle qu'aucun corps, appuyé par des membres extérieurs à la C.U. ne puisse disposer de la majorité absolue. Comme on le sait, le principe de la parité retenu par le Conseil d'Administra-

(1) Ce dernier point ne fut pas retenu dans les nouveaux statuts.

tion est en deçà de cette proposition minimale. En outre « la représentation des membres extérieurs ne peut en aucune manière modifier les rapports de forces au sein de l'organe de gestion » ce qui fut en définitive compris comme devant signifier la présentation de candidatures des membres cooptés au C.A. à raison de 4 par les professeurs et de quatre par les autres corps, dans l'hypothèse où une majorité des trois quarts ne pouvait être réunie.

Sur le chapitre de la décentralisation, « les actuels services, chaires et laboratoires, confiés à un unique titulaire seront remplacés par des départements d'enseignement et des collectifs de recherche à direction collégiale et à gestion démocratique ». Disons tout de suite que les nouveaux statuts sont muets sur ce point qui devra être résolu de manière réglementaire. En outre l'Interfacultaire réclamait une démocratisation de la structure facultaire, à l'image de celle du C.A.

A cette plate-forme électorale de l'Interfacultaire, il faut ajouter une infinie variété de positions de divers groupes, telle qu'il paraît impossible de les résumer ici. Disons cependant que la participation des étudiants et du personnel scientifique à la nomination des professeurs et d'une manière générale le rejet des matières réservées constituèrent un thème majeur de discussion. Les représentants du corps professoral à la Constituante, à l'opposé des autres corps, ne furent pas élus sur la base d'un programme précis. Par la suite, malgré l'invite pressante de certains d'entre eux, ils se refusèrent toujours à formuler une position commune par un texte rendu public, notamment par crainte de provoquer un affrontement né de positions figées. Les positions défendues au sein des Commissions ne laissaient cependant aucun doute sur les thèses essentielles que nous résumons ci-dessous.

Les étudiants d'une part, les enseignants d'autre part ont des responsabilités distinctes du fait que les premiers ne font que passer par l'Université et que les seconds y consacrent souvent leur vie. Comptable des ressources matérielles et du crédit moral dont elle jouit, la communauté universitaire ne peut tolérer en son sein une gestion déficiente et subordonner les compétences à des règles de démocratie formelle calquées sur celle d'un État, et qui ignoreraient le caractère spécifique des problèmes universitaires. Compétence et permanence consti-

tuaient les lignes directrices d'une réforme des statuts, qui devait, au yeux du corps professoral, confier la responsabilité principale des orientations essentielles de l'enseignement et de la recherche aux membres permanents du corps enseignant. En se refusant d'être des techniciens au service d'une politique définie sans eux, voire contre eux, et qui ferait d'eux des exécuteurs testamentaires de générations d'étudiants ayant quitté l'Université, les professeurs insistaient avant tout sur la nécessaire indépendance en matière de nominations dans le corps enseignant. Cette indépendance ne pouvait être assurée, même en admettant que les nominations constituent une « matière réservée » qu'à la condition qu'une « globalisation » des problèmes — qui la rendrait illusoire — soit exclue. Cette position fut résumée par M. Gutt, pour l'occasion porte-parole des professeurs à la Constituante, dans une déclaration publique où il se déclarait non « ... convaincu de l'utilité de prévoir un type de structure unique pour toutes les Facultés. Il estime que quelle que soit la structure adoptée, il n'est pas réaliste d'imaginer un système où ceux qui ont la responsabilité de l'enseignement et de la recherche (professeurs, chefs de travaux, chefs de travaux associés) ne disposent pas au sein des organes délibératifs de la faculté, de la majorité substantielle qui seule permet l'exercice de ces responsabilités ; il signale que les délégués professeurs à la Constituante sont unanimes sur ce point ». Cette unanimité fut plusieurs fois restaurée mais chaque fois démentie. L'écart entre les positions de départ fut progressivement réduit mais l'ultime tentative de compromis ne put aboutir, une majorité du corps professoral estimant que le fait d'accepter que « ... les enseignants et chercheurs à vocation permanente disposent aux Conseils Facultaires d'une majorité des mandats » constituait une proposition ambiguë qui ne garantissait pas la non-minorisation du corps professoral. Cette garantie, ils devaient l'obtenir le 20 mars aux termes d'un accord réalisé, non plus au sein de la Constituante mais au sein du Conseil d'Administration.

Les principes généraux furent traduits en textes détaillés — plusieurs fois amendés — dus à la plume experte et infatigable de M. FORIERS. Les statuts furent adoptés définitivement le 10 juillet 1970.

*
* *

Il est vain de vouloir chercher dans les statuts organiques la marque d'un grand dessein : fruit d'un compromis, ils en ont les mérites et les défauts. A bien des égards il s'agit d'un empilement de contrôles et de précautions, à l'image de la méfiance qui a présidé à sa gestation. On peut essayer néanmoins de cerner les caractéristiques principales, sans entrer dans une description fastidieuse.

Mai 1968 avait en principe sonné le glas des facultés, « féodalités » accusées simultanément d'immobilisme et d'impuissance. Une large autonomie, une décentralisation poussée des décisions, un éclatement en départements, voilà les thèmes majeurs dont les échos atténués étaient parvenus à la Constituante. Des statuts organiques ressortent paradoxalement une structure facultaire renforcée, une autonomie en liberté étroitement surveillée, des départements dans les limbes. Certes, passant outre à un légalisme hors de propos quelques départements furent créés ou ébauchés, mais ils le furent presque à contre-courant et en tout cas de la seule manière réaliste : par une prise de conscience et non par décret. Les raisons de ce désenchantement sont multiples : confusion entre le contexte socio-universitaire américain d'où « l'image de marque » du département est issue et le contexte belge profondément différent ; réalisation progressive de l'extraordinaire complexité des mécanismes de gestion et surtout le désir de parer au plus pressé en se raccrochant à un cadre connu. Les départements sont sans aucun doute autorisés par les statuts mais leur rôle n'est pas codifié et ils restent en tout état de cause subordonnés aux Facultés. Leur généralisation paraît assurée à terme mais l'organisation future de l'université paraît plus proche de celle préconisée dans le rapport « Université 1980 » que de l'organisation américaine.

Quant à l'autonomie facultaire, quoique restreinte, elle comporte malgré tout, en tant qu'innovation, la compétence de décision pour des réformes partielles de programme dans le cadre du budget et les modifications d'affectation du personnel scientifique et technique.

Une autre caractéristique essentielle des statuts organiques est la notion de parité dans la gestion tant au niveau du Conseil d'Administration qu'au niveau facultaire : professeurs et non-professeurs (membres cooptés exclus) sont à égalité. Position médiane entre celles défendues à la constituante et qui a long-

temps polarisé l'attention, elle ne doit cependant pas faire oublier le fait considérable qui est la participation des autres corps à la gestion facultaire.

Cette réforme est lourde de conséquences et il suffit de renvoyer le lecteur aux thèses exposées plus haut concernant une éventuelle minorisation du corps professoral.

Ce principe de la parité, qui a en tout cas le mérite de la clarté, a pour résultat paradoxal de renforcer le clivage entre des corps dont l'existence et la compétence sont affirmées pratiquement à chaque page des statuts. De la vision futuriste d'un corps enseignant indifférencié allant des professeurs aux étudiants de 3^e cycle en passant par les assistants et les chargés d'exercices, attelés à la tâche exaltante d'un enseignement non dirigé où les fonctions jouent aux montagnes russes il ne reste que la froide réalité d'une stratification de la communauté universitaire en corps dont les prérogatives sont codifiées. Alors que le corps professoral dans son immense majorité n'a jamais fait mystère de son désir de voir maintenir un corps professoral « stricto sensu », le corps scientifique a en général prôné une plus grande intégration du corps professoral avec l'ensemble du personnel scientifique, notamment par des élections dans un collège électoral unique.

Une troisième caractéristique essentielle est la division des compétences facultaires entre deux organes : le Conseil Facultaire d'une part, la Commission Spéciale d'autre part. Celle-ci a compétence exclusive en matière de nomination, de promotion et de renouvellement du mandat du corps professoral, ainsi d'ailleurs que pour les changements d'attribution et le retrait d'enseignement visant les membres du même corps. Le Conseil Facultaire a compétence sur tous les autres problèmes, c'est-à-dire essentiellement les programmes et le budget et par conséquent les moyens d'influer de manière profonde et durable sur l'avenir de l'Université.

La Commission Spéciale est composée de tous les professeurs de la Faculté, auxquels viennent s'adjoindre le délégué étudiant et le délégué du corps scientifique au C.A. De cette manière, une revendication essentielle du corps professoral se trouve satisfaite, sinon dans la forme du moins sur le fond. En ce qui concerne le mode de nomination des membres du corps scientifique, c'est le Conseil Facultaire qui est compétent, seuls pre-

nant part au vote les professeurs et les membres du personnel scientifique. C'est à l'intervention des délégués du personnel scientifique que le C.A. a proposé d'inscrire dans les statuts la possibilité de faire participer au vote tous les membres du conseil facultaire, du moins si 2/3 de ses membres en décidaient ainsi. L'expérience montrera si le corps scientifique restera fidèle à son intention proclamée de refuser toutes matières réservées, ou s'il sera sensible aux inconvénients d'une participation des étudiants à sa désignation.

Une caractéristique originale des statuts organiques est l'introduction d'un « Commissaire général », sorte de « ombudsman », qui a compétence pour recevoir toute requête de la part d'un membre de la communauté universitaire faisant grief à une autorité académique ou administrative d'irrégularité, de retard ou de carence dans l'examen d'une affaire le concernant directement ou personnellement. Il juge souverainement de l'opportunité de prendre en considération la requête et a pleins pouvoirs pour obtenir tous renseignements susceptibles de former sa conviction avant de faire rapport au C.A. L'histoire de cet « ombudsman », créé à l'image des institutions nordiques, est assez curieuse : fruit d'un souci quasi obsessionnel des étudiants d'avoir un recours face à une organisation qui les écrase, il fut accueilli avec faveur par tous les corps et passa haut la main l'épreuve de la Constituante. Mais le temps passant, les organisations syndicales s'élevèrent contre l'idée d'un commissaire général, en agitant le spectre de « l'homme providentiel » et voulurent lui substituer un collège de commissaires dont les compétences étaient fortement étendues, puisque non seulement les carences, mais n'importe quelle décision du Conseil d'Administration pouvait être évoquée. En outre le recours ne devait plus être uniquement individuel mais pouvait être introduit par des groupements. Certes on peut croire que certaines organisations syndicales craignaient avant tout un détournement de clientèle, mais le danger de voir les décisions du Conseil d'Administration en butte aux mesures suspensives d'un Contre-Conseil, créant ainsi un imbroglio administratif tout en énervant le pouvoir, a paru suffisamment réel pour que la version originale du « Commissaire Général » soit maintenue.

En rendant le vote moralement obligatoire, le C.A. n'a certainement rien innové, mais la clause qui nécessite la participa-

tion au vote d'au moins un tiers du corps électoral, sous peine d'annulation, et cela pour toutes les élections à tous les niveaux constitue un atout important pour la démocratie interne. Cette clause a paru préférable à celle de la loi Faure qui proportionne dans une certaine mesure le nombre d'élus au nombre de votants. Bien que le pourcentage d'un tiers puisse paraître faible, il a été choisi en définitive pour éviter de donner une prise excessive à des manœuvres de boycottage.

Un des points qui a soulevé le plus de discussions est la désignation à la représentation proportionnelle de délégués au C.A. élus par des corps électoraux qui débordent le cadre facultaire : quatre professeurs et trois membres du corps scientifique élus pour deux ans par leurs corps respectifs de l'ensemble de l'Université. Un des buts de l'élection de ces délégués « universitaires » est de dépasser les particularismes facultaires. Un autre, et non des moindres, est l'espoir mis par l'Interfacultaire en une élection possible de professeurs « progressistes » élus par une minorité du corps professoral. Une proposition antérieure visait à élire ces délégués par un corps unique de professeurs, assistants et chercheurs : elle aboutissait en pratique, du simple fait des rapports numériques, à faire du corps scientifique l'arbitre de l'élection avec le risque de voir élire des délégués professeurs qui n'ont en aucune manière la confiance de leurs collègues.

Le C.A. est constitué en définitive de 22 professeurs (y compris le recteur), de 22 délégués des autres corps (8 pour le corps scientifique, 9 pour les étudiants, 5 pour le P.A.T.O.) et 9 membres extérieurs dont le délégué des anciens étudiants.

Un Conseil d'Administration de 53 membres, sans compter 7 vice-présidents à voix consultative constitue un organe dont la taille l'apparente plus à un parlement qu'à un comité de gestion. L'hypertrophie de l'organe législatif, la parcimonie avec laquelle il confie une partie de ses pouvoirs au Bureau, ont de quoi inquiéter tous ceux qui sont conscients des exigences d'une gestion moderne et efficace. Quelques tentatives faites en vue de créer un exécutif doté de pouvoirs importants se sont heurtées à des réticences ouvertement manifestées dans tous les corps : les uns refusant un exécutif de type paritaire dont la compétence ne pouvait être garantie, (le recteur et le président se voyant en quelque sorte imposer des collaborateurs qu'ils

n'auraient pas choisi), les autres refusant un exécutif de type technocratique soustrait partiellement au contrôle du Conseil d'Administration. En cette matière, plus encore qu'en toute autre d'ailleurs, la pratique sera distincte de la théorie, non pas tant par volonté délibérée que par obligation de gérer coûte que coûte l'institution.

*
* * *

Quelles sont les perspectives ouvertes par les nouveaux statuts ? A l'heure où ces lignes sont écrites, une très large volonté de réalisation et de mise en route des statuts se dessine dans tous les secteurs de l'opinion universitaire, volonté qui a toutes les teintes depuis le scepticisme résigné jusqu'à l'enthousiasme raisonné. Que les chances d'un succès soient beaucoup plus fonction d'un climat de confiance que de textes précis est un fait indéniable : les contrats de mariage n'ont guère d'utilité, sauf en cas de divorce.

Toutefois plusieurs points d'interrogation demeurent.

Comment réagiront les Conseils Facultaires devant les petites irritations nées d'inévitables votes disputés ? Comment éviter de voir ces irritations dégénérer en conflits radicalisés ?

La tentation sera grande, parfois, d'obtenir par d'autres moyens ce que le vote n'aura pas permis par les voies légales. L'acceptation de l'autorité du Conseil d'Administration et des Conseils Facultaires par tous les corps de l'Université est à cet égard, essentielle ; elle sera malgré tout en butte aux critiques de tous ceux pour qui la composition de ces conseils souffre d'une tare capitale : l'inégale représentation des corps eu égard à leur importance numérique. La naissance d'une conscience collective, d'une co-responsabilité, sont les conditions essentielles d'une application harmonieuse des statuts, et c'est la recherche d'un équilibre entre la cogestion et la revendication qui reste la principale inconnue devant laquelle se trouve l'Université.

La rénovation et l'expansion de l'U.L.B.

par René Cyprès

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

L'évolution de l'U.L.B. depuis 15 ans démontre qu'il n'est pas possible de séparer les problèmes de la réforme de ses structures, ainsi que ceux de l'enseignement et de la recherche, du problème de son expansion.

Tant pour l'enseignement proprement dit que pour la promotion des recherches en cours ou des nouveaux groupes de recherches à créer, si on essaie de repenser fondamentalement les problèmes et les moyens d'action qui sont nécessaires pour atteindre les buts qu'on se propose, on est frappé par les contraintes matérielles qu'impose la situation de l'université. Les projets les plus justes et les mieux fondés sont stérilisés, car on doit les adapter, les réduire, les étaler dans le temps pour en entreprendre la réalisation.

Beaucoup des difficultés rencontrées par les universités dans le monde, mais surtout par les universités européennes, sont liées à l'augmentation de leurs activités sans que cette croissance soit accompagnée d'une augmentation parallèle des moyens dont les universités ont besoin pour faire face à leurs obligations envers la jeunesse et le pays.

Le nombre de personnes qui sont directement ou indirectement concernées par l'université a crû d'une manière considérable en peu de temps. Le nombre d'étudiants a été multiplié d'abord par 2 puis par 3 en 20 ans. On prévoit que les universités belges compteront de 15 à 20.000 étudiants vers les années 80. Rappelons que l'U.L.B. unitaire, certaines facultés étant déjà bilingues il y a 20 ans, comptait moins de 4.000 étudiants dans les années qui ont suivi la guerre 40-45.

Depuis des années, les auditoires de plusieurs centaines d'étu-

dians, sont chose courante, de même que l'interrogation orale par un seul professeur et par session d'examen de 500 ou plus d'étudiants.

Les conditions qui sont ainsi faites à l'enseignement universitaire correspondent à l'introduction dans nos universités des méthodes de la production industrielle de masse, de série, conformément à des normes élaborées pour le travail à la chaîne.

L'époque artisanale de l'enseignement universitaire est révolue à jamais. C'était l'époque où le professeur avait, théoriquement tout au moins, la possibilité de connaître ses étudiants et de les interroger personnellement et individuellement de manière approfondie.

Le nombre de membres du corps enseignant universitaire, tant en ce qui concerne le corps professoral que le corps des assistants et des chercheurs, a aussi fortement augmenté.

L'époque n'est pas tellement éloignée où plusieurs professeurs se partageaient la collaboration d'un assistant. Actuellement, plusieurs assistants se partagent, si l'on peut dire, un professeur.

La structure devient donc pyramidale dans chaque service ce qui a ses répercussions sur les problèmes de promotion.

La notion même « d'assister » un professeur a changé de contenu. L'assistant est devenu un collaborateur ayant une carrière et des problèmes scientifiques propres, dans un ensemble plus large qui est le groupe de recherche ou le service dans lequel il travaille.

L'expansion universitaire a aussi pour conséquence qu'un beaucoup plus grand nombre de personnes ne vivant pas l'université sont touchées directement ou indirectement par les problèmes universitaires. Dans le passé ceux-ci n'intéressaient que peu de monde ; actuellement ils sont devenus des thèmes politiques. Le fait universitaire retient l'attention de tous les milieux : les syndicats, les partis politiques, les milieux industriels et sociaux, etc...

C'est un phénomène social : alors qu'il y a 20 ans, seuls les meilleurs élèves de l'enseignement moyen envisageaient d'entreprendre des études universitaires, aujourd'hui la grande majorité de ceux qui terminent les humanités veulent aller à l'université.

Consacrer quelques années de sa vie à obtenir un diplôme universitaire est un excellent investissement. Dès lors, les pa-

rents sont naturellement enclins de pousser leurs enfants, dans leur intérêt, à essayer malgré tout de faire des études universitaires, même s'ils sont modestement doués et même si (ils l'admettent implicitement au départ) cela doit prendre un temps plus long que celui qui est normalement requis.

Mais il en résulte une pression continue et très vive sur l'enseignement universitaire, pour que celui-ci revise dans un sens plus libéral ses critères de sélection.

Les attaques contre les examens ou inversement contre le contrôle continu des connaissances, sont des aspects bien connus de cette question.

Le danger inhérent à une telle situation est que le niveau de l'enseignement universitaire ne s'en trouve progressivement et lentement abaissé, avec comme corollaire la substitution par les employeurs, de critères de sélection nouveaux à ceux qui anciennement dépendaient de l'université. On voit déjà poindre les centres dits postuniversitaires où des firmes comme I.B.M. organiseront elles-mêmes une nouvelle sélection parmi les diplômés universitaires.

L'égalité sociale devant le diplôme universitaire tendra à disparaître si on admet le « droit au diplôme » pour tous ceux qui ont les moyens matériels de fréquenter l'université assez longtemps.

C'est le contraire de la démocratisation de l'enseignement. On a déjà souligné cet aspect de la question. Les relations familiales, politiques ou financières permettront aux médiocres, plus encore que maintenant, d'accéder à des situations qui ne leur sont souvent pas accessibles, parce qu'ils ne peuvent se prévaloir d'un titre universitaire.

Les grandes masses concernées par le fait universitaire donnent à l'université une importance politique qu'elle n'avait pas autrefois et qui fait que des groupements idéologiques essayent de contrôler les universités. On l'a vu ces dernières années.

L'université est devenue le point de convergence de toutes les actions de ceux qui veulent secouer la société établie dans leur pays. Tous les régimes politiques ont connu leurs problèmes universitaires et leurs problèmes étudiants.

Que ce soit aux États-Unis ou que ce soit dans les pays communistes, en Europe Occidentale ou au Japon, dans l'Égypte de Nasser ou la Hollande de la Reine Juliana, en Tchécoslo-

vaquie lors du printemps de Prague, en Yougoslavie de Tito ou à l'École polytechnique de Varsovie, partout les opposants à tous ces différents régimes ont trouvé dans la masse étudiante des groupes qui ont réussi à entraîner des couches plus ou moins larges de leurs camarades dans des mouvements de contestations parfois violents.

Les enseignants se sont sentis touchés par ces mouvements et n'ont pas voulu rester en marge. Ils y ont participé et parfois même en ont pris la tête, transposant ainsi sur le plan universitaire leurs opinions politiques ou philosophiques.

C'est particulièrement le cas en Europe Occidentale, où ceux qui, depuis leur première lecture, rêvaient d'une république égalitaire et humaine, se sont précipités avec fièvre dans le mouvement.

Dans les pays de l'Est, ceux qui aspiraient à moins de contrainte et à jouir de quelques libertés élémentaires — droit d'expression et de critique, droit d'associations etc..., que les gauchistes appellent ici, d'une manière méprisante, les libertés bourgeoises — ont fait de même.

Il s'agit d'une même attitude de groupes d'étudiants et d'enseignants envers les régimes en place ; mais les motivations de leur action et l'idéologie qui les anime sont souvent diamétralement opposées.

Les mécanismes du mouvement d'agitation universitaire, dans notre pays, sont complexes. Tous les groupes ne proclament pas leurs buts ; seuls les gauchistes d'inspiration trotskyste ou maoïste affirment clairement que l'université étant partie intégrante de la société qu'ils veulent abattre, il faut commencer par la détruire.

Mais ce ne sont pas les questions idéologiques qui mettent les masses étudiantes en mouvement. Les étudiants sont mus par leur désir de justice sociale et leur aspiration à plus de liberté. Ils sont sensibles aux problèmes liés à leurs études et à leur condition d'étudiant : la rénovation de l'enseignement universitaire dans le sens d'un meilleur fonctionnement de l'université, la démocratisation de l'enseignement supérieur, les échecs aux examens, le principe de la participation aux responsabilités de décision dans l'université, etc...

Il y a souvent un décalage important entre ces aspirations et leurs revendications qui résultent de surenchères successives.

Des problèmes sont mis en avant dont la solution ne dépend pas des autorités académiques. Des revendications sont posées qui ne peuvent être satisfaites avec les moyens dont dispose l'université.

C'est souvent là le nœud du problème. Chaque fois qu'on veut faire une réforme importante de l'enseignement, ou créer de nouvelles unités de recherches de quelque envergure, on se heurte à la nécessité de trouver de nouveaux moyens.

Seul l'État peut les procurer.

L'expansion des moyens matériels dont l'université dispose, n'est pas à la mesure des obligations qu'elle doit assumer envers la jeunesse qui veut étudier et qui veut faire de la recherche scientifique.

Le taux de croissance des populations universitaires, la hausse du coût des équipements scientifiques, de la construction et de l'entretien des bâtiments, la hausse de l'index des salaires et des prix, dépassent largement l'augmentation des budgets des universités que la loi Janne d'expansion universitaire de 1964, avait prévue et que les gouvernements qui se sont succédé depuis se sont d'ailleurs empressés de rogner.

L'université n'est pas libre de choisir des voies de rénovation en dehors de contingences matérielles. Les solutions proposées à nos problèmes ne peuvent, pour cette raison, qu'être mises en œuvre lentement.

Il en résulte des impatiences, des irritations compréhensibles mais combien nuisibles parce qu'elles faussent et risquent d'envenimer les rapports entre les membres de la communauté universitaire.

On peut prendre un seul exemple pour illustrer cela.

Quand l'université décida le dédoublement général de toutes les facultés, on savait bien qu'il n'y aurait pas moyen, avant 10 ans, de trouver des locaux pour abriter tous ces nouveaux enseignements, toutes les nouvelles sections néerlandaises créées. Il en est résulté, chez les étudiants et les enseignants néerlandophones une impatience grandissante qui s'est muée progressivement en irritation devant le statu quo auquel ils ne voyaient pas de solution parce que l'intendance ne suivait pas.

Cette situation a contribué à compliquer, pour ne pas dire à envenimer, le problème linguistique à l'U.L.B., avant la séparation de l'U.L.B. et de la V.U.B.

Quand un laboratoire francophone ne pouvait travailler faute de place, c'était un problème de locaux ; quand il s'agissait d'un laboratoire néerlandophone cela devenait un problème linguistique.

L'exemple est peut-être schématique, mais il montre que si l'on veut rénover l'université dans son enseignement et dans l'organisation de sa recherche, il faut disposer des moyens nécessaires pour réaliser la politique de réformes qu'on a décidé de faire.

Les autorités académiques disposent de certains moyens qui leur ont permis de donner un commencement d'exécution à une politique d'expansion. Les chantiers sont ouverts ; on va de l'avant. Mais le rythme est beaucoup trop lent pour faire face à tous nos problèmes. C'est l'État qui est responsable de cette situation et non l'université et ses autorités académiques.

Les campus de la plaine des manœuvres et de l'hôpital d'Anderlecht seront achevés entre 1980 et 1985, suivant les moyens financiers dont l'université disposera au cours de la prochaine décennie. Les réformateurs sont prisonniers de ce fait et s'ils veulent avancer plus vite, il faut trouver les voies d'une expansion plus rapide.

Il ne suffit pas d'élaborer des projets de grandes recherches, de réformes audacieuses de l'enseignement ou de création de facultés nouvelles et d'en vanter les mérites. Il faut en préciser les charges, en esquisser le budget. En possession de ces données, il faut agir pour obtenir les crédits nécessaires auprès des pouvoirs publics ou privés.

Il faut exposer ces projets à la communauté universitaire et expliquer pourquoi ils ne se réalisent pas, car il est néfaste que les étudiants et les chercheurs puissent croire que de bons projets ne sont pas adoptés par suite de l'inertie des autorités universitaires.

Il faut donc, qu'en même temps qu'on élabore les plans d'expansion de l'U.L.B. on fasse connaître les réformes qu'on veut promouvoir et les grands axes de son développement.

La communauté universitaire doit savoir quelles sont les charges qu'un plan d'expansion et de rénovation de l'U.L.B. impose. Si elle veut les réformes, elle doit lutter pour que l'université obtienne les moyens dont elle a besoin pour les faire aboutir.

Ce n'est pas seulement aux autorités académiques qu'il incombe d'agir. C'est une question qui nous concerne tous.

Les différents corps qui constituent la communauté universitaire ont revendiqué et obtenu la participation à la gestion de l'université. Ils ont maintenant à assumer collectivement les responsabilités de l'avenir de l'U.L.B.

Les étudiants, le personnel administratif, technique et ouvrier, le personnel scientifique et enseignant, ont une action à mener, sur le plan national, pour que les pouvoirs publics admettent les besoins de l'U.L.B. et les satisfassent.

Il n'y a pas de rénovation profonde de l'enseignement et de la recherche universitaire possible, sans une expansion considérable de ses moyens.

Tous les membres de la communauté universitaire devraient en être conscients et agir en conséquence.

Bruxelles, le 9 novembre 1970.

Réformes de structure technocratiques ou démocratiques à l'université

par Jacques Nagels

Aspirant du F.N.R.S.

Depuis le risorgimento de l'université, deux forces antagonistes s'opposent : celles qui luttent pour une réforme démocratique, et celles qui luttent pour une réforme technocratique.

Les premières veulent transformer les fondements de l'université. Transformer les fondements signifie :

- axer la formation des universitaires non pas sur la conservation des rapports de production existant dans la société capitaliste, mais bien sur leur nécessaire modification ;
- faire participer, par le truchement des mandataires démocratiquement élus, les masses universitaires à la direction et à la gestion de l'université ;
- bouleverser les rapports humains qui se nouent entre les différents corps de la communauté universitaire et en particulier entre enseignants et « enseignés » ;
- favoriser la recherche en la soustrayant à l'emprise prépondérante des intérêts privés et en accordant une place cruciale à la recherche fondamentale.

En luttant pour la transformation des fondements de l'université, on crée un ensemble de conditions qui facilitent le passage au socialisme. Voilà pourquoi les premières forces sont révolutionnaires.

Quant aux secondes, elles ont compris que pour tout conserver, il faut tout transformer. La transformation pour laquelle elles luttent vise à faire de l'université un outil plus efficient aux mains de la bourgeoisie. Elles veulent adapter l'université aux condi-

tions actuelles du capitalisme moderne. Elles sont donc, en définitive, pro-capitalistes et anti-révolutionnaires puisqu'elles tendent à renforcer le pouvoir de la bourgeoisie.

A côté de la contradiction principale qui oppose ces deux forces, on trouve encore une série d'autres forces secondaires.

Il y a encore toujours les tenants de l'Ancien Régime qui restent à l'affût de toute occasion pour réinstaurer leur pouvoir ou plus exactement pour instaurer une oligarchie de mandarins élargie à quelques mandarinants. Il serait léger de sous-estimer l'importance de ce danger. Après l'appel des forces de police sur le campus de l'U.L.B. en décembre 1968, on a vu que l'ancienne droite a relevé la tête : les mandarins ont tenté, à la faveur de la division des forces progressistes, de regagner le terrain qu'ils avaient perdu. Dans de telles circonstances, certaines alliances entre mandarins et jeunes colonels sont toujours à craindre.

Si les nouveaux statuts de l'U.L.B. rendent cette restauration plus difficile quant à la *forme* de l'exercice du pouvoir, ils ne déterminent pas le *contenu* du pouvoir. C'est-à-dire qu'on peut parfaitement s'imaginer qu'à moyen ou à long terme des formations « centre-droite » d'étudiants ou d'assistants resurgissent, affaiblissent l'essor des forces progressistes et favorisent, quant au contenu, un retour à un pouvoir franchement réactionnaire.

Il y a ensuite ceux qu'on qualifie d'enragés. Ce sont ceux qui ont contesté pour contester sans tracer des perspectives d'action, ceux qui ont continué l'occupation après le 23/24 juin alors qu'elle était devenue sans objet, ceux qui ont tenté d'organiser le sabotage de la conférence Garaudy, ceux qui ont envahi sans aucun soutien de la communauté universitaire le bureau du Recteur en décembre 1968, ceux qui, tout récemment, ont organisé des actions de commando pour attaquer les membres du Conseil d'Administration. En lui-même ce groupe ne représente plus qu'un zeste de sa force passée mais son influence idéologique demeure vivace dans certains milieux de gauche. Elle se caractérise surtout par une propension maligne à boycotter toute réforme quelle qu'elle soit, par une volonté d'utiliser dans n'importe quelle circonstance des formes de lutte « à sensation », par une aversion marquée envers la participation active aux structures démocratisées et, en dernière instance,

par une certaine mélancolie due au fait qu'on n'a pas encore fait la révolution.

A certains moments, il est possible qu'une de ces forces secondaires devienne dominante. En outre, on peut constater dans les faits que les actions politiques des enragés de droite renforcent l'audience des enragés contestataires en même temps que certaines actions irresponsables d'enragés de gauche redorent le blason des pires réactionnaires.

En plus de cela, la situation est mouvante et contradictoire comme dans toute période de transition. Il faut donc bien se garder de comparer les forces en présence à des armées enrégimentées. Au contraire, dans des moments critiques, en fonction de l'objet d'une lutte particulière, en fonction du terrain où elle se déroule, en fonction de l'ardeur de celui qui a déclenché l'offensive, en fonction de l'état d'esprit des troupes (combativité, mélancolie, prudence paralysante...) — des bataillons entiers peuvent passer dans le camp adverse. Classer irrécupérablement tel ou tel bataillon, *a fortiori* tel ou tel individu, dans l'un ou l'autre camp, en fonction de l'attitude adoptée à un moment précis de la bataille, constitue une erreur grave parce qu'elle aboutit à se priver dans l'avenir d'alliés potentiels.

Pour comprendre la guerre de mouvement qui se livre actuellement à l'université, il faut avoir à l'esprit l'essentiel, c.à.d. la contradiction principale constituée par un pôle technocratique et un pôle démocratique. Il nous faut donc d'abord étudier dans une première partie les caractéristiques des réformes démocratiques et technocratiques. Il nous faut ensuite analyser les forces en présence dans la communauté universitaire.

1. RÉFORMES DÉMOCRATIQUES ET RÉFORMES TECHNOCRATIQUES

« Le bouton disparaît dans l'éclatement de la floraison et on pourrait dire que le bouton est réfuté par la fleur... Ces formes ne sont pas seulement distinctes, mais encore chacune refoule l'autre parce qu'elles sont mutuellement incompatibles. Mais en même temps, leur nature fluide en fait des moments de l'unité organique dans laquelle elles ne se repoussent pas seulement, mais dans laquelle l'une est aussi nécessaire que l'autre, et cette égale nécessité constitue seule la vie du tout. »

(F. G. W. HEGEL).

Ce qui rend la compréhension des faits universitaires encore

plus difficile est que, compte tenu du développement actuel des forces productives, de l'incorporation de la science en leur sein, du rôle de l'enseignement et de la recherche comme facteurs de croissance économique, etc., la réforme démocratique englobe une réforme technocratique tout en la dépassant. On oppose souvent « formellement » ces deux réformes, c.à.d. sans s'apercevoir qu'il s'agit de deux pôles contradictoires dialectiquement unis.

Pour la facilité de l'exposé, nous verrons d'abord ce que ces deux réformes ont en commun, nous verrons ensuite ce qui les oppose.

1.1. *Points communs entre réformes technocratiques et réformes démocratiques.*

Du fait même qu'elles veulent réformer les structures de l'université, elles s'attaquent toutes deux aux anciennes structures.

Or, la première phase de la lutte est une phase destructive. Contester signifie en premier lieu contester les structures en place, contester l'autorité. Pendant cette première période il faut dénoncer avec violence les structures existantes qui doivent être discréditées en profondeur aux yeux des masses. Cette phase de la contestation pure constitue le pôle négatif de la lutte.

Cette phase est sans doute indispensable là où on se trouve en présence de structures atteintes d'un cancer généralisé. Pour transformer l'université, il a fallu d'abord briser, casser, faire sauter les anciennes structures. Sans la destruction de celles-ci il est peut-être possible d'instaurer une réforme technocratique... il est probablement impossible, ne fût-ce que de jeter les fondements sur lesquels des structures vraiment démocratiques pourront un jour s'ériger. Il ne s'agit pas d'une quelconque complaisance envers les attitudes négatives qui, dans les phases ultérieures de la lutte sont autant de freins au développement de l'action des forces progressistes, mais de constater que dans la première période contestatrice, elles ont joué un rôle extrêmement positif.

Justement parce que les réformes technocratiques autant que les réformes démocratiques s'attaquent aux anciennes structures, on a pu assister pendant la première phase de la lutte à une alliance de fait, et temporaire, entre les deux princi-

pales forces. Cette alliance entre démocrates et technocrates ou, plus exactement l'approbation ou la passivité des technocrates face à l'action menée et dirigée par les forces démocratiques et contestatrices, expliquent l'ampleur et la puissance du mouvement lors de la première phase. Cette alliance masque pendant toute cette période la véritable contradiction entre technocrates et démocrates. Ce n'est qu'après, pendant la phase constructive, c.à.d. quand on définit ce qu'il faut mettre en lieu et place de l'autorité ébranlée, que l'alliance éclate et que la contradiction fondamentale apparaît.

Un deuxième point commun entre réformes technocratiques et démocratiques réside dans la volonté de rationaliser l'enseignement, la gestion de l'université, l'organisation de la recherche, en un mot : la vie universitaire en général. Il y a de nombreuses années déjà que dans certaines facultés, dans certains laboratoires, sous l'impulsion de professeurs éclairés on a commencé à rationaliser l'enseignement et la recherche. Mais globalement, il reste énormément à faire, car les anciennes structures constituaient un frein fort puissant à cette rationalisation. La décentralisation des pouvoirs de décision vers les facultés d'abord, vers des unités de recherche et d'enseignement ensuite, permet d'atteindre un niveau d'efficacité supérieur parce qu'elle permet aux plus compétents de trancher à la place de l'administration centrale.

D'autre part, dans la mesure où la rationalisation ne se fait pas aux dépens des travailleurs de l'université (personnel scientifique, administratif, technique et ouvrier) ; dans la mesure où la rationalisation permet en matière de recherche d'être plus au fait des derniers développements de la science ; dans la mesure où, en ce qui concerne l'enseignement, la rationalisation des cours permet de transmettre le savoir le plus récent... les forces de progrès ont tout intérêt à lutter pour une rationalisation rapide mais humaine de l'université.

Souvent malheureusement les forces démocratiques laissent à la technocratie le soin de lutter pour la rationalisation qui devient de la sorte un monopole des technocrates. Ce n'est pas parce qu'au nom de la rationalisation et au nom de l'efficacité on a fait avaler pas mal de couleuvres aux progressistes qu'il ne faut pas, sur ce terrain-là également, damer le pion aux techno-

crates et faire la preuve dans la pratique que la démocratie peut être efficace.

Un troisième point de convergence entre la réforme démocratique et la réforme technocratique se situe au niveau de la démocratisation de l'université. Pour une multitude de raisons, la technocratie s'accommode d'une certaine démocratisation interne des structures universitaires.

D'abord parce que des structures démocratisées octroyent aux instances dirigeantes une autorité plus grande. Or cette autorité est nécessaire du moment qu'il faut instaurer des réformes importantes.

Une deuxième raison, liée à la précédente, résulte du fait que la démocratisation permet d'imposer des transformations à moins de frais que l'ancien système de cooptation, arbitraire et totalement détaché des masses. La démocratisation, même formelle, organise le consentement plus aisément qu'une direction anti-démocratique. Gramsci a très bien montré comment la bourgeoisie avait substitué à la domination (moment de la force) une organisation du consentement (moment de la persuasion) pour maintenir son hégémonie. Ce que la bourgeoisie a fait jadis au niveau de la société globale, elle veut le faire aujourd'hui au niveau de l'université.

En troisième lieu : en tenant « d'intégrer » les démocrates au système, en s'efforçant de récupérer le mouvement en transformant la contestation en opposition de Sa Majesté, on court-circuite les forces de progrès.

Ceci dit, l'expérience démontre que la technocratie n'accepte les réformes démocratiques que du bout des lèvres car elle sait bien que toute conquête démocratique est à double tranchant. Aussi, la moindre réforme démocratique a-t-elle été imposée par la communauté universitaire et aucun acquis démocratique n'a été offert sur un plateau d'argent. A l'U.L.B., il a fallu occuper le bloc administratif et deux facultés pour faire sauter, en 1968, des méthodes de direction et de gestion moyenâgeuses. Et il a fallu, en mars 1970, la pression de toute la communauté universitaire pour imposer les nouveaux statuts : six mois de négociations à la Constituante avaient abouti le 19 mars au refus de la droite du corps professoral d'accepter le moindre compromis qui entame son pouvoir de décision. Ce n'est que le

meeting du 20 mars à Janson, meeting massif et imposant qui réunissait 2.500 personnes, qui a forcé les éléments les plus conservateurs à courber l'échine.

Un dernier point commun : tant la réforme technocratique que la réforme démocratique veulent réformer la forme de l'enseignement. Il s'agit principalement de remplacer le cours ex-cathedra donné par le professeur du haut de sa chaire à un auditoire passif et généralement fort nombreux par des séances de séminaires et de discussion qui exigent la participation active des étudiants. Il s'agit en outre de substituer à l'actuel système d'examens souvent qualifié d'exercice magico-sportif basé sur une mémorisation de la matière un système de vérification des connaissances étalé sur toute l'année et fondé sur une compréhension globale du cours. Il s'agit en troisième lieu de transformer l'actuel rapport de domination enseignant-enseigné en une collaboration constructive entre étudiants et professeurs. Il s'agit enfin de permettre aux professeurs, en les intégrant dans des unités de recherche et d'enseignement, de se tenir plus aisément au courant des derniers développements scientifiques.

Si la volonté de réformer les modalités dans lesquelles les connaissances sont transmises est commune à la réforme démocratique et à la réforme technocratique, il faut avoir à l'esprit que dans les deux cas la finalité de cette réforme de la forme de l'enseignement est totalement différente. Les technocrates veulent par là former de meilleurs cadres. « Meilleurs » revêt deux sens bien distincts.

La première acception est technique : il s'agit d'accroître la qualification professionnelle de l'universitaire diplômé. Il coule en effet de source que la bourgeoisie a tout intérêt à former des cadres compétents. La plus-value extraite de l'utilisation des forces de travail formées à l'université sera d'autant plus grande que la qualification du travailleur est élevée. Vu que cette qualification est directement liée à la qualité de l'enseignement reçu, on comprend que la bourgeoisie met tout en œuvre pour que l'investissement en capital humain effectué à l'université atteigne un maximum d'efficience.

La deuxième acception du terme « meilleur » est teintée d'idéologie : il s'agit de former des intellectuels porteurs de l'idéologie bourgeoise.

Plus le capitalisme se développe, plus sa base sociale se retrécit : d'où la nécessité pour la bourgeoisie d'instituer dans toutes les structures sociales existantes et à l'aide des *mass-média* qu'elle contrôle un certain type de rapports humains, un certain climat idéologique, une certaine conception du monde qui perpétuent les rapports de production capitaliste. C'est encore Gramsci qui a mis l'accent sur le rôle croissant que jouent les intellectuels dans ce processus de persuasion des masses. A eux incombe la tâche d'obtenir le consensus actif de la population au pouvoir exercé par la bourgeoisie. Par l'intermédiaire des organes de la société civile, les intellectuels, commis idéologiques de la bourgeoisie, doivent assurer l'hégémonie de la classe dominante. Et puisque l'université forme ces intellectuels qui, après leurs études, accompliront cette mission dans les salles de rédaction, à la radio, à la T.V., dans les ministères, dans les entreprises, dans les écoles, dans les organes de l'État, au palais, à l'église... on saisit toute l'importance que la bourgeoisie accorde au pétrissage des cerveaux et des consciences.

Le rôle de l'université comme producteur d'intellectuels acquis à l'idéologie bourgeoise est tout à fait essentiel. La réforme de l'enseignement dans l'optique technocratique vise également à la production de porteurs plus opérationnels de l'idéologie bourgeoise. On formera des « keynésiens » plus efficaces, plus persuadés en enseignant Keynes activement par le truchement de la participation des étudiants aux cours, aux exercices pratiques... Ainsi la réforme de la forme de l'enseignement peut également mener à un endoctrinement plus intelligent et plus subtil de l'idéologie dominante.

Cette nécessité d'insuffler plus efficacement l'idéologie bourgeoise dans l'esprit des étudiants est encore renforcée par le processus de salarisation qui touche de nombreuses couches d'intellectuels. En devenant salariés, de nombreux intellectuels deviennent objectivement des ennemis de classe. C'est là un grand danger pour la bourgeoisie : ce nouveau salarié risque de se rendre compte que son sort est lié à celui de la classe ouvrière « classique », qu'il a sa place dans le syndicat, etc. Dès lors, la bourgeoisie doit redoubler d'efforts pour le maintenir subjectivement et donc idéologiquement dans son giron : une réforme judicieuse de l'enseignement peut y contribuer.

Les forces progressistes ont inscrit la réforme de l'enseignement

à leur programme notamment parce qu'un enseignement basé sur la participation active de l'étudiant suscite l'esprit critique et favorise la contestation du contenu du cours enseigné. Cette mise en question débouche sur la contestation du système social. Une telle réforme facilite la réalisation d'un objectif que Garaudy a si justement défini en ces termes : « faire en sorte que l'université devienne, dans la société capitaliste, non un instrument de conservation de cette société, mais un foyer de changement ».

1.2. *Ce qui oppose la réforme démocratique à la réforme technocratique.*

Le premier critère de différenciation, le critère le plus important, le plus palpable aussi parce qu'il oppose quotidiennement les forces démocratiques aux forces technocratiques, concerne le niveau de démocratie pour lequel chacune des deux forces lutte.

La technocratie s'accommode, comme nous l'avons vu, d'une certaine démocratie, d'une démocratie formelle où les membres du conseil d'administration, des conseils facultaires, etc. sont élus. Les forces progressistes vont plus loin : elles veulent substituer à une démocratie de façade, une démocratie de participation.

Ce critère de différenciation joue à deux niveaux : lors de la lutte pour une démocratisation statutaire (selon le cas : après l'effondrement des anciennes structures ou lors de la transformation des anciennes structures) et lors de la lutte pour faire fonctionner, à côté des structures statutaires conquises, des structures démocratiques parallèles qui sous-tendent les premières.

Au premier stade, les forces progressistes tentent d'arracher une démocratie statutaire, légale, formelle, maximale. Elles exigent, par exemple, que la composition des organes de direction de l'université soit aussi équitable que possible ; elles exigent, en l'occurrence, que chacun des quatre corps soit représenté, sinon à la parité, du moins équitablement. Les technocrates luttent avec acharnement pour une domination du corps enseignant au détriment des trois autres corps. En outre, les forces progressistes luttent pour donner des pouvoirs délibératifs aux organes décentralisés, aux commissions paritaires facultaires

par exemple, tandis que les technocrates tentent de laisser le pouvoir aux mains du collège de faculté où seuls les membres du personnel enseignant sont représentés. A ce niveau-ci, les forces progressistes luttent également pour que les formes de la démocratie de participation soient institutionnalisées : contrôle périodique des mandants sur les élus, droit d'information élargi à toute la communauté universitaire et non pas aux seuls mandataires, vote non obligatoire précédé d'assemblées d'information et de discussion, obligation pour les candidats de se présenter sur base d'un programme, etc. La technocratie s'oppose avec force à toutes ces mesures démocratiques.

Au second stade, c.à.d. quand un certain niveau de démocratie statutaire a été atteint, le combat pour la démocratisation se poursuit sous une autre forme. A chaque niveau de démocratie statutaire correspond une démocratie réelle qui est fonction et du niveau de cette démocratie statutaire et de la capacité qu'ont les forces progressistes de mobiliser les masses et d'utiliser leur pression pour influencer les décisions prises par les organismes mis en place. Les technocrates tentent de vider les structures démocratiques formelles de leur contenu : par exemple, en optant pour une délégation des pouvoirs à des spécialistes non élus, par exemple, en transférant une série de compétences des organes élus à des bureaux exécutifs ou à d'autres instances, etc. A ce moment-là, les forces progressistes doivent lutter (contre les technocrates) pour faire fonctionner au maximum les organes élus et pour élargir le processus de démocratisation. Élargir le processus de démocratisation signifie : installer, puis faire fonctionner à côté des structures démocratisées statutaires, des structures démocratiques de fait qui permettent aux masses de contrôler et de guider leurs élus.

Favoriser la tenue d'assemblées mandants-mandataires (assemblées facultaires, assemblées des corps électoraux, réunions ouvertes organisées par les élus pour préparer leur travail dans les organes statutaires, etc.) est un souci constant des forces progressistes.

C'est parce que les forces démocratiques ont confiance dans la volonté progressiste des masses qu'elles doivent s'atteler à la tâche difficile qui consiste à faire vivre ces assemblées parallèles. Laisser parler, laisser s'exprimer la communauté universitaire permet de décupler l'impact des élus progressistes au sein des

structures démocratiques statutaires. Les masses doivent continuellement chamber leurs élus d'abord pour accroître leur force de frappe, ensuite pour éviter qu'ils ne soient récupérés par l'adversaire qui dispose, dans un milieu comme l'université, d'une gamme inouïe de moyens de pression.

Le critère de différenciation opère à ces deux niveaux.

Les structures démocratiques parallèles fonctionnent d'autant plus aisément que les gens qui y viennent ont le sentiment de pouvoir influencer les décisions prises par les organes statutaires.

Des structures parallèles qui ne débouchent pas sur un changement, qui ne disposent pas d'un certain pouvoir de fait, tournent à vide. Dès lors, il faut, à chaque étape de la lutte, montrer les limites des structures statutaires et formelles, il faut démasquer les manœuvres des technocrates qui veulent rester en deçà de ces limites... mais si l'on se sert de ces structures statutaires pour mieux faire fonctionner les structures parallèles réellement démocratiques, si l'on s'en sert comme d'un tremplin pour conquérir de nouveaux objectifs progressistes, il ne faut pas scier ce tremplin à sa base faute de quoi on effectuera un plongeon non contrôlé dans le vide. Un tel plongeon est fait par tous ceux qui axent leur lutte autour de directives de non-action telles que : dénonçons et démasquons ; du bon, du beau, du boycott ; attention aux otages, etc.

Articuler la lutte à tous les niveaux des structures existantes, approfondir le contenu démocratique des structures formelles à l'aide des structures parallèles, diffuser la pression qu'exercent les masses en un point vers tous les autres points de lutte, amplifier la voix des masses en suscitant des assemblées où elles peuvent s'exprimer... telle est la réponse des forces progressistes aux manigances machiavéliques des technocrates et aux gesticulations apocalyptiques des anciens combattants de la contestation.

Le deuxième critère de différenciation concerne la lutte pour une université pluraliste. Par pluraliste nous entendons ici — et cette définition ne recouvre pas du tout l'acception courante — un enseignement qui, en sciences humaines principalement, est fondé sur l'idéologie marxiste et sur l'idéologie non marxiste.

A l'heure actuelle, l'université dispense, à quelques rares exceptions près, un enseignement fondé sur l'idéologie bour-

geoise. La base philosophique de l'idéologie bourgeoise peut être multiple : croyante ou athée, néo-positiviste ou phénoménologique... En économie politique, on peut se prétendre keynésien ou marginaliste... Toute cette luxuriante diversité possède un point commun : elle vise à conserver les rapports de production capitalistes.

Fonder une véritable université pluraliste exige une réforme non plus uniquement de la forme de l'enseignement mais encore du contenu des cours. Pour tous les cours généraux à base idéologique nettement marquée — histoire contemporaine, éléments d'économie politique, philosophie générale, principes du droit, par exemple — il s'agit d'enseigner aux côtés de l'idéologie bourgeoise l'idéologie marxiste qui seule explique et conteste les rapports de production existants tout en traçant une perspective positive pour les remplacer. Nous disons « cours généraux à base idéologique nettement marquée » parce qu'il ne faut pas, sous peine d'alourdir par trop les études, dédoubler tous les cours. Même en sciences humaines une série de cours plus techniques peuvent demeurer en commun.

Trois écueils sont à éviter. Le premier tend à faire passer pour marxiste un enseignement sur le marxisme dispensé par un non-marxiste. Une analyse bourgeoise de Marx relève bien entendu de l'idéologie bourgeoise et non pas du marxisme. Cela va de soi. Un deuxième écueil concerne l'option. L'étudiant pourrait choisir : soit suivre le cours marxiste, soit suivre le cours non-marxiste. Une telle option n'est pas sérieuse : elle peut se fonder sur une série de critères parfaitement étrangers au contenu du cours. En outre, le conditionnement pré-universitaire, particulièrement sensible en candidatures, défavorise évidemment le marxisme. Et puisque c'est, en lieu principal, en candidatures que les cours généraux sont dispensés, on comprend aisément qu'une telle option ne peut pas se prétendre pluraliste. Un troisième écueil consiste à faire croire qu'en modernisant les formes dans lesquelles l'enseignement est donné (suppression des cours ex-cathedra, augmentation du nombre de séminaires de discussion, transformation du système des examens) on débouchera sur un enseignement pluraliste au sens où nous l'avons défini. L'attitude critique d'une telle réforme développe, favorise certes une certaine distanciation envers la matière enseignée. Mais de la critique d'un cours « bourgeois » ne jaillit pas

spontanément une conception marxiste du monde. Voilà pourquoi il faut lutter pour instituer à côté de l'enseignement de l'idéologie bourgeoise, l'exposé de la pensée marxiste.

Si l'on veut transformer l'université bourgeoise en un foyer de critique de la société, il faut obliger quiconque d'étudier les deux grandes conceptions du monde qui s'affrontent aujourd'hui. Seul un tel système d'enseignement pourra se réclamer du libre-examen : chaque étudiant, après confrontation critique et en pleine connaissance des deux pensées antagonistes, disposera de données suffisantes pour effectuer un choix rationnel.

Faut-il dire que sur ce point, les technocrates s'opposent farouchement aux démocrates ? Faut-il ajouter que même au sein des forces progressistes la lutte pour une telle université critique n'est pas fort avancée ? Faut-il conclure qu'il s'agit donc d'un objectif à long terme que l'on n'est pas proche de réaliser ?

Selon les forces sur lesquelles on peut compter dans chaque faculté, selon les enseignants marxistes dont on dispose — la formation d'un chercheur, d'un enseignant marxiste est chose particulièrement ardue puisque le marxisme étant encore souvent tabou à l'université, le marxiste en Europe occidentale est obligatoirement un autodidacte — on pourra progressivement contrer l'université bourgeoise dans ce qu'elle a de plus intimement, de plus fondamentalement bourgeois, à savoir l'enseignement de l'idéologie de la classe dominante. Ce n'est qu'ainsi que l'université pourra devenir « un centre de réflexion permanente, contestant les finalités et le fonctionnement actuels de la vie économique, sociale et politique ». Ce n'est qu'ainsi que l'université pourra « agir sur la société pour la changer et la renouveler » (manifeste de la F.G.T.B. sur l'enseignement supérieur, 19 novembre 1968).

Nous nous rendons bien compte que cet objectif est à long terme. On a déjà conquis une réforme relativement démocratique des structures de l'université. On n'a pas encore dessiné la silhouette de l'université pluraliste. Il serait d'ailleurs téméraire de penser qu'on puisse, pour atteindre cette fin, procéder de la même façon que lors du combat pour une université démocratique. Dans la lutte pour des structures démocratiques les forces progressistes formaient un bloc, ici elles n'ont qu'une vague conscience du problème ; là les forces tech-

nocratiques faisaient un bout de chemin avec les démocrates, ici elles s'y opposeront massivement ; là le P.A.T.O. était directement en cause, ici il est hors du coup. En outre, une des conditions essentielles pour atteindre ce but n'est pas remplie : il s'agit de disposer de marxistes dont la qualification scientifique est irréprochable. Il est inutile de se leurrer : on est loin du compte et la formation de marxistes est chose pénible et de longue haleine.

Le troisième critère de différenciation concerne la rationalisation de la vie universitaire. Nous avons vu que les technocrates s'érigent en porte-drapeaux de l'université rationnelle, moderne, efficace. Nous avons vu que la réforme démocratique a tout intérêt à ne pas laisser aux technocrates le monopole de la lutte pour la rationalisation. Il faut aller plus loin : il faut démontrer que la démocratie permet d'atteindre un niveau de rationalisation plus élevé que la technocratie. En effet, les mandarins, tout comme leurs prédécesseurs, défendent des chasses gardées conquises ou à conquérir. Or rien n'entrave plus la rationalisation que les cloisonnements entre services, entre facultés, entre disciplines. De plus, aussi longtemps qu'une grande partie des recherches en laboratoire sera soumise, comme c'est fréquemment le cas aujourd'hui, aux décisions du secteur privé, elle restera le plus souvent guidée par des soucis de rentabilité à court terme qui font obstacle à une rationalisation nationale et à long terme. Puisque nos « colonels aux dents longues » ne mettent jamais en cause cet aspect de la liaison industrie-recherche, ils ne peuvent que prôner une rationalisation superficielle et à courte vue.

Il faut donc relever le défi de l'efficacité brandi par la technocratie et montrer concrètement que seule une réforme démocratique peut rationaliser harmonieusement l'université.

Un quatrième critère a trait à la recherche scientifique. Nous serons très succinct dans ce domaine. Non pas que ce critère soit sans importance — il est au contraire primordial — non pas qu'il soit sans intérêt pratique — une lutte quotidienne est menée notamment par la F.G.T.B. pour réaliser une recherche scientifique digne de ce nom — mais une étude sérieuse de ce critère et des deux options, technocratique et démocratique, qu'il permet de distinguer nécessiterait un exposé beaucoup trop approfondi.

Nous dirons simplement qu'en cette matière, les forces progressistes luttent notamment pour faire triompher trois principes :

- une coordination et une planification de la recherche sur le plan national ;
- une réelle indépendance de la recherche par rapport au secteur privé ;
- un développement de la recherche fondamentale.

A des degrés divers, les technocrates s'opposent à une telle conception de la recherche.

Voilà ce qu'ont en commun et ce qui oppose les réformes technocratiques et les réformes démocratiques. On peut donc bien affirmer, sans risquer de trop se tromper, que la réforme technocratique est à la réforme démocratique ce que le bouton est à la fleur.

La réforme démocratique a encore d'autres caractéristiques que celles que nous avons esquissées.

Elle veut instaurer une politique sociale à l'U.L.B. qui favorise ceux qui disposent de faibles revenus en créant une infrastructure sociale décente à l'université ; elle veut également mener une politique culturelle démocratique qui fasse de l'université non pas un pôle d'attraction pour une élite, mais bien un foyer de rayonnement culturel qui attire toute la population.

D'autre part, la réforme démocratique exige encore une démocratisation externe de l'université, une plus grande autonomie de l'université, etc. mais il s'agit là surtout de combats politiques et syndicaux à mener en dehors de l'université. Voilà pourquoi nous nous sommes cru dispensé d'en parler dans le cadre de cet article.

A partir de l'exposé ci-dessus, on peut entamer une analyse des forces en présence à l'université. Nous dirons que sont progressistes — et pas nécessairement « de gauche » — nous reviendrons sur cette distinction — ceux qui luttent pour une réforme démocratique de l'université. Cette définition est utile parce qu'elle permet d'éviter les écueils qui découlent d'une transposition superficielle des notions « gauche » et « droite » à l'université.

2. FORCES PROGRESSISTES ET FORCES TECHNOCRATIQUES À L'UNIVERSITÉ.

« La stratégie des réformes est essentiellement une stratégie des alliances qui, en définitive, est toujours le problème central de tout processus révolutionnaire. »

E. BERLINGUER,
Secrétaire général adjoint du P.C.I.

On peut diviser la communauté universitaire en quatre grands corps selon la fonction principale que chacun d'entre eux remplit à l'université :

- le personnel enseignant
- le personnel scientifique (assistants et chercheurs)
- le personnel administratif, technique et ouvrier
- les étudiants.

Les forces progressistes et technocratiques ont des adhérents plus ou moins nombreux dans chacun de ces quatre corps. Avant d'analyser le rapport de forces entre technocrates et démocrates au sein de chacune de ces entités, il nous semble utile de réfléchir un instant à la signification que revêt la lutte de classe à l'université.

Il est scientifiquement absurde et fondamentalement antimarxiste de transposer mécaniquement la lutte de classe à l'université en assimilant les professeurs aux capitalistes et les étudiants aux prolétaires. Lénine définit la situation de classe d'un individu en fonction de la place qu'il occupe dans la production : conformément à ce critère uniquement, il est impossible de ranger le personnel enseignant parmi la bourgeoisie et les étudiants parmi la classe ouvrière. L'université n'est pas une entreprise capitaliste comparable aux A.C.E.C. : les professeurs ne sont donc pas plus des patrons capitalistes que les étudiants ne sont des prolétaires.

En effet, ce n'est pas parce qu'un nombre de plus en plus grand d'étudiants deviennent après leurs études des salariés que, pendant leurs études, ils seraient à comparer à des prolétaires par anticipation. A l'université l'étudiant ne crée pas un atome de plus-value, il n'est ni salarié ni exploité. Quant aux professeurs, ils n'accaparent pas une parcelle de plus-value en enseignant. En enseignant, ils participent à un investissement intellectuel qui permettra au futur travailleur, qu'est

l'étudiant, de vendre sa force de travail plus cher sur le marché du travail. Si l'étudiant n'est pas un exploité, le professeur ne saurait être son exploiteur.

Certes, il se crée dans l'université bourgeoise des rapports de domination « enseignants-enseignés » qui présentent, sous certains aspects, de multiples analogies avec les rapports qui s'installent entre patrons et travailleurs. Le dévoilement de ces rapports de subordination a constitué un moteur d'une extraordinaire puissance lors de la phase contestatrice. Mais ces rapports pris en eux-mêmes — et quelle que soit l'importance de leur prise de conscience — ne fondent pas une relation exploiteur-exploité, ils ne fondent pas l'appartenance à l'une ou l'autre classe sociale.

Etre de gauche implique une vision du monde qui veut transformer la société d'une certaine façon : l'homme de gauche se réclame de la lutte que mène la classe ouvrière pour son émancipation, pour l'instauration d'une société socialiste. Dans les luttes universitaires, une série de gens adoptent une attitude progressiste. Ils ne sont pas pour autant de gauche pour la simple raison qu'ils ne font pas le lien entre leur combat à l'université et la lutte de la classe ouvrière et de ses alliés. L'homme de gauche, en revanche, est conscient que son action à l'université s'insère dans un contexte global, dans une stratégie générale de réformes anti-capitalistes. Il devrait donc logiquement faire partie de l'avant-garde des forces progressistes. A cause de certaines déviations gauchistes et anarchistes qui touchent principalement les éléments de gauche des forces progressistes, il n'en est pas toujours ainsi. On constate que certaines composantes des forces progressistes qu'on ne peut pas qualifier « de gauche » jouent à l'université un rôle plus positif que certains hommes de gauche. C'est là un phénomène nouveau, intéressant et important. Il s'explique de la manière suivante : à la faveur du mouvement de contestation qui a bouleversé pas mal de valeurs reçues, beaucoup de membres « a-politiques » de la communauté universitaire ont brutalement pris conscience de l'aliénation des structures hiérarchiques de l'université. Ils ont découvert leur situation de « dominé ». Ils ont flambé pour des réformes profondes de l'université. Ils n'ont pas pour autant fait le pas entre leur lutte et la lutte anti-capitaliste... mais ils peuvent devenir des militants extrêmement dévoués, extrême-

ment consciencieux et extrêmement efficaces. Ils peuvent faire partie à l'université d'une avant-garde des forces progressistes alors que certains hommes de gauche ne sont tout au plus qu'à l'avant-garde du soutien à la lutte armée en Colombie ou en Palestine.

De tout ce qui précède, il ne faut nullement déduire qu'il n'y a pas de lutte de classe à l'université. La bataille pour une réforme démocratique est une bataille de classe qui rejoint le combat de la classe ouvrière et les forces progressistes sont, qu'elles en soient conscientes ou non, des alliés de la classe ouvrière. Ce que nous avons voulu indiquer, c'est qu'il faut éviter d'assimiler la lutte de classe à une lutte entre étudiants et professeurs. Cette indication a toute son importance quand on aborde le problème des alliances dans la lutte pour les réformes démocratiques.

Voyons, à la lumière de cette analyse, quels sont les supports des forces démocratiques dans les quatre corps de la communauté universitaire.

2.1. *Le personnel enseignant.*

Dans certaines facultés (Droit, Sciences politiques, sociales et économiques, Sciences appliquées, etc.) de nombreux membres du corps enseignant sont liés directement à l'entreprise privée ou à l'appareil d'État bourgeois. Parfois ils siègent dans des conseils d'administration de sociétés anonymes ; parfois ils sont engagés par des sociétés privées comme conseillers juridiques, économiques, financiers, technologiques ; certains gèrent d'importants cabinets d'affaires ; d'autres occupent des fonctions dirigeantes dans les organes de l'appareil d'État ou de la société civile. Dans certaines facultés, le cumul est devenu la règle. Ces professeurs ont donc beaucoup de motifs pour lier leur sort à celui du capital.

Mais même si le professeur d'université reste avant tout un enseignant et un chercheur, il fait partie de la strate sociale supérieure de la société et ses rapports humains l'insèrent dans un milieu évidemment bourgeois. Dès lors, un chef de service d'hôpital universitaire, un professeur de mathématique ou de physique nucléaire qui n'a aucune attache directe de nature économique ou financière avec le capital fréquente la haute société et appartient de fait à l'establishment. Il devient de la

sorte aisément porteur de l'idéologie bourgeoise. Et c'est tout naturellement qu'il instaure à l'université des rapports de domination avec ses collaborateurs, ses assistants, ses étudiants ; c'est tout naturellement qu'il se sent à sa place dans les organismes dirigeants des structures hiérarchiques de l'université.

Néanmoins, du fait qu'en tant qu'enseignant, il n'appartient pas objectivement à la bourgeoisie, il peut également subir l'influence de l'idéologie marxiste. Le rayonnement des idées marxistes, malheureusement terni par des années de dogmatisme et par certaines erreurs dramatiques commises dans les pays socialistes, permet de contrecarrer, du moins dans de nombreux cas, l'influence de l'idéologie bourgeoise.

En outre, la C.G.S.P., là où elle est implantée dans le personnel enseignant et là où elle regroupe dans une même section syndicale personnel scientifique et enseignant — ce qui est le cas à l'U.L.B. — peut faire basculer une frange importante du personnel enseignant dans le camp des forces progressistes.

Il est donc tout à fait faux de ranger le corps enseignant en bloc dans les forces technocratiques.

Dans des moments critiques, quand les forces progressistes sont à l'offensive, on peut compter sur des appuis décisifs dans le corps enseignant. S'aliéner ce soutien en prônant notamment des théories erronées sur les professeurs-patrons relève d'une conception étriquée des alliances dans le monde universitaire.

D'ailleurs en réfléchissant sur toute la longue lutte pour les nouveaux statuts de l'université — lutte qui commence en mai 1968 et qui finit en juillet 1970 — et en se penchant tout particulièrement sur un épisode crucial de cette lutte qui s'étale du 10 au 20 mars 1970, on en arrive à la conclusion que rien de fondamental et de durable ne peut être changé à l'université sans le soutien de la frange progressiste du corps enseignant. Or les positions idéologiques de cette frange sont hyperfragiles parce qu'elles sont continuellement écartelées entre l'attrait d'un idéal de gauche, d'une part, une conscience corporatiste ainsi qu'un mode de raisonnement lié à des structures mentales bourgeoises, d'autre part. Dès lors la moindre provocation suffit pour les faire basculer dans le camp adverse. Il s'ensuit qu'au vu de l'objectif final, les actions de commando — d'ailleurs condamnables en soi parce que parfaitement anti-démocratiques — sont véritablement désastreuses.

2.2. *Les étudiants.*

L'étudiant se trouve dans l'antichambre de la vie productive : il ne sait pas encore à quelle classe sociale il appartiendra. Sa situation, essentiellement transitoire, le rend particulièrement perméable à une série d'influences idéologiques contradictoires.

L'origine sociale de l'étudiant, par l'ensemble des représentations mentales qu'elle induit dans l'esprit des jeunes, exerce une influence importante sur la conscience de classe de l'étudiant. La plupart des étudiants de notre pays sont issus de la bourgeoisie, de la classe moyenne ou bien encore de cette fraction du prolétariat qui, grâce à la valeur supérieure de sa force de travail, peut accéder à un niveau de revenus plus élevé, si même il se révèle insuffisant pour faire face au financement complet des études. Comme, pour cette dernière catégorie, le taux de rémunération supérieur a souvent estompé la conscience de classe, il faut constater que, dans l'ensemble, les attaches familiales des étudiants déterminent une attitude hésitante à l'égard du mouvement ouvrier.

Du fait qu'en étudiant, il étudie aussi de l'idéologie bourgeoise, il existe chez lui une confrontation permanente entre l'objet de ses études et la réalité que la vie lui permet d'observer quotidiennement. Il ne peut manquer d'être frappé par l'opposition criante entre la représentation qu'on lui propose du capitalisme et la réalité : chômage, déclin économique régional, croissance économique faible, absence de rationalité dans l'organisation de l'économie, perturbations monétaires... autant de phénomènes qui démentent quotidiennement les discours apologétiques sur le *Welfare State*. Chaque journée d'étude met en évidence la contradiction entre les valeurs humanistes qui furent celles de la bourgeoisie à son époque ascendante et la pratique qui les bafoue. Il observe l'indigence intellectuelle de l'anti-communisme primaire qui fleurit dans certains enseignements. En somme, bon nombre d'étudiants sont conscients, confusément peut-être, qu'une série de problèmes se posent qui mettent en cause les structures de la vie économique et sociale du pays.

De plus, le caractère transitoire de leur situation et leur fonction même de porteur d'idéologie provoquent chez les étudiants une certaine curiosité idéologique qui rend possible leur adhésion au marxisme-léninisme, seule philosophie cohérente qui

peut rendre compte de l'anarchie capitaliste et les engager dans le chemin du combat pour une société nouvelle. Cette adhésion comporte cependant, de par ses origines, un danger de fragilité.

L'agression américaine au Viet-Nam, la Pax Americana que les États-Unis imposent en Amérique latine... ont causé, dans toutes les couches de la jeunesse, un profond dégoût contre l'impérialisme américain qui se mue souvent en un sentiment anti-capitaliste. Quelles que soient d'ailleurs les formes peu orthodoxes, peu classiques, parfois paradoxales, parfois insolites, souvent extravagantes et toujours confuses que ce sentiment anti-capitaliste revêt, il s'agit en définitive avant tout d'un sentiment de révolte contre la « société de consommation », contre ses formes les plus aliénantes. C'est un sentiment profond dirigé contre les aspects les plus révoltants, les plus déshumanisants du capitalisme monopoliste d'état. Ce sentiment de révolte partagé par de très larges couches de jeunes — le succès des marches anti-atomiques et des manifestations contre la guerre du Viet-Nam l'atteste — s'est concrétisé dans les milieux étudiants par une contestation de l'université en ce qu'elle a de plus typiquement bourgeois.

Le mouvement de contestation, de par l'immense brassage d'idées qu'il a engendré, a fait, pendant un certain temps, basculer des masses étudiantes dans le camp progressiste. Ce brassage d'idées a élevé le niveau de conscience politique des étudiants. Mais, du fait même que le public-étudiant se renouvelle constamment, il faut continuellement lutter pour que l'acquis d'une génération d'étudiants soit transmis à la prochaine génération.

Enfin, la précarité croissante de son avenir professionnel dans une société où le chômage des forces de travail intellectuelles se développe parallèlement à la salarisation d'un nombre croissant de professions libérales exerce sur l'étudiant une influence globalement positive. Il se rend compte de plus en plus nettement de ce que sera sa vie au sein du capitalisme. Il prend conscience, surtout vers la fin de ses études, que c'est du côté du monde du travail qu'il devra chercher appui.

Tracer la résultante de toutes ces influences n'est pas simple. Nous pensons néanmoins pouvoir conclure, en voyant les faits universitaires d'une façon dynamique, que de plus en plus les idées de progrès pénètrent au sein des masses étudiantes. Les influences négatives sont en perte de vitesse. Les influences

positives se renforcent de manière accélérée. Le mouvement de contestation a bien entendu eu une incidence globalement fort positive même s'il a, accessoirement, engendré une série de déviations gauchistes et anarchisantes.

La lutte au sein de la communauté étudiante entre progressistes et technocrates prend des aspects fluctuants. Quand les forces progressistes sont à l'offensive, de larges masses étudiantes les rejoignent ; à l'inverse les forces technocratiques peuvent, dans des périodes de basse tension politique, compter sur la passivité, voire sur l'adhésion, de nombreux étudiants.

Si la base progressiste au sein des masses étudiantes demeure précaire, elle constitue néanmoins la force de frappe du mouvement. En effet, seuls les étudiants peuvent mobiliser des masses importantes dans le monde universitaire.

2.3. *Le personnel scientifique.*

Dans le bain idéologique que constitue l'université, la bourgeoisie exerce bien sûr une influence sur le personnel scientifique. Cette influence n'est sans doute plus prépondérante après que le mouvement de contestation a ébranlé une communauté universitaire.

Pour trois raisons principales, le corps du personnel scientifique peut constituer un bloc important au sein des forces progressistes.

D'abord les membres du personnel scientifique sont des salariés dans l'acception classique du terme.

Ensuite, ils subissent au même titre que les étudiants l'aliénation des structures hiérarchisées de l'université.

En troisième lieu, l'organisation syndicale y compte des forces importantes.

Un facteur de poids, parfois fort négatif, intervient régulièrement : l'insécurité d'existence des assistants et chercheurs (contrats à temps de deux années en moyenne) les rend fort dépendants du « patron » ou des autorités académiques. La menace concernant le non-renouvellement du contrat constitue une arme fort efficace pour ramener un militant progressiste à la raison. Quand le mouvement démocratique est dans sa phase ascendante, les militants se sentent soutenus par les masses et ce moyen de pression n'a pas beaucoup d'impact ; au rebours, quand les forces technocratiques sont à l'offensive, quand, à la suite de l'an-

nonce de mesures de répression, par exemple, un vent de panique souffle dans la communauté travailleuse de l'université, une telle arme peut, temporairement, se révéler efficace. (De là l'importance politique de la lutte pour un statut du chercheur, pour l'obtention d'une carrière scientifique).

Un deuxième facteur négatif est formé par des poussées gauchistes et anarchisantes qui, moins marquées qu'en milieu étudiant, exercent également une influence sur le personnel scientifique.

Si, ici également, on veut tenter de tracer la résultante de ces influences, on peut conclure à une nette prédominance des forces progressistes dans le personnel scientifique de l'université. Grâce au mouvement de contestation, le personnel scientifique a pris conscience de lui-même, c.à.d. qu'il a pris conscience de ses intérêts spécifiques et de son insertion dans la lutte pour des réformes démocratiques. C'est là un des effets les plus réels, les plus importants — et sans doute les plus durables — du mouvement de contestation sur la vie politique de la communauté universitaire.

2.4. Le personnel administratif, technique et ouvrier.

Objectivement et subjectivement, il ne fait pas de doute que le P.A.T.O. fait partie intégrante de la classe ouvrière.

A l'université, le P.A.T.O., bien que relativement bien organisé dans ses organisations syndicales, n'a pas de longue tradition de lutte. En outre, les organisations syndicales, habituées à lutter principalement pour des revendications immédiates, montrent parfois quelques hésitations à lancer leurs effectifs dans une bataille pour une réforme de structure démocratique. Ces hésitations peuvent néanmoins être assez facilement vaincues si les instances syndicales dirigeantes éclairent le sens de cette nouvelle lutte.

Le danger anarchisant est inexistant chez les travailleurs qui savent d'expérience que ce qu'ils ont arraché au capital, ils l'ont conquis grâce à leurs organisations. Quant à la phase ultra-révolutionnaire, elle exaspère au lieu de convaincre. La droite technocratique tente d'ailleurs d'utiliser cette exaspération pour dresser le P.A.T.O. contre les étudiants et contre les forces progressistes.

Globalement, le corps des P.A.T.O. fait en bloc partie des forces progressistes. Mais, compte tenu de son impact minime sur l'évolution du mouvement à l'université — vu qu'il n'exerce ni une fonction de recherche, ni une fonction d'enseignement — il constitue une force d'appoint plutôt qu'un fer de lance. C'est néanmoins un allié sûr, solide, parce que conscient de l'insertion de son combat à l'université dans l'ensemble de la lutte de la classe ouvrière.

Les forces progressistes comptent des soutiens dans les quatre corps de la communauté universitaire. Chaque progressiste responsable doit tenir compte de ce fait capital. A chaque étape de la lutte, il tentera d'élargir ce réseau.

L'alliance privilégiée, qu'il faut défendre comme la prunelle de ses yeux, est formée par la soudure entre les forces progressistes au sein des étudiants et les forces progressistes au sein du personnel scientifique. Respecter cette alliance, renforcer cette soudure constitue un objectif fondamental du mouvement démocratique. Cette alliance privilégiée trouvera tout naturellement l'appui du P.A.T.O. Du moins si elle évite de tomber dans des écueils gauchistes.

Une réforme démocratique ne pourra être réalisée que si cette soudure tient et si d'autre part les forces progressistes au sein du personnel enseignant la soutiennent. Il faut donc éviter à tout prix une opposition en bloc du corps professoral.

Il est bien vrai que « la stratégie des réformes est essentiellement une stratégie des alliances ». Pour consolider ces alliances, il est deux préceptes qu'il faut respecter scrupuleusement : d'abord l'alliance ne peut se renforcer que si les objectifs de la lutte sont fixés en commun, après discussion, par chacune de ses composantes : ensuite, certaines différences d'appréciation au sein des forces progressistes dans chacun des quatre corps doivent être surmontées à chaque nouvelle étape de la lutte... c'est dire que toute alliance nécessite certains compromis. Loin de freiner la lutte, ces compromis permettent d'aller au combat avec un maximum de forces.

L'articulation de la lutte pour des réformes démocratiques à tous les niveaux des structures existantes doit également être comprise comme l'articulation de la lutte au sein des différents corps de la communauté universitaire. Seule une telle stratégie

des alliances permettra de faire triompher une réforme démocratique à l'université.

En guise de conclusion, nous tenons à formuler une seule remarque : il est bien sûr utopique de croire qu'on puisse réaliser le nirvâna de la démocratie au sein du capitalisme monopoliste d'État, dans nos sociétés foncièrement anti-démocratiques. Le niveau de démocratie qu'on pourra atteindre à l'université est fonction d'une infinité de facteurs : il dépend du niveau de démocratie atteint dans la société ; il dépend de la lutte que mènent les syndicats et les partis politiques qui se réclament de la classe ouvrière ; il dépend du niveau de conscience qu'a atteint la communauté universitaire, de sa capacité d'organisation, de la solidité des alliances nouées entre les forces progressistes des quatre corps. Se perdre en conjectures sur les limites que la réforme démocratique peut atteindre dans le cadre du capitalisme contemporain n'a pas beaucoup de sens : la vie tranchera ce problème. Mais ce qui compte c'est de lutter pour obtenir une réforme aussi démocratique que possible.

Chaque détachement du mouvement progressiste mondial a sa tâche à remplir. C'est en luttant pour la réforme démocratique se l'université que les membres de la communauté universitaire contribueront le plus efficacement à la lutte générale pour le socialisme.

Sélection-orientation à l'entrée à l'Université

par Jean Michot

Président de la Faculté des Sciences de l'Université Libre de Bruxelles

Les sessions d'examens se terminent dans les Universités et, comme chaque année à la même époque, se pose le problème des échecs. Y en a-t-il plus que les années précédentes ? Quelles en sont les raisons ? Quels remèdes pourrait-on envisager pour en réduire le nombre ?

On s'est longtemps interrogé, un peu partout dans le monde, sur le rôle que joue l'Université dans un contexte politique, économique et social qui se modifie sans cesse très profondément et de plus en plus rapidement. Les hésitations ont abouti, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, à une série de compromis qui n'ont fait en réalité qu'aggraver les problèmes en rendant leur solution progressivement plus urgente et, par conséquent, nettement plus difficile et plus délicate. 1968 a montré la nécessité d'aboutir sans plus tarder à une transformation radicale des structures des sociétés modernes, à une refonte qualitative des institutions qu'elles ont créées.

L'Université et l'enseignement supérieur en général sont ainsi passés au premier plan des préoccupations.

Les raisons qui, à l'heure actuelle, obligent à repenser profondément les structures de l'enseignement supérieur sont bien connues et se situent sur trois plans essentiels : le premier est celui de l'augmentation rapide de la population estudiantine ; le deuxième, celui du gonflement important des matières à enseigner et ce, en réponse à l'explosion des connaissances dans toutes les disciplines ; le troisième provient de la sollicitation constante et de plus en plus pressante de l'Université par la

société dans laquelle elle se développe et qui exige des productions scientifiques et technologiques de plus en plus nombreuses et importantes.

Seul le premier point retiendra notre attention. En effet, si la question des échecs aux examens n'est pas exclusivement liée à celle de l'accroissement des populations d'étudiants, elle en représente néanmoins une des conséquences majeures dans la mesure où de nombreux jeunes entreprennent des études qui ne correspondent ni à leurs aptitudes ni à leurs motivations.

L'éducation était jadis un privilège de naissance, elle fut ensuite un privilège d'argent. A l'heure actuelle, et cette constatation est valable à l'échelle mondiale, la tendance à la démocratisation des études rend possible, pour la première fois dans l'histoire de notre civilisation, le désir légitime de chacun d'accéder aux niveaux les plus élevés de l'enseignement. Si, dans cette optique, la Belgique semble jouir au sein du Marché Commun d'un des meilleurs taux d'accès à l'enseignement universitaire, il n'en est pas moins vrai que les étudiants issus des familles ouvrières ou paysannes représentent moins de 10 % du recrutement global. Le processus n'en est donc qu'à son début et tout porte à croire qu'il se développera. Non seulement parce qu'il correspond à un objectif de l'individu lui-même qui, en principe, cherche à s'assurer un certain savoir et une certaine égalité de chances au pouvoir, mais également parce qu'il représente un facteur de croissance économique dont l'importance n'est plus à démontrer.

En 1950, les Universités et autres établissements d'enseignement universitaire groupaient quelque 20.000 étudiants. Le nombre de ces étudiants, pour 1980 a été évalué à plus de 100.000. L'afflux est important et risque, s'il n'est canalisé, d'étouffer l'Université, ou tout au moins de l'empêcher de progresser dans l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue.

L'Université est par essence une institution où se conservent et se transmettent les connaissances, où s'enseignent les méthodes qui en assurent le développement, où se réalisent les recherches qui les alimentent. Elle vise au développement d'une pensée non seulement critique, mais créatrice ; elle cherche à former des hommes en leur inculquant la méthode et le désir d'apprendre, « des hommes capables d'innover, de créer, d'imaginer, et de mettre en place de nouvelles stratégies et structures, à adapter

sans cesse à un environnement en profonde transformation ⁽¹⁾ ». C'est dire que son objectif ultime dans le cadre de l'enseignement va au-delà de l'exposé pur et simple des connaissances, qu'il est axé, suivant la formule consacrée, sur la façon d'apprendre à apprendre, en mettant l'accent non seulement sur la « formation aux méthodes de l'apprentissage et de la découverte » mais également sur « le développement de la motivation à un constant enrichissement personnel ⁽²⁾ ».

Cette mission dépend étroitement de questions d'équipement, d'options quant au mode de formation des futures générations d'étudiants, des débouchés professionnels, mais également et pour une large part de questions particulièrement importantes liées à *l'information* et à *la qualification* réelle de ceux qui sont amenés à entreprendre des études supérieures.

Information, car en effet il est indispensable qu'à l'issue de l'enseignement moyen, l'éventail des possibilités dans l'enseignement supérieur soit présenté et explicité, compte tenu de ses inconvénients et de ses avantages, et ce dans les milieux les plus divers y compris et surtout auprès des parents qui, à l'heure actuelle encore, marquent une hésitation très perceptible à envisager pour leurs enfants des études au niveau le plus élevé.

Information également, car il est particulièrement important que ceux qui se destinent à ce genre d'études prennent conscience des difficultés de tout ordre auxquelles ils se heurteront inévitablement, qu'elles soient intellectuelles ou caractérielles.

Qualification enfin, parce qu'on ne peut plus concevoir le maintien du principe de l'accès aux études supérieures « sans aucune chance de réussite ».

Ce sujet a souvent été évoqué. Il y a peu de temps encore l'appartenance à une classe sociale servait de barrière à l'entrée à l'Université. Si comme nous l'espérons, cette barrière est amenée à disparaître progressivement, est-il raisonnable de penser que la totalité de la population en âge d'entrer dans les Universités est capable d'y poursuivre des études réellement fructueuses ? La situation actuelle montre assez qu'une réponse affirmative ne se justifie certainement pas.

Environ 60 % des étudiants sont inscrits dans les deux années

⁽¹⁾ *Université* 1980, Fondation Industrie-Université, Institut Administration, Université, Bruxelles, 1970.

de candidature. Le pourcentage moyen des échecs pour la première année atteint 60 % ⁽²⁾.

Nous touchons là le fond du problème que nous désirons aborder. Ce pourcentage d'échecs n'est absolument pas normal. Trop d'étudiants sont donc mal ou pas du tout adaptés à l'enseignement qui leur est proposé, les uns parce qu'ils n'ont aucune disposition qui leur permette de suivre avec fruit cet enseignement, d'autres parce qu'ils ont mal choisi l'orientation de leurs études, d'autres encore quoique correctement aiguillés, parce qu'ils s'y adaptent avec plus ou moins de difficultés.

Comme on l'a souligné à de nombreuses reprises, cette situation est non seulement préjudiciable à la bonne marche de l'institution et aux intérêts de la Communauté nationale, mais va à l'encontre des intérêts des étudiants eux-mêmes.

Les remèdes que l'on est amené à y apporter doivent évidemment viser l'ensemble du complexe structural et méthodologique sur lequel s'appuie l'enseignement supérieur pour l'adapter aux besoins et au contexte de notre époque, lui permettre de former des « gens éducatibles plutôt que des diplômés instruits ⁽³⁾ ». Il est cependant un remède qui constitue un préalable à toute rénovation sérieuse et efficace : celui qui permettrait de régler judicieusement l'accès à l'enseignement supérieur. Il reposerait en fait le problème du libre accès qui, à une exception près ⁽⁴⁾, est la règle à l'heure actuelle.

Libre accès à l'Université ou sélection. La question a été débattue de nombreuses fois. Il y apparaît, et le fait est regrettable, des avis qui ne sont inspirés que par une certaine démagogie mais qui en réalité n'ont aucun poids si l'on y réfléchit sagement. Comme le rappelait dernièrement le Docteur B. Bobon ⁽⁵⁾, « La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme réclame la gratuité de l'enseignement primaire et la généralisation du secondaire mais elle insiste pour que l'enseignement supérieur soit ouvert en pleine égalité à tous en *fonction de leur mérite* ». Il

⁽²⁾ *L'expansion universitaire*, Conseil National de la Politique Scientifique, Commission Spéciale, 1968.

⁽³⁾ Ph. H. COOMBS, *Le Monde Diplomatique*, mai 1970.

⁽⁴⁾ L'admission dans les Facultés des Sciences Appliquées dépend de la réussite d'un examen d'entrée.

⁽⁵⁾ La Sélection à l'Université — Sélection-naturelle et démocratisation. *Revue universitaire de Liège*, 1/69, 1969.

ne fait aucun doute que la qualité de l'enseignement universitaire se doit d'être défendue. Il est évident dès lors que l'Université ne peut s'encombrer d'éléments peu ou pas doués qui ne pourraient parvenir à se hisser à un niveau intellectuel suffisant. Il est certain qu'il faut donner à tous ceux qui le désirent les moyens de se développer au maximum, mais il est certain aussi que les limites de développement de chacun ne se situent pas au même niveau. On ne peut dès lors échapper à la notion de sélection à l'entrée de l'Université. Tout réside cependant dans la manière d'opérer.

Il ne paraît guère satisfaisant ni souhaitable de voir confier cette sélection aux établissements d'enseignement secondaire. Cette manière de procéder qui est d'application depuis 1964 dans le cadre de la loi dite d'omnivalence (examen de maturité) est rapidement devenue une formalité dont on peut, à l'heure actuelle, percevoir l'inefficacité.

L'examen d'entrée tel qu'il est pratiqué en Sciences Appliquées ne paraît pas plus correspondre à la solution recherchée ; il peut en effet laisser craindre le bachotage et, plus certainement encore, dans les conditions que nous connaissons actuellement, une certaine sélection sociale qui est certes inadmissible. Mais il est avant tout l'image même de ce que l'on désire éviter : la *sélection-élimination*.

C'est donc pour répondre aux exigences diverses avec lesquelles se trouve confronté l'enseignement supérieur et tenir compte du fait qu'un échec lors de l'accès à l'Université ne peut en aucun cas signifier l'arrêt dans la poursuite des études, qu'il faut résolument se tourner vers un système sélectif véritable qui permette de conseiller et d'orienter le candidat vers l'éventail des études qu'il est susceptible de réussir, le choix lui étant cependant réservé. Un système s'appuyant sur l'interview et le livret scolaire, tenant compte éventuellement de l'école d'origine, se présente comme une formule particulièrement adéquate dont la mise en œuvre ne devrait pas poser de problèmes insurmontables. Récemment Laurent Schwartz a répondu aux arguments présentés par les adversaires de cette procédure : dossiers de complaisance, impossibilité de faire une sélection équitable pour des raisons techniques et matérielles, sélection dans le contexte de l'État capitaliste qui ne pourrait que confirmer le critère de classe de l'accès à la culture, crainte des erreurs pos-

sibles, ambiance actuelle dans l'enseignement universitaire qui ferait apparaître la sélection comme un *numerus clausus*. Toutes ces objections ont été réfutées avec suffisamment de clairvoyance pour qu'il ne soit plus nécessaire d'y revenir ici ⁽⁶⁾. D'autant que la plupart d'entre elles deviennent sans objet lorsque l'aspect éliminatoire jusqu'à présent lié à la notion de sélection disparaît au profit de son contexte d'orientation. Et il ne peut en être autrement, c'est un système de *sélection-orientation* que l'on se doit de promouvoir.

C'est un système de ce type qui est pour l'instant à l'étude à l'Université Libre de Bruxelles, conformément à une recommandation de sa Commission de l'Enseignement ⁽⁷⁾. La solution envisagée veut éviter l'élimination directive, autoritaire et normative et instaurer une information aussi complète que possible favorisant la responsabilité individuelle de l'étudiant dans les choix à effectuer.

Il n'y est donc prévu aucune épreuve de sélection à l'entrée, l'organisation de la première année d'études étant conçue suivant un schéma suffisamment souple pour permettre les différences individuelles d'adaptation à l'enseignement supérieur et procurer des alternatives, en temps opportun, aux étudiants qui s'y jugent moins bien préparés.

C'est ainsi qu'il est envisagé en premier lieu de porter l'effort sur l'*information* des futurs étudiants, notamment, quant au contenu des disciplines universitaires, aux modalités de l'enseignement et des examens à l'Université, aux perspectives de débouchés pour les divers diplômes délivrés par l'Institution. Il s'agit là d'une opération importante dépendant essentiellement de l'Université, qui permettrait d'éviter les inscriptions sans motivation ou basées sur des données incomplètes, voire incorrectes.

Il est prévu ensuite de fournir à l'étudiant avant le début de l'année académique une première *évaluation* de ses chances de réussite dans la discipline qu'il a choisie et de lui laisser le soin de décider s'il comble d'éventuelles lacunes, s'il change d'orientation ou s'il s'inscrit néanmoins en 1^{re} candidature comme il en avait manifesté l'intention.

⁽⁶⁾ *Le Nouvel Observateur*, n° 155, 1-7 novembre 1967.

⁽⁷⁾ « Sélection et Orientation des étudiants au début de la première année d'études universitaires ». Rectorat U.L.B., février 1970. Recommandation de la Commission de l'Enseignement, séance du 6 janvier 1970.

Cette procédure implique la mise au point et la réalisation de deux opérations. La première concerne l'évaluation des chances de réussite de l'étudiant, question qui paraît être la plus délicate à l'heure actuelle mais dont il n'est pas prouvé qu'elle ne puisse être résolue. On peut en effet envisager, pour chaque élève de l'enseignement secondaire, la constitution d'un dossier scolaire officiel et détaillé, reprenant les résultats obtenus dans les différentes branches au cours des trois dernières années du cycle supérieur.

Ce dossier constituerait le document de base sur lequel s'appuyerait un entretien entre le futur étudiant et les professeurs de la discipline choisie. La confrontation dossier-entretien aboutirait, compte tenu de ses connaissances et de sa maturité, à l'information sur les chances de réussite de l'étudiant en question.

La seconde opération doit répondre au désir de l'étudiant qui, plutôt que de s'inscrire d'emblée en 1^{re} candidature, estime préférable de combler certaines lacunes et d'améliorer sa formation de base. Un enseignement de propédeutique conçu avant tout dans le but d'apprendre à apprendre, serait dès lors mis sur pied. Il procurerait à celui qui s'y inscrit « une maîtrise suffisante des techniques propres à la discipline universitaire envisagée » et l'entraînerait « à établir et présenter un rapport, à prendre et articuler des notes d'après un exposé ou des lectures, bref à produire une pensée en ce qu'elle a d'essentiel et cohérent ».

Il est certain, comme il a été souligné plus haut, que la constitution d'un dossier scolaire exige non seulement du temps mais présente le risque, pour l'instant, de fournir des données incomplètes ou/et peu significatives. La valeur de l'information fournie à l'étudiant dans ces conditions compte tenu de l'investissement en temps et en crédits que l'Université devrait consentir pour la réaliser, fait apparaître comme peu souhaitable à l'heure actuelle la mise en application du projet tel qu'il vient d'être synthétisé. En outre, il semble également que dans le contexte social que nous connaissons, les étudiants seraient vraisemblablement fort peu nombreux qui s'inscriraient d'emblée en propédeutique.

Ce sont les raisons pour lesquelles, dans l'immédiat, il a semblé plus adéquat d'envisager — ne fût-ce qu'à titre transitoire

— de distinguer dans la première année des candidatures un premier trimestre « probatoire » au cours duquel les méthodes d'enseignement et le système de contrôle des connaissances permettraient après une dizaine de semaines, de formuler une appréciation rendant possible le classement des étudiants parmi 3 ou 4 catégories significatives quant à leurs chances de réussite au terme de l'année.

Ce serait dans cette optique en se basant sur cette information, que l'étudiant aurait alors le choix soit de poursuivre la 1^{re} candidature en modifiant s'il y a lieu ses méthodes de travail et en veillant lui-même à fournir l'effort supplémentaire nécessaire à sa réussite, soit de bifurquer vers l'enseignement de propédeutique qui le rendrait apte l'année suivante à poursuivre ses études avec les meilleures chances de succès.

Il va sans dire que cette solution, même transitoire, présente de graves inconvénients. Outre qu'elle risque finalement de forcer l'Université à assurer une mission qui est normalement dévolue à l'enseignement secondaire, elle aboutit à prolonger d'un an la durée d'études des étudiants mal adaptés. Ceux-ci, il faut le reconnaître, constituent pour l'instant la majorité de ceux qui s'inscrivent à l'Université. De plus, il leur est difficile de trancher en connaissance de cause en faveur de l'une ou l'autre solution.

Le projet de réorganisation des Candidatures élaboré par la Commission Provisoire « Enseignement » de la Faculté des Sciences (*) évite ces inconvénients. Il prévoit que chacune des deux années de candidature soit scindée en deux quadrimestres de 15 semaines, les cours actuels y étant regroupés en unités d'enseignements s'étendant sur un quadrimestre et leur articulation pensée de telle sorte que l'étudiant puisse obtenir le titre de candidat en un minimum de 4 quadrimestres et un maximum de 6 quadrimestres ; il adapterait pour ce faire le rythme des études de 1^{er} cycle à sa situation particulière. En outre, si l'examen du dossier d'un étudiant ou les résultats qu'il obtient à la fin du premier quadrimestre révèlent des lacunes importantes dans sa formation, il est prévu de lui recommander de suivre l'enseignement de l'une ou l'autre unité préparatoire étant

(*) Proposition de réorganisation de la Candidature en Sciences, CPTE, janvier 1969.

entendu qu'il peut suivre d'autre part l'enseignement de certaines unités de candidature. Cette façon de procéder, si elle peut aboutir dans certains cas à augmenter la durée d'étude d'un quadrimestre, permet néanmoins dans l'économie générale du projet qui prévoit l'existence de trois quadrimestres par an (donc l'instauration du quadrimestre d'été) de terminer la Candidature en deux ans.

Ces propositions de restructuration des candidatures présentent un inconvénient majeur sur le plan budgétaire. Toutefois, elles règlent le problème de l'adaptation à l'enseignement supérieur de même que celui lié à la sélection-orientation. Dans ce dernier cas en effet, les premières unités du niveau quadrimestriel sont polyvalentes et constituent la première étape obligatoire vers des cheminements différenciés qui conduisent aux divers types de licence. C'est dès lors progressivement, à l'entrée d'abord où l'on peut appliquer le schéma exposé plus haut, à l'issue de chaque quadrimestre ensuite, que l'étudiant est amené à procéder à des choix de plus en plus spécifiques qui le mèneront à la Licence souhaitée en lui permettant de mieux évaluer ses aptitudes, ses motivations et éventuellement les possibilités de débouchés.

Rapidement présenté, voici le projet sur lequel travaillent à l'heure actuelle les « Commissions Paritaires » des Facultés de l'Université Libre de Bruxelles. Il définit les grandes lignes d'un système qui s'inscrit parfaitement dans les structures qui viennent d'être proposées pour l'Université de 1980 ⁽⁹⁾. Bien que limité pour l'instant à l'enseignement universitaire, *stricto sensu*, il peut sans aucune difficulté être appliqué au schéma structurel de l'enseignement post-secondaire tel que le propose le Groupe « Université 1980 » de la Fondation Industrie-Université dans l'ouvrage cité. On peut même penser qu'il peut apparaître comme une des étapes transitoires nécessaires à la relance d'un enseignement supérieur rénové. Il est l'expression d'une volonté nettement affirmée de ne considérer l'épreuve de « sélection » à l'entrée que sous la forme d'une information complète et judicieuse obligeant l'étudiant à fournir l'effort de réflexion personnelle permettant l'auto-évolution et par là le choix de son orientation.

(9) *Université 1980, op. cit.*

Un projet de réforme des candidatures en sciences

par Raymond Rasmont

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Président de la Commission paritaire « Enseignement » de la Faculté des Sciences

La Faculté des Sciences, et plus particulièrement sa commission paritaire, étudie actuellement un plan de réforme de ses enseignements de candidature. Ce projet vise à atteindre trois buts : d'abord, permettre une orientation plus souple, plus progressive de chaque étudiant vers celles des études scientifiques pour lesquelles il est doué ; ensuite, permettre une adaptation plus souple des études elles-mêmes à l'évolution rapide des sciences enseignées ; enfin, augmenter les possibilités de coopération, de formation réciproque dans les rapports enseignants-étudiants.

Le lecteur remarquera vite la parenté entre le projet de la Faculté des Sciences, et ce qui est, d'une part, réalisé dans divers systèmes étrangers, d'autre part, proposé dans d'autres rapports publiés récemment en Belgique, tels « Université 1980 » et le « Rapport final du G.P.A. » de l'Université de Louvain. Le propos de cet article est de montrer comment un tel projet pourrait s'appliquer — avec bonheur, nous l'espérons — à une faculté à finalités multiples comme la nôtre, et d'aider à la discussion de projets semblables ailleurs.

L'orientation progressive de l'étudiant.

Dans le système actuel, un étudiant en sciences doit, à son entrée à l'Université, s'inscrire dans une candidature à finalité déterminée : physique, ou chimie, ou biologie par exemple. Il est, dès lors, engagé dans une voie où les seuls choix qui lui restent ouverts sont ceux internes à certaines licences. Si, au

cours de sa candidature, l'étudiant se rend compte que l'orientation qu'il a prise ne correspond pas à ses goûts ou à son talent, il ne lui reste d'autre possibilité que de changer de section, avec, fréquemment, l'obligation d'y passer une année supplémentaire. En fait, toute réorientation est à ce point difficile, qu'elle n'est généralement envisagée qu'après des échecs répétés, ceux qui réussissent leurs examens dans une voie qu'ils ne considèrent pas tout à fait comme la leur, remettant à plus tard d'acquérir la formation complémentaire qu'ils souhaitent.

Les inconvénients de ce choix précoce et difficilement réversible sont d'autant plus grands que les étudiants ne disposent pas en entrant à l'Université, des informations nécessaires au choix.

On peut en effet regretter que l'enseignement des sciences soit dans beaucoup d'établissements secondaires, sinon gravement négligé, tout au moins tellement schématique que, loin d'informer sur le contenu des sciences modernes, il donne de celles-ci une image tout à fait tronquée et désuète. Je n'entends pas ici discuter des raisons que je vois à l'arriération souvent effrayante de l'enseignement des sciences dans des cycles de culture générale, mais force m'est de constater que fréquemment, nos étudiants n'ont, au seuil de leur candidature, qu'une vision très faussée de la discipline qu'ils comptent pratiquer et une très mauvaise appréciation de l'adéquation de leurs talents personnels à cette discipline. Il faudrait dès lors que, sans mettre en cause leur orientation générale vers les sciences, la vocation plus précise de ces étudiants pour telle ou telle discipline puisse s'affirmer graduellement, au contact même des sciences telles qu'elles sont actuellement.

L'adaptation évolutive de l'enseignement des sciences.

Quiconque est au courant — fût-ce par la bonne littérature de vulgarisation — de l'évolution moderne des sciences, sait quelle part y prennent les disciplines-carrefours. Nées de la synthèse d'apports venant de divers horizons des sciences classiques, la biologie moléculaire, l'astrophysique, la géochimie par exemple sont telles que ceux qui veulent s'y engager doivent s'appuyer sur une culture qui n'est plus purement celle de la physique, de la chimie ou de la biologie classiques.

La rigidité du compartimentage actuel des candidatures entre ces disciplines classiques rend très difficile la préparation des

étudiants aux sciences-carrefour. Il est clair, d'autre part, que la création de nouvelles sections de candidature serait un mauvais palliatif, puisqu'elle aggraverait les difficultés du choix pour les étudiants, tout en clichant à nouveau un état de la science qui sera dépassé dans vingt ans.

La coopération étudiants-enseignants.

Dans le système actuel, de nombreux facteurs encouragent la passivité des étudiants, faisant d'eux des « enseignés ». Sans qu'ils soient les seuls, ni même à mon avis les plus importants, certains de ces facteurs ressortissent directement à l'actuelle organisation des candidatures. D'une part, la rigidité des programmes oblige l'étudiant à suivre des cours dont il ne voit pas ou pas encore, ou dont il ne verra jamais l'intérêt, dans le même temps que la rigidité des horaires qui en découle l'empêche de prendre des cours dont il pressent l'intérêt.

D'autre part, cette même complexité des horaires fige les enseignements en une série de leçons, de séminaires et d'exercices pratiques, répartis au long de la semaine, pour des raisons non pas pédagogiques, mais logistiques. Il en résulte un morcellement extrême des activités, un compartimentage non seulement entre disciplines, mais entre la pratique et la théorie d'une même discipline. Il en résulte aussi une difficulté plus grande des rapports entre enseignants et étudiants, qui jamais ne passent ensemble un temps suffisant pour se bien connaître.

Contenu de la réforme envisagée.

Le système plus souple que nous envisageons pourrait, nous l'espérons, supprimer au moins certains des inconvénients que j'ai cités, et dont je ne pense d'ailleurs pas que la liste soit exhaustive. Voyons donc, en une énumération dont le lecteur voudra bien excuser la sécheresse technique, les principales caractéristiques du programme actuellement à l'étude.

1) Les candidatures en sciences comporteraient, au lieu de deux années de trente semaines, quatre quadrimestres de quinze semaines.

2) Au lieu de suivre un nombre variable de cours de longueurs très diverses, les étudiants prendraient pendant chaque quadrimestre, quatre modules d'enseignement, soit un total de seize

pour une candidature. Certains de ces modules pourraient être pris à n'importe quel quadrimestre ; d'autres présupposeraient que des modules préalables aient été suivis.

3) La Faculté détermine, pour l'entrée dans chaque licence spécialisée, une ou plusieurs listes comportant

- des modules qui doivent avoir été suivis ;
- des modules à option sur une liste déterminée ;
- des modules à option pris dans l'ensemble des cours de la Faculté ou, si possible, de l'Université.

Compte tenu de ces obligations, et des indications que des publications et des conseillers ad hoc lui donneraient, l'étudiant établirait lui-même sa stratégie d'apprentissage.

4) Chaque module d'enseignement correspondrait à un jour déterminé de la semaine pendant tout le quadrimestre. A raison de six heures par journée, chaque module correspondrait ainsi à 90 heures d'enseignement, dont les deux tiers sous formes de séminaires et de travaux dirigés par petits groupes. Pour autant qu'ils disposent des locaux nécessaires, les enseignants et les étudiants d'un module pourraient passer de la théorie à la pratique, et vice versa, d'une manière très souple.

5) Le nombre d'étudiants dans chaque module serait limité. Si le nombre d'étudiants le requiert, on créerait un ou plusieurs modules homonymes, dont les enseignements seraient donnés pendant des jours différents, ce qui laisserait d'ailleurs aux étudiants plus de liberté dans les choix qu'ils ont à faire.

6) Chaque module donnerait lieu à une appréciation des performances de l'étudiant. En cas d'échec dans un module obligatoire, l'étudiant pourrait s'inscrire le quadrimestre suivant soit dans le même module, soit dans un module homonyme. Une commission de candidature délivrerait le diplôme de candidature à ceux qui ont satisfait aux exigences prévues au 3. Elle aurait aussi pour rôle de conseiller les étudiants qui paraîtraient en danger de s'enliser, et d'éliminer les parasites.

7) Il est techniquement possible de prévoir — au moins pour certains modules — un quadrimestre d'été. Ceci aurait le triple avantage d'augmenter la rentabilité des installations de l'Université, de permettre à un étudiant de rattraper un échec

dans l'un ou l'autre module sans allonger ses études et, enfin, de permettre à des étudiants travaillant hors de l'université d'étaler leur enseignement d'une manière plus homogène sur l'année.

Quelques avantages du système envisagé.

Dans le système envisagé, un étudiant qui entre à l'Université parce qu'il veut étudier « les sciences » peut, en un premier quadrimestre, prendre des unités très générales, polyvalentes. Il s'orientera ensuite par les choix des trois quadrimestres suivants, d'après ce qu'il découvrira du contenu actuel des disciplines, et d'après ses dons propres.

D'autre part la préparation à des disciplines-carrefours se conçoit aisément soit par la création d'un module supplémentaire — que la souplesse des horaires permettrait aisément d'instituer — soit par un panachage nouveau de modules existants.

Enfin, la coexistence des enseignants et des étudiants par journées entières, la durée des exercices par petits groupes et leur articulation souple avec les leçons théoriques doivent normalement faciliter les contacts pédagogiques.

Il est à peine besoin, je suppose, de souligner deux autres avantages du projet.

Dans ce système, les échecs ne porteraient que sur un ou des modules et non pas sur des années entières. Les frustrations qui résultent actuellement d'échecs accidentels doivent en être résorbées, en même temps que la valeur sélective d'échecs répétés et nombreux pourrait être renforcée sans crainte d'injustice.

D'autre part, la relative liberté laissée aux étudiants dans l'établissement de leur stratégie pourrait être un sérieux facteur de maturation.

Au terme de cette trop brève analyse des motifs, des caractères et des avantages de la réforme proposée, qu'il me soit permis, en cette période de transhumance, de formuler une remarque à propos de notre futur campus.

Au cours des dernières années, toute initiative de réforme pédagogique profonde a été jugulée, entre autres, par le manque de locaux adéquats, en nombre suffisant sur le campus du Solbosh.

Dès lors, toute prévision des locaux faite sur base d'une extra-

pola-tion du programme des cours actuels, ne ferait que projeter dans l'avenir les contraintes actuelles. Comme il ne peut être question de subordonner les plans de la plaine des manœuvres à un accord préalable et général sur des méthodes pédagogiques en perpétuelle évolution, il conviendrait que ces plans prévoient *plus* de locaux qu'il n'en faudrait suivant une simple extrapolation.

La liberté que nous désirons, d'inventer, d'essayer et de généraliser un enseignement plus efficace est à ce prix.

Programmation de la recherche en faculté de médecine ⁽¹⁾

par Jacques E. Dumont

Chef de travaux à la Faculté de Médecine de l'Université Libre de Bruxelles

Le but de l'exposé est de définir quelques conceptions personnelles sur la programmation de la recherche dans la future Faculté de Médecine.

Une remarque préliminaire s'impose : la future Faculté fonctionnera dans dix ans à une époque où beaucoup de chercheurs actuels auront connu et passé leur principale période d'activité de recherche. Le modèle qui sera proposé pour cette époque ne peut donc être que très général et ne peut tenir compte des problèmes actuels, temporaires, et, notamment de questions de personnes. Il faut donc situer le problème dans un cadre général.

I. CADRE GÉNÉRAL.

On peut se poser la question de savoir quelle est la finalité d'une recherche à la Faculté de Médecine.

1. Le premier but de la recherche est celui de la découverte, c'est-à-dire de faire progresser la science dans un domaine donné.
2. Son deuxième but possible est de développer les applications de la connaissance existante : c'est la recherche appliquée.
3. Rôle de formation : formation à la recherche en tant que

(1) Exposé fait au Comité de Programmation et de Coordination Hospitalo-Facultaire de l'Université Libre de Bruxelles, le 2 avril 1970.

telle, formation de spécialistes (par exemple : formation de recherche).

4. Rôle de support intellectuel d'autres activités : la recherche constitue un stimulus intellectuel important pour un groupe quelconque.

Un enseignement séparé d'un contexte de recherche se dégrade en enseignement technique. La fréquentation des services cliniques montre à quel point la participation de cliniciens à des activités de recherche, même très fondamentales, et les contacts des cliniciens avec des chercheurs peut élever le niveau de l'activité clinique.

Ces constatations expliquent la tendance qu'ont les services hospitaliers et les chaires d'enseignement à développer leurs propres laboratoires, souvent au prix d'un émiettement et d'une dispersion considérable du potentiel général de recherche.

5. Critère de sélection : une recherche serait faite dans le but d'obtenir un diplôme (ex. : agrégation). La recherche, dans ce cas, servirait d'épreuve de sélection à ceux qui se destinent au professorat ou à la direction de services cliniques.

Chacune de ces finalités, sauf la cinquième, pourrait à elle seule justifier un certain type de recherche. Si l'on considère chacune des finalités de la recherche, on peut concevoir des institutions spécialisées répondant à chacune de ces finalités :

1. Instituts de recherche pure.
2. Instituts de recherche appliquée.
3. Instituts de recherche liés à l'enseignement du 3^e cycle ou du post-graduat.
4. Laboratoires liés à des chaires d'enseignement, à des services cliniques, ayant pour but principal de soutenir le niveau scientifique de ces chaires ou services cliniques.

On peut retrouver aux U.S.A. ou en Europe des exemples de chaque type d'organisation.

Une université pauvre ne peut se permettre le luxe de créer une gamme complète de telles institutions.

\ Selon la finalité d'une recherche ou d'un ensemble de recherche les critères selon lesquels la recherche doit être jugée sont très différents :

- 1^{er} cas* : la productivité d'une recherche se définit par la qualité et secondairement par la quantité des publications.
- 2^e cas* : une recherche qui aboutit à une application neuve donne lieu à une publication, mais la recherche appliquée ne doit pas nécessairement déboucher sur une application neuve. (Ex. : automatisation d'un laboratoire de biochimie clinique). Dans ce cas, l'intérêt de la recherche dépend de l'intérêt pratique de l'application à l'endroit où celle-ci est développée.
- 3^e cas* : cfr critère 1. car l'intérêt formatif d'une recherche est fonction de la qualité de la recherche effectuée.
- 4^e cas* : le rendement du groupe de recherche devrait être jugé par les conséquences de cette recherche au point de vue de la qualité de l'enseignement ou de l'activité clinique du service.

Dans une université ayant des moyens financiers limités, un choix est impératif. La solution la plus rentable nous paraît être de soutenir ou de créer des unités de recherche compétitives, c'est-à-dire jugées selon le critère 1. Ces unités de qualité peuvent assurer une formation de 3^e cycle ou de postgraduat de bonne valeur ; elles peuvent aussi servir de réservoir de compétences pour l'enseignement du graduat et devront, grâce à une articulation souple avec les services cliniques et les collègues d'enseignement, servir de support intellectuel à ceux-ci.

II. IMPLICATIONS DE L'ÉVOLUTION ACTUELLE DE LA SCIENCE SUR LA STRUCTURATION DE LA RECHERCHE.

A. *Full-timat de recherche.*

L'augmentation du nombre de publications, donc de la masse d'informations, à connaître est actuellement très rapide. Cette augmentation est provoquée, d'une part, par l'accroissement du nombre de chercheurs dans chaque pays, et, d'autre part, par l'arrivée progressive au niveau scientifique de pays dans lesquels la recherche était jusqu'ici inexistante. Le chercheur doit donc consacrer une plus grande partie de son temps à digérer cette information ; ce qui implique de plus en plus le full-timat de recherche. Étant donné le nombre d'heures que les cliniciens doivent passer à l'hôpital, ils devront avoir la possibilité de faire

une carrière versatile pour pouvoir se consacrer à la recherche (partage entre la clinique plein-temps et la recherche plein-temps). Ils devraient pouvoir aussi se recycler périodiquement dans la recherche afin de garder un contact réel et vécu avec le progrès scientifique. Ces impératifs impliquent nécessairement une harmonisation des statuts du clinicien, du chercheur et de l'enseignant. En effet, une carrière souple dans laquelle un individu se consacrerait, à des périodes consécutives de son existence, à chacune de ces trois activités ne pourrait comporter des variations brutales de niveau de vie. Il est d'ailleurs aussi difficile de demander, en dehors d'une telle harmonisation, que des chercheurs consacrent une part de leur temps au support de services cliniques.

B. *Unité de recherche.*

La complexité croissante des techniques utilisées et du matériel implique de plus en plus l'emploi de personnel spécialisé. La conséquence de cette complexité est qu'une unité donnée, pour maîtriser les techniques et employer le matériel adéquat, doit avoir une dimension minimale qui augmente d'année en année.

Chaque domaine d'investigations tend, de par sa complexité, à devenir une branche scientifique. Pour rester compétitives dans un domaine donné, les unités de recherche limitent à ce domaine leurs recherches, elles se spécialisent de plus en plus.

C. *Politique scientifique.*

L'accroissement exponentiel de la production scientifique et du nombre de domaines d'investigations possibles, la spécialisation croissante des unités de recherche, rendent impossible à un pays européen de couvrir tous les secteurs de la recherche. Ceci n'est possible qu'à l'échelle de continents tels que l'U.R.S.S. et les U.S.A. ... et encore ! Ce fait a deux conséquences :

- 1° Il n'est plus possible de réaliser une politique scientifique qu'à l'échelle continentale.
- 2° A l'échelle d'unités plus petites, au sein de l'Université et même de pays type européen, un choix doit être réalisé dans les domaines d'investigation. A l'Université, ce choix doit dépendre des individualités disponibles et des domaines où l'Université est capable de réaliser une recherche compé-

titive. Un tel choix, pour être impartial, doit être fait au plus haut niveau possible.

D. *Recherche interdisciplinaire.*

Il y a une contradiction apparente entre la spécialisation croissante des chercheurs et, d'autre part, le fait qu'une recherche donnée fait de plus en plus appel à des connaissances approfondies dans des disciplines très différentes. Cette constatation est à l'origine de la mode actuelle de l'interdisciplinarité. Pour que des unités de recherche restent compétitives, il semble indispensable qu'elles deviennent interdisciplinaires. Il faut promouvoir la formation d'équipes interdisciplinaires, mais la réalisation en est extrêmement difficile car elle nécessite l'intégration de chercheurs de formation différente et, d'autre part, il faut que ces chercheurs ainsi intégrés conservent un niveau scientifique suffisant dans leur propre domaine. Au point de vue de la programmation, il faut donc faciliter les relations intra et interdisciplinaires.

E. *Évolution des disciplines.*

On remarque une progression considérable de certaines disciplines à certaines époques, et leur déclin à d'autres époques. Par exemple : la bactériologie a progressé considérablement au début du siècle, puis elle s'est presque éteinte pour constituer ensuite la base solide de la biologie moléculaire, c'est-à-dire une discipline de pointe.

Alors que les domaines de recherche tendent à se spécialiser, on constate qu'un chercheur, travaillant dans un domaine donné, publie aisément dans des journaux scientifiques relevant en théorie de disciplines différentes. Un chercheur étudiant la sécrétion de l'insuline publiera aussi bien dans des revues cliniques, que dans des journaux de physiologie, de biochimie, de physiologie cellulaire, voire dans des journaux de biologie moléculaire ou de biophysique. Ceci démontre une nouvelle fois l'émiettement des disciplines traditionnelles.

Toutes ces considérations nous amènent à une conclusion : la science et la recherche évoluent extrêmement vite. Il est impossible de prédire cette évolution et, par conséquent, il serait regrettable de fixer l'évolution scientifique dans une institution donnée, dans un cadre rigide. Toute programmation doit être

souple et doit prévoir uniquement un cadre général. De plus, il est nécessaire, dans toute prévision concernant la recherche, de concevoir des structures permettant un maximum de communications.

III. CONTRAINTES LIÉES À LA NATURE DU CHERCHEUR.

1. On admet fréquemment que la créativité du chercheur tend à diminuer avec l'âge. Cette règle n'est pas absolue et il est certain que l'accroissement progressif des tâches extrascientifiques, et notamment administratives, explique souvent de telles constatations. D'autre part, la recherche est reconnue par beaucoup comme un type de formation particulièrement intéressant et, par conséquent, le fait d'avoir participé à la recherche représente un écolage utile quelle que soit la carrière future du chercheur. Il faut donc prévoir, d'une part, l'entrée de beaucoup de diplômés dans la recherche scientifique et, d'autre part, des portes de sortie nombreuses et qui ne soient pas toutes dans la recherche. Il faut prévoir des types de carrière qui permettent à chacun d'effectuer une recherche pendant une période de productivité maximale mais qui offre aussi des possibilités d'utiliser, en dehors d'un cadre purement scientifique, la formation irremplaçable que constitue la recherche. Ceci implique que la recherche, moyennant une formation complémentaire sérieuse mais condensée, débouche sur une spécialisation rentable en dehors du cadre universitaire.
2. Le chercheur est en général préoccupé fondamentalement par sa propre recherche ; il tendra dès lors à s'agglomérer autour de chercheurs qui pourront lui fournir un apport intellectuel important dans son travail personnel. L'importance de l'individu est donc considérable et ceci requiert une souplesse particulière dans les structures de recherche. La nature du chercheur impose aussi des structures particulières. Le chercheur se plie difficilement à des horaires ou à des calendriers stricts. Par contre, passionné par son travail et soumis à une compétition internationale extrêmement dure, il consacre un temps considérable à son activité. L'organisation d'un groupe de recherches ne peut supprimer la liberté du chercheur ; celui-ci tendra à travailler beaucoup

plus que 8 heures par jour, mais il ne peut être tenu par un horaire ou un calendrier trop rigides. La souplesse dans ce domaine implique que les résultats de la recherche soient jugés périodiquement sans faiblesse.

3. Les relations humaines dans un groupe de recherche sont différentes de ce qu'elles sont dans d'autres structures (ex. : enseignement, cliniques, etc...). Le chercheur étant extrêmement individualiste, il ne peut être question de relations autoritaires, mais bien de conseils et de coordination.
4. L'absence de nécessité d'une discipline rigide du groupe dans un laboratoire de recherche et le besoin pour le chercheur de découvrir la compétence là où il la trouve impliquent aussi que, dans des groupes de recherche, le leadership intellectuel puisse changer et que, par conséquent, la hiérarchie soit très souple.

IV. ORGANISATION DE LA RECHERCHE DANS LA FACULTÉ EN 1968 — NOUVELLES STRUCTURES.

La structure de l'université est essentiellement une structure d'enseignement. Les promotions dans cette structure d'enseignement dépendent de l'activité scientifique, c'est-à-dire de la recherche. On aboutit à cette situation paradoxale que, d'une part, des promotions cliniques ou dans l'enseignement dépendent de la production scientifique, que, d'autre part, la recherche peut être subsidiée au nom de critères d'enseignement ou de critères cliniques sans tenir compte de critères scientifiques. Un tel système a provoqué des gaspillages de temps et d'argent, mais a eu le mérite d'entraîner des cliniciens vers des recherches à caractère fondamental et d'attirer vers l'enseignement des personnes qui voulaient faire des carrières de recherche. Néanmoins, cette situation fautive a des conséquences nettement défavorables. Les cliniciens, jugés sur des critères totalement étrangers à leur activité principale, c'est-à-dire leur activité hospitalière, apprécient peu les jugements de valeur les concernant. Ils sont poussés à négliger, au profit de leur recherche, leur activité principale. De plus, la nécessité de donner plus facilement certains titres (ex. : thèse d'agrégation) pour les promotions hospitalières tend à abaisser les minimums scientifiques requis des candidats. On donnera un titre pour permettre

une promotion justifiée pour d'autres raisons. L'obligation pour tous les cliniciens, même ceux qui ne le désiraient pas, d'effectuer des recherches pour atteindre les promotions qu'ils méritaient, entraîne elle aussi des gaspillages de temps et d'argent. Un chercheur qui fait de la recherche par obligation fait souvent de la mauvaise recherche.

Pour ce qui concerne les structures futures de la recherche dans les différents organes facultaires, je me suis basé essentiellement sur les rapports de la « Commission Recherche » du « Conseil Facultaire de Réforme », sur le « Projet de Nouvelles Structures de la Faculté » (C.F.R.) et sur les rapports du « G.P.A. » de Louvain. Les nouvelles structures ont trois conséquences capitales au niveau de la recherche :

- 1° La notion que tout membre de la communauté facultaire devra définir au maximum deux activités principales, mais que cette personne sera jugée au point de vue promotion sur son ou ses activités principales et non sur un critère extérieur à ces activités.
- 2° Ces structures reconnaissent la recherche comme une activité essentielle de la Faculté au même titre que l'enseignement ou l'activité clinique. La recherche devient donc une activité en tant que telle avec ses propres structures, ses propres motivations et ses propres critères. L'articulation nécessaire de la recherche avec l'enseignement, la clinique et la promotion de la santé devient souple.
- 3° Liberté du chercheur : il n'est plus question de lier, pour son activité de recherche, un chercheur ayant un mandat d'assistant à un laboratoire défini. Il n'est plus question de lier un laboratoire de recherche à une chaire d'enseignement ou à un service clinique. Des unités de recherche, centrées sur des compétences reconnues et périodiquement réévaluées, évolueront dans un contexte souple... et seront jugées sur des critères de recherche. Ceci introduit une souplesse considérable au niveau de la recherche dans la Faculté, un découplage de l'enseignement, de la clinique et de la recherche. Ceci n'implique nullement que le chercheur ne fasse pas d'enseignement ou que l'enseignant ne fasse pas de la recherche. Les responsabilités ne sont toutefois plus couplées. Un tel système garantit à la fois la liberté du chercheur et une saine concurrence entre les unités.

Les rapports entre les unités de recherche seront extrêmement souples puisqu'on envisage différents types d'articulation : avec les services cliniques, en fonction de la discipline, en fonction de l'objet, etc... La caractéristique essentielle du projet de la « Commission Recherche » est la souplesse et le fait que les unités sont centrées sur des individus et non définies dans un cadre rigide. Ce type d'organisation suppose que les sujets d'étude de ces unités de recherche soient libres. Il n'y a, bien entendu, ni exclusion, ni dévalorisation de l'investigation clinique. Des structures d'accueil doivent être prévues pour des chercheurs dont la recherche n'est pas l'activité principale.

V. PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE.

A. *Regroupement des unités.*

Selon le rapport de la « Commission Recherche », la Faculté doit, dans le futur, comporter des unités de recherche jointes ou non en centres. Il importe donc d'assurer une très grande souplesse à la programmation de la recherche et de prévoir au niveau des bâtiments un haut degré de banalisation. Ces caractéristiques fondamentales d'organisation impliquent un certain regroupement des unités de recherche par rapport aux bâtiments d'enseignement et de clinique. Une bonne programmation est un facteur nécessaire mais non suffisant du succès de cette organisation. On peut regrouper entre elles les unités de recherche selon plusieurs critères :

Par exemple :

- a) selon l'objet de leur travail : regroupement selon les organes (système nerveux, circulation, etc...) ;
- b) selon le matériel investigué : documents, hommes, animaux (*in vivo*), spécimens biologiques (*in vitro*) ;
- c) selon les équipements lourds employés : salles d'opération pour grands animaux, équipements électroniques, de biochimie, ordinateur, etc...

En fait, ces regroupements se juxtaposent, en partie tout au moins (b et c). On peut aussi regrouper les unités autour de services communs : service de mesures nucléaires, ordinateur, etc. La meilleure solution pourrait être de laisser s'opérer des

regroupements spontanés. L'essentiel est de prévoir une grande souplesse dans les regroupements possibles.

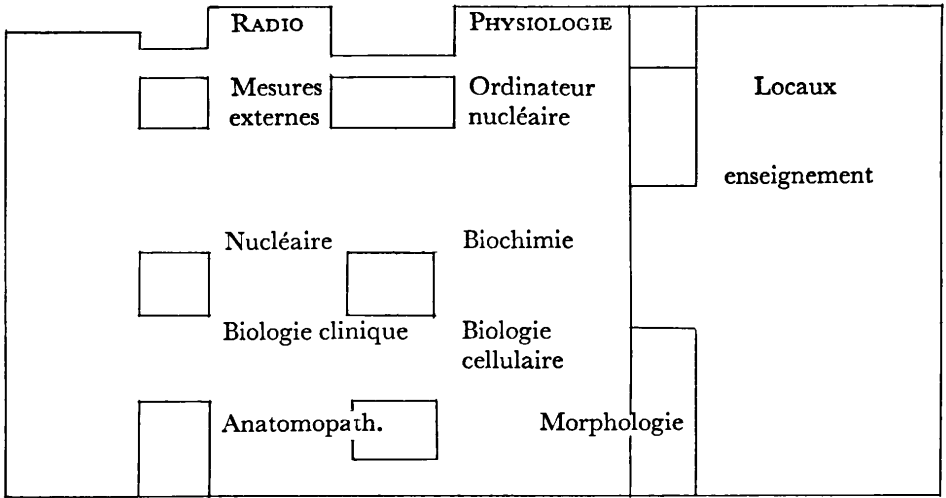
B. Disposition dans l'espace des unités de recherche.

La structure spatiale qui me paraît la plus valable pour la future Faculté est celle qui permet un maximum de communications (la sphère ou le cube), c'est-à-dire une structure permettant des intégrations selon trois dimensions (hauteur, largeur, longueur). ULM pourrait être un exemple à cet égard.

La structure linéaire est certainement beaucoup moins adéquate, mais peut malgré tout donner une intégration à deux niveaux : selon l'horizontale (ex. : organes...) et selon la verticale (ex. : équipements lourds). Un schéma exemplatif de ce que pourrait être la disposition des bâtiments d'une Faculté de Médecine, schéma dérivé des conceptions que je vous ai exposées, est soumis à vos critiques et suggestions (voir schéma en annexe).

*
* *

En conclusion, j'ai essayé, dans cet exposé, de vous présenter des conceptions très générales sur l'évolution future des impératifs de la recherche scientifique dans la Faculté de Médecine. Ces conceptions impliquent un certain nombre de conséquences politiques dont on devrait, à mon avis, tenir compte dans la programmation de la recherche dans la nouvelle Faculté de l'U.L.B. Ces conceptions doivent donc être discutées, modifiées, acceptées ou rejetées. Je souhaiterais un large débat à ce sujet.

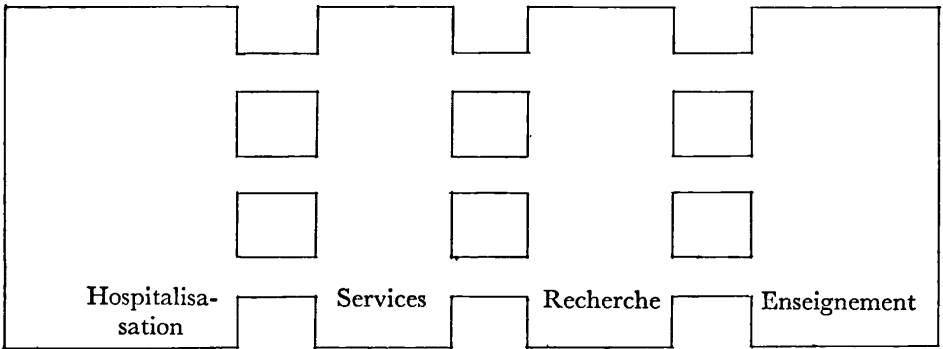


Hospitalisation Services

Recherche



Vue latérale



Construisons-nous rationnellement ?

par Henri Vander Eycken

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Nous le savons tous : nos bâtiments actuels sont insuffisants ; les salles de travaux pratiques et les auditoriums sont surpeuplés ; il devient difficile d'ajouter de nouveaux cours au programme puisqu'on ne sait où ils pourraient être donnés ; les surfaces de recherche sont trop exigües ; certains professeurs ou chercheurs n'ont même pas de bureaux ; bref chacun se sent à l'étroit.

Cette situation a trois causes :

- la croissance de l'U.L.B. ;
- l'engagement qu'elle a contracté d'héberger la V.U.B. jusqu'à ce que celle-ci ait construit ses propres locaux ;
- l'insuffisance des prêts à la construction que nous octroie l'État.

Dans toute Université en croissance des problèmes de locaux se posent ; les seules qui ont trop de place sont celles où se sont installés la stagnation ou le déclin. Comptons donc que pendant de longues années encore nous nous sentirons à l'étroit ; c'est le prix — mais aussi le symbole — de notre expansion.

La V.U.B. aussi connaît — fort heureusement — une période de croissance. Cela nous vaudra sans doute quelques années très difficiles. Mais il ne s'agit là que d'une phase transitoire ; et nous soutiendrons la V.U.B. dans sa volonté bien arrêtée d'édifier aussi rapidement que possible son propre campus sur la Plaine des Manœuvres.

C'est sur le plan des prêts à la construction octroyés par l'État que la situation est le plus préoccupante : pour les trois prochaines années nous recevrons 300 millions par an ; si ces dispositions étaient maintenues jusqu'en 1980 nous disposerions de 3

milliards en dix ans, c'est-à-dire d'un montant qui ne représente pas la moitié de ce qui est nécessaire pour couvrir nos besoins ⁽¹⁾.

Quelle attitude prendre devant cette situation ?

Elle peut se résumer en trois points :

1. obtenir une aide plus importante de l'État ;
2. construire au moindre coût ;
3. faire des choix rationnels.

Tels sont les trois thèmes qui seront repris ici.

Obtenir une aide plus importante de l'État.

La répartition des crédits d'investissement entre les Universités a été faite sans tenir compte de leurs besoins réels. Les montants ont été distribués en utilisant, comme seul critère, la réalisation d'un équilibre politique et linguistique : les crédits spéciaux accordés à l'U.C.L. pour son transfert à Ottignies étant mis à part, l'on constate que les Universités d'État se voient attribuer, par le plan gouvernemental, les mêmes montants que les Universités Libres ; et les Universités flamandes les mêmes montants que les Universités francophones. De même, le Gouvernement a évalué à 115 millions par an l'avantage retiré par la K.U.L. de la récupération des locaux « évacués » par l'U.C.L. ; à 115 millions aussi l'avantage retiré par l'U.L.B. de la récupération des locaux évacués par la V.U.B. ; or, quand l'U.C.L. s'installera à Ottignies, plus de 12.000 étudiants quitteront Louvain !

C'est dire combien il est nécessaire qu'à l'avenir les crédits soient répartis sur la base de « critères objectifs ». Le Gouvernement s'y est engagé ⁽¹⁾. Pour l'aider à tenir cette promesse le Conseil National de la Politique Scientifique a entrepris de définir ces « critères objectifs ». Notre Université, comme les autres, est associée à ces travaux.

Il s'agit d'arrêter des *normes* de surface et de coût.

Les normes de surface sont des normes globales ; elles sont exprimées en m² par étudiant de chaque Faculté. L'on traduit dans cette norme unique l'ensemble des surfaces facultaires

⁽¹⁾ Le plan de trois ans ne prévoit en réalité que des avances sur des montants qui seront calculés d'après des normes objectives.

nécessaires et pour l'enseignement et pour la recherche. C'est ainsi que l'on admet qu'il faut 6 m² par étudiant en Sciences Humaines et 35 m² par étudiant en Sciences Appliquées (2).

Il ne s'agit évidemment là que d'une approximation ; elle repose sur l'hypothèse que l'ensemble de l'activité d'une Faculté dépend du nombre de personnel enseignant et scientifique, et que celui-ci est lié au nombre d'étudiants par le « taux d'encadrement » (3).

Cette approximation est valable au niveau de généralité auquel on doit se placer pour répartir les crédits entre Universités ; mais ces normes globales ne peuvent pas servir de base à la détermination — au sein de chaque Université — des besoins des différents services ou unités. Des normes plus détaillées doivent alors être utilisées ; nous reviendrons sur ce point.

Les normes globales ont pour seul objet de permettre la détermination de l'enveloppe financière d'une Université : connaissant les normes de surface par étudiant dans chaque Faculté et la population prévue pour cette Faculté l'on en déduit les surfaces à construire ; en appliquant à ces surfaces des coûts de construction standards l'on obtient l'enveloppe financière globale de chaque Université.

Nous devons pousser à ce que ce système soit effectivement appliqué désormais par l'État.

Nous devons exiger aussi que les Universités Libres soient mises sur le même pied que les Universités d'État : actuellement celles-ci reçoivent des subsides alors que nous devons contracter des emprunts. Ce système fait dépendre notre financement des possibilités de prêts des organismes publics de crédit (la Caisse d'Épargne principalement) dont les disponibilités sont actuellement très réduites.

Construire au moindre coût.

Même si notre action auprès de l'État était couronnée de succès, il est exclu — dans la situation actuelle des finances

(2) Les normes retenues par le C.N.P.S. correspondent à celles élaborées par le Bureau de Programmation de l'U.L.B. et approuvées par la Commission de Programmation.

(3) Le taux d'encadrement est le rapport entre le nombre d'enseignants et le nombre d'étudiants.

publiques — que les Universités, et l'U.L.B. en particulier, se voient octroyer des crédits suffisants.

Nous serons donc contraints à l'économie. Il nous faudra bannir de nos constructions tout luxe et tout superflu. Une Université doit certes offrir à ceux qui y travaillent un cadre agréable ; mais une certaine austérité y est seyante.

Nous serons contraints aussi d'appliquer des normes de surface strictes et uniformes ; le Bureau de Programmation a proposé les normes détaillées suivantes ⁽⁴⁾ :

bureaux :	20	m ² par chef de service
	20	m ² par secrétariat (2 personnes)
	13,5	m ² par membre du corps professoral
	8	m ² par technicien
auditoires :	1	m ² par place
séminaires :	1,25	m ² par place
salles de travaux pratiques :	4,50	m ² par place

Ces normes sembleront peut-être restrictives. Mais, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire inextensible, tout m² supplémentaire donné à l'un est un m² enlevé à un autre. Chacun doit en être conscient.

Et le Bureau de Programmation est convaincu qu'il y a moyen de « loger » confortablement tout le monde en appliquant ces normes aux nouvelles constructions à condition que celles-ci soient conçues rationnellement, que les plans soient étroitement adaptés aux besoins des utilisateurs — et non les utilisateurs « insérés » a posteriori dans un parti architectural déjà choisi. Il est évident que ces conditions n'ont pas été remplies dans la plupart des bâtiments que nous occupons actuellement ; ceux-ci ne constituent donc pas un bon point de comparaison.

La nécessité d'être économe nous impose enfin une dernière obligation : utiliser à leur pleine capacité tous les locaux construits ou à construire.

Actuellement les auditoires et les salles de travaux pratiques

(4) La Commission de Programmation doit encore se prononcer définitivement sur ces propositions.

sont utilisés, en moyenne, 30 heures par semaine, 30 semaines par an (soit 900 heures par an).

La limite théorique d'utilisation peut être estimée à 60 heures par semaine, 50 semaines par an (soit 3.000 heures par an). Sans doute cette limite supérieure est-elle théorique ; mais la marge entre elle et l'occupation effective fait apparaître à l'évidence qu'il y a moyen d'utiliser plus intensivement nos locaux.

Une première mesure a été prise dans ce sens : l'uniformisation de la durée des leçons à 50 minutes ; et la possibilité de donner cours de midi à 13 heures ; sans cette réforme les problèmes d'auditoires auraient été, cette année, tout à fait insolubles.

Mais nous devons sans doute aller plus loin dans cette voie : allonger la durée d'utilisation journalière ; et, dès que possible, diviser l'année académique en trois « quadrimestres ». Dans pareil système chaque professeur donne cours deux quadrimestres par an ; chaque étudiant suit les cours pendant deux quadrimestres ; mais les locaux sont utilisés pendant les trois quadrimestres. Cette réforme — qui se justifie aussi par des considérations académiques ⁽⁵⁾ — sera sans doute mise en œuvre prochainement à l'U.C.L. Nous ferions bien de suivre cet exemple.

Faire des choix rationnels.

Même si nous faisons toutes les économies possibles, nos disponibilités financières ne nous permettent pas de donner satisfaction à tous les besoins. Des choix doivent être faits.

Comment les faire ?

Le programme de construction d'une Université est l'une des expressions matérielles de la politique qu'elle suit. Chaque choix est ainsi une décision politique ; c'est au Conseil d'Administration de l'Université qu'il incombe de l'arrêter ; et de l'insérer dans la ligne d'action générale qu'il a tracée.

Mais il est bon que pareille décision soit préparée. C'est le rôle du Bureau de Programmation et de la Commission de Programmation.

Le Bureau de Programmation — organe technique dépendant du Rectorat — ne peut en effet agir seul. Il lui appartient certes

(5) Voir le rapport « Université 1980 ».

de mener les études préparatoires, de procéder aux évaluations, aux comparaisons et aux calculs, de proposer des normes, de dégager les termes de chaque alternative, de les quantifier et d'en chiffrer les conséquences.

Mais à chaque stade de ce travail, il doit pouvoir s'appuyer sur la Commission de Programmation — qui comprend des représentants de chaque corps et de chaque Faculté — et en recevoir des directives.

Il appartient à la Commission d'arrêter le plan des études à mener, de se prononcer sur les normes utilisées, de donner enfin au Conseil d'Administration un avis motivé sur les choix à faire.

Cette procédure — basée sur une collaboration étroite et constante entre Commission de Programmation et Bureau de Programmation — a permis de fournir au Conseil d'Administration tous les éléments nécessaires à une prise de décision rationnelle.

C'est ainsi que depuis deux ans le Conseil a pris les décisions suivantes pour les Campus de la Plaine et du Solbosch :

- 1) La construction, avenue Buyl, d'un bâtiment destiné au nouvel ordinateur C.D.C. 6.400 et au Centre de Calcul. La décision est tombée en juillet 1969 ; en mai 1970, le bâtiment était terminé et l'ordinateur fonctionnait.
- 2) La construction de deux bâtiments préfabriqués ; l'un, situé entre le complexe d'Éducation physique et la Cité, regroupe tous les Services médicaux de l'Université ; l'autre situé à côté des trois préfabriqués de l'Avenue Héger, abrite les Services Administratifs qui occupaient auparavant le Bâtiment Central. La décision a été prise en juillet 1969 ; les services étaient installés en juin 1970. Dès la rentrée, les Facultés de Droit et de Philosophie et Lettres et la Bibliothèque ont pu s'étendre dans les surfaces ainsi libérées au Bâtiment Central.
- 3) L'augmentation de la capacité du Restaurant Universitaire, portée de 750 à 1.350 places. L'extension du restaurant — un U entourant la partie gauche de la Cité actuelle — permettra également l'agrandissement de l'Unishop et la construction de salles de réunion. Les travaux actuellement en cours seront terminés avant la fin de l'année académique.
- 4) L'édification d'un nouveau « Bâtiment des Sciences Humaines » avenue Héger. Destiné à abriter certaines sections

de la Faculté de Philosophie et Lettres (Histoire, Germanique, I.P.H.O.S., Journalisme, Institut d'Histoire du Christianisme), la Faculté de Droit et la Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Économiques, ce bâtiment comprend des bureaux, des séminaires, bibliothèques et auditoriums. Il sera également terminé en octobre 1971.

- 5) Enfin la construction sur un terrain entre l'Avenue Depage et l'Avenue de l'Orée d'une « Nouvelle garderie » de 250 lits.

Ce sera sans doute le dernier bâtiment construit au Solbosch. Les suivants seront édifiés sur les 24 ha de la Plaine des Manœuvres (c'est-à-dire la partie supérieure de celle-ci) acquis par l'U.L.B.

Là aussi des décisions importantes ont déjà été prises :

- 1° Les Facultés des Sciences et des Sciences Appliquées seront transférées à la Plaine ; les Facultés des Sciences Humaines récupéreront au Solbosch les locaux évacués ; ceci couvrira leurs besoins jusqu'en 1980, compte tenu de la construction du Nouveau Bâtiment des Sciences Humaines.

Cette décision importante a été prise après une étude approfondie des différentes possibilités de transfert, de leurs coûts respectifs et des liaisons fonctionnelles entre les Facultés et les Services.

- 2° Le transfert se fera dans l'ordre suivant :

En première phase : l'ensemble de la première candidature en Sciences et en Médecine ; le Département de Mathématique en entier ; l'ensemble de la recherche en Physique ; l'Institut de Pharmacie en entier ; la Chimie Générale II (travaux pratiques et recherche).

En deuxième phase : le reste de la Faculté des Sciences.

En troisième phase : la Faculté des Sciences Appliquées à l'exclusion des « labos lourds ».

En dernière phase : les labos lourds de la Faculté des Sciences Appliquées.

La troisième phase commencera vers 1978 et la dernière après 1980 — à moins qu'une augmentation des crédits de construction permette une accélération des travaux.

Par contre la première phase peut commencer immédiatement : le budget destiné à la couvrir a déjà été prévu dans le

plan de financement adopté par le Conseil d'Administration.

Le dernier préalable vient d'être levé : l'adoption du « Plan de Masse » pour la Plaine des Manœuvres et la désignation de l'architecte-coordonnateur.

Rappelons brièvement les décisions déjà prises à ce sujet :

En août 1969 l'U.L.B. et la V.U.B. décidaient d'organiser en commun un Concours International d'Architecture ayant pour objet l'élaboration d'un « Plan de Masse » pour la Plaine des Manœuvres (c'est-à-dire d'un plan définissant les implantations des différents bâtiments et le « parti architectural » d'ensemble). Plus de deux cents architectes belges et étrangers y participèrent.

Le Jury était composé des Présidents et Recteurs des deux Universités et de cinq architectes étrangers de réputation internationale.

A l'issue d'une première phase, en novembre 1969, dix concurrents furent retenus et invités à présenter des projets détaillés. La deuxième phase se termina en mars 1970 ; la procédure avait ainsi duré huit mois alors que la durée moyenne d'un concours international est de deux ans ! Le 13 avril le Jury proclamait lauréat un Groupe d'Architectes composé de :

- Monsieur N. Le Maresquier et ses collaborateurs l'agence N. Le Maresquier et l'agence L. Schneider.
- Messieurs C. Emery, J. Baudon, P. Hayot, agence « Architecture et Urbanisme ».
- Monsieur F. Crahay.
- Monsieur J. Van den Bossche.

La Commission de Programmation examina alors le projet retenu ; une série de modifications lui apparurent souhaitables afin de faire répondre plus étroitement le plan de masse aux desiderata des Facultés.

Le Conseil d'Administration chargea, en juillet dernier, l'Agence « Architecture et Urbanisme » de remanier le projet, en tenant compte des observations des Facultés et de la Commission de Programmation tout en sauvegardant le parti architectural. Au début d'octobre le projet remanié fut à nouveau soumis à la Commission qui le jugea satisfaisant. La proposition de désigner « Architecture et Urbanisme » comme archi-

tecte-coordonnateur vient d'être approuvée par le Conseil (*).

L'architecte-coordonnateur n'a pas — en tant que tel — à dresser les plans des bâtiments particuliers. C'est là le rôle des architectes de bâtiment. Le coordonnateur établit le plan de masse et veille à ce que les architectes de bâtiment en respectent l'esprit et les prescriptions.

Dès que l'architecte de bâtiment aura été désigné pour le complexe de la Faculté des Sciences, la programmation détaillée et les plans de ce complexe pourront être établis.

A ce stade, comme par le passé, les utilisateurs resteront étroitement associés aux travaux. Pour chaque bâtiment l'on prévoit un « Groupe de Programmation » où les représentants des utilisateurs siègent avec les architectes, les conseils et le Bureau de Programmation. Ce Groupe se prononce à chaque stade, sur les options détaillées à prendre (dans le cadre d'ensemble défini par la Commission de Programmation et dans les limites des crédits budgétaires accordés).

Cette méthode est actuellement appliquée pour la construction du « Bâtiment des Sciences Humaines » ; elle donne pleine satisfaction. Les utilisateurs ont ainsi l'assurance que le bâtiment répondra à leurs desiderata ; ils sont au courant des problèmes financiers et techniques qui se posent et y apportent des solutions positives.

*
* *

Des procédures analogues ont été suivies pour préparer les autres décisions majeures du Conseil d'Administration : celles relatives à la Faculté de Médecine.

Un nouveau bâtiment destiné à cette Faculté sera terminé pour la rentrée académique prochaine.

La programmation de l'Hôpital Universitaire d'Anderlecht est menée par un organe technique indépendant du Bureau de Programmation : le « Centre de Programmation hospitalo-facultaire » ; il travaille en collaboration avec une « Commission de Programmation hospitalo-facultaire » où siègent les représentants des utilisateurs.

*
* *

(*) La V.U.B. a désigné M. Le Maresquier comme architecte-coordonnateur pour son campus.

En conclusion, l'on peut constater que les décisions en matière de construction s'appuient sur deux bases :

- des études techniques approfondies d'une part ;
- l'avis motivé des utilisateurs d'autre part.

Ce sont là deux éléments fondamentaux d'un choix rationnel.

Un troisième élément fait peut-être défaut : la définition claire d'une politique à long terme de l'Université.

Le Conseil d'Administration a certes une conception précise de la politique universitaire qu'il suit ; mais cette conception reste souvent implicite ; ses implications, à long terme en tout cas n'ont pas été explicitées.

La programmation en est rendue malaisée : en l'absence d'une ligne d'action claire elle en est réduite à prévoir l'avenir en extrapolant le passé.

C'est ainsi que les prévisions de population estudiantine extrapolent les tendances des dernières années : l'on prévoit 15.000 étudiants en 1980. Mais est-ce la taille que l'Université juge optimale ? Souhaite-t-elle avoir plus de 15.000 étudiants ? Ou moins ? Souhaite-t-elle que 60 % de ces étudiants soient — comme actuellement — en candidatures ? La réponse n'a jamais été donnée. La question n'a jamais été nettement posée.

C'est ainsi encore que l'on estime les surfaces de recherche nécessaires en prévoyant une augmentation de chaque service, à peu près proportionnelle à son importance actuelle. L'Université entend-elle pratiquer une politique de recherche plus sélective à l'avenir ? La programmation l'ignore.

Faut-il que les étudiants de 1980 logent dans des Cités ou en ville ? Quelle sera l'importance de la Bibliothèque centrale par rapport aux bibliothèques facultaires ? L'enseignement de demain se donnera-t-il dans de grands auditoriums en utilisant des moyens audio-visuels ? Ou sera-ce dans de petits auditoriums et dans des séminaires que se développera un travail de groupe ?

Une planification à long terme suppose une réponse claire à ces questions et à quantité d'autres (?).

Les bâtiments ne sont que des moyens ; comme tout moyen ils sont fonction de l'objectif poursuivi.

(?) Les Commissions de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique ont mis ces problèmes à l'étude.

Une procédure de choix vraiment rationnelle doit porter à *la fois* sur les objectifs et les moyens qui permettent de les atteindre. La méthode du P.P.B.S. ⁽⁸⁾ présente les termes de chaque alternative comme des ensembles formés et de l'objectif et de tous les moyens à mettre en œuvre. L'application, à l'Université, donnerait la pleine assurance d'aboutir, dans tous les domaines, à des choix rationnels.

(8) Planning Programming Budgeting System.

La crise de décembre 1970 : étudiants et travailleurs étrangers

par Jacques-Henri Michel
Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Il n'est rien de plus périlleux que d'analyser un événement d'où l'on sort à peine et rien, sans doute, autant qu'une telle démarche n'est étranger aux habitudes du chercheur scientifique. Si, malgré tout, je me risque à formuler, au lendemain même du jour où il paraît prendre fin, les réflexions que m'inspire le mouvement mené par les étudiants belges en faveur des travailleurs étrangers, c'est probablement parce que je n'entends faire œuvre ni d'historien ni de sociologue, mais seulement parler en témoin et en participant. En outre, il m'a semblé que l'étude des problèmes posés à l'U.L.B., qui fait l'objet de la présente livraison de notre *Revue*, serait incomplète si n'y trouvait point place ce qui en est un des éléments constitutifs, je veux dire l'action politique de nos étudiants.

C'est pourquoi je voudrais consacrer ces quelques pages, écrites au fil de la plume avec une hâte qui en fera peut-être pardonner les imperfections, à ce qui, dans l'histoire du mouvement étudiant en Belgique, restera sans doute dans l'avenir la crise de décembre 1970. Pour aider le lecteur à percevoir plus clairement les traits originaux qui définissent les événements de ces derniers jours, j'évoquerai d'abord les précédentes crises qui sont secoué notre Université depuis près de trois ans ; ensuite, je préciserai les caractères généraux du mouvement de décembre 1970 dans l'ensemble de l'enseignement supérieur de notre pays, et, enfin, je m'efforcerai de montrer comment les étudiants de l'U.L.B. y ont participé.

A. *L'U.L.B. de mai 1968 à décembre 1970.*

Les trois dernières années ont vu se développer, à travers quatre crises successives, ce qu'à l'échelle d'une université qui compte quelque dix mille étudiants, on peut considérer comme des mouvements de masse, c'est-à-dire des assemblées générales qui remplissent le grand auditoire Paul-Emile Janson ou des manifestations de rue fortes au moins de mille à deux mille étudiants. A cette définition répondent :

1) Les assemblées libres et l'occupation du bâtiment central en 1968 (du 13 mai au 11 juillet) ;

2) La crise de la Constituante, autour de la rédaction des nouveaux statuts de l'Université (19-20 mars 1970) ;

3) La « semaine grecque », provoquée par une réception de l'Ambassadeur de Grèce au Cercle des Nations (20-24 avril 1970) ;

4) Le mouvement de solidarité avec les étudiants et les travailleurs étrangers (à partir du 1^{er} décembre, à Louvain, et du jeudi 4, à l'U.L.B.) ⁽¹⁾.

La première constatation qui s'impose à l'observateur est que les trois dernières crises se sont succédé à des intervalles assez rapprochés. Tout se passe comme si, parmi nos étudiants, il existait désormais une sensibilité générale aux problèmes politiques, internes (mars 1970) ou extérieurs à l'Université (avril et décembre 1970), et une faculté de se mobiliser en masse, dans un délai très court, pour défendre des idées chères ou pour appuyer des revendications plus ou moins précises. Pour ma part, j'y vois la preuve que la conscience politique se développe parmi nos étudiants et qu'une volonté latente de se politiser habite à peu près constamment une fraction notable de notre population étudiante.

A ceux qui ont la charge de gouverner notre institution et à tous ceux à qui la vie normale de notre Université tient à cœur,

⁽¹⁾ Je néglige donc, parce qu'ils ne répondent ni à l'une ni à l'autre condition posées par la définition qui précède : 1) les troubles du 4 décembre 1968 (au lendemain de la conférence de M. Louis Armand) ; 2) la grève des étudiants de la Faculté des Sciences appliquées, en décembre 1969 ; 3) les désordres au restaurant de la Cité, en septembre 1970.

il appartient de voir clairement les conséquences de cette sensibilité politique avant même qu'une crise ne se développe : ils ont, selon moi, le devoir d'être aussi proches que possible de leurs étudiants et, également, celui d'être attentifs aux problèmes qui les touchent ou, simplement, les intéressent. A mes yeux, les rapports durables et presque quotidiens entre professeurs et étudiants constituent l'unique garantie que les mouvements étudiants ne débouchent pas fatalement sur une violence inutile.

Une deuxième observation porte sur les causes mêmes qui ont été à l'origine de ces quatre crises. En dernière analyse, toutes quatre sont nées, non point d'une initiative du mouvement étudiant, mais de circonstances qui lui étaient extérieures. Qu'on y réfléchisse :

1) En mai et juin 1968, il y avait l'exemple de la révolte étudiante à Paris, joint à la gravité des difficultés internes de l'U.L.B. ;

2) En mars 1970, c'est la résistance du corps professoral qui a conduit à l'échec la Consituante chargée de préparer nos nouveaux statuts ;

3) Le mois suivant, il a fallu une réception de l'Ambassadeur de Grèce au Cercle des Nations, juste en face de l'Université, pour mettre en émoi nos étudiants ;

4) Et en ce mois de décembre 1970, le mouvement de solidarité avec les étrangers, suscité par les décisions du Ministre de la Justice, a surgi à Louvain avant de s'étendre à l'U.L.B. et dans les autres institutions universitaires du pays.

Pareille constatation suggère une double réflexion. D'une part, en ce qui concerne le mouvement étudiant à l'U.L.B., il semble que la vigueur de ses réactions et la générosité de ses intentions sont généralement supérieures à sa faculté d'analyse politique et à sa capacité d'organiser une action durable. D'autre part, pour ce qui est des autorités, — qu'elles soient académiques ou gouvernementales —, l'expérience les révèle trop peu attentives à percevoir la sensibilisation progressive de nos étudiants aux problèmes politiques et, surtout, à mesurer d'avance les réponses que trouveront parmi eux les décisions du pouvoir. Pour moi, la leçon est claire. Quand la crise, latente jusque-là,

éclate au grand jour, il est trop tard. L'autorité, quelle qu'elle soit, devrait, à chaque instant, apprécier les réactions possibles. Si elle ne réussit pas à les éviter, elle n'a plus de choix qu'entre la force ou l'abandon.

Certes, mai 1968 a été une surprise pour tout le monde. Mais, depuis, seuls certains titulaires de l'autorité semblent n'en avoir pas compris les enseignements. Sans quoi, le lundi 30 novembre au soir, les Recteurs de Louvain n'auraient pas fait appel aux forces de l'ordre pour chasser des Halles académiques les grévistes de la faim qui venaient de s'y installer.

J'ajouterai une troisième réflexion, parmi beaucoup d'autres qui seraient encore possibles. Il me paraît que, dans notre Université, les mouvements étudiants les plus massifs et les plus spectaculaires s'inspirent de préoccupations étrangères aux intérêts particuliers ou collectifs de l'ensemble des étudiants, mais qui relèvent d'aspirations plus générales et, dirai-je, plus élevées. Seule la crise de la Constituante mettait en cause l'équilibre politique entre les étudiants et le corps professoral. Mai 1968 n'avait pas de programme défini ; d'où, d'ailleurs, son efficacité destructrice. Quant à la semaine grecque, elle résultait de l'hostilité, très largement répandue, que suscite le régime des colonels d'Athènes, et le mouvement de décembre 1970 s'est nourri de la solidarité globale avec tous les étrangers, et spécialement les travailleurs, bien plus que d'une sympathie limitée aux seuls étudiants.

B. *Décembre à Louvain.*

Pourquoi le mouvement de décembre est-il né à Louvain ? Certes, l'U.C.L. est l'université belge qui compte le plus grand nombre d'étudiants étrangers en chiffre absolu, sinon en pourcentage, lequel est légèrement inférieur à celui de l'U.L.B. (18 %). Mais les causes profondes sont sans doute à chercher ailleurs. On songera :

- aux structures d'accueil dont bénéficient à Louvain les étudiants étrangers (cercles nombreux, centre international, notamment) ;
- au rôle joué par les Latino-Américains, originaires de pays sous-développés, mais porteurs d'une culture proche de la nôtre et d'une tradition politique propre ; sans

négliger l'influence d'ecclésiastiques belges ou étrangers qui donnent de la doctrine chrétienne une interprétation critique, voire révolutionnaire.

Enfin, la nature morale et affective du thème de la solidarité avec les étrangers lui assurait le plus de chances de succès dans un milieu chrétien, particulièrement accessible à des considérations éthiques où la charité de type traditionnel et un humanisme assez flou continuent à se superposer à la revendication politique en faveur des opprimés ou des exploités.

Non moins caractéristique est le moyen mis en œuvre initialement et qui devait lancer le mouvement : la grève de la faim, unissant garçons et filles, Belges et étrangers, étudiants, chercheurs et aumôniers. Nul ne sait ce qui serait advenu les jours suivants sans l'intervention de la gendarmerie aux Halles académiques, le soir du lundi 30 novembre. Le fait est qu'elle a suffi pour transformer en quelques heures une grève de la faim en mouvement de masse, commun dès le lendemain aux deux Universités de Louvain et généralisé, les jours suivants, aux diverses institutions universitaires, les unes après les autres, même si c'est sous des formes variées et avec un dynamisme inégal.

On relèvera aussitôt que cette grève de la faim, sans autre exemple, à ma connaissance, dans l'histoire des universités belges, a révélé, en une seule expérience, et les ressources et les limites de cette arme dans la lutte politique. D'une part, dès qu'il a commencé, ce jeûne collectif a éveillé l'attention de la communauté universitaire de Louvain, et il a donné au mouvement une coloration affective, voire passionnelle, qui en a assuré l'extension dès les premières mesures de répression prises par les autorités académiques. Mais, d'autre part, il constituait un moyen qui restait individuel, même pratiqué par plusieurs dizaines de participants et, la résistance humaine ayant des bornes, il condamnait le mouvement de masse, qu'il avait suscité, à s'arrêter au bout de dix ou quinze jours, quels que fussent les résultats obtenus.

A cet égard, la grève de la faim menée à Louvain aura été exemplaire en nous apprenant — quel que soit d'ailleurs le respect que nous inspirent la générosité et l'abnégation des grévistes — que seule l'analyse politique, et non une grève de la faim, peut assurer à un mouvement de masse durée, cohérence

et efficacité. Le vendredi 11 décembre, après douze jours de grève de la faim, l'ensemble du mouvement étudiant, à la suite du comité de grève de Louvain, était réduit à se contenter des maigres concessions de pure forme et des quelques aménagements provisoires que lui consentait le gouvernement.

Un autre trait par lequel les événements de décembre 1970 feront date dans l'histoire du mouvement étudiant en Belgique est que, pour la première fois et sans qu'il y ait eu de concertation préalable, une même entreprise politique a uni, pendant la même semaine, les étudiants de la plupart de nos centres universitaires et ceux de plusieurs institutions de l'enseignement supérieur non universitaire. Non seulement une émotion identique a gagné, dans tout le pays, une notable fraction des étudiants et du corps enseignant, mais cette unanimité s'est traduite, dès le jeudi 3 décembre, par la présence, à la manifestation de Louvain, de délégations venues de l'ensemble du pays — 600 étudiants de l'U.L.B. avaient gagné Louvain en train spécial —, et par la constitution, le mercredi 9 décembre, d'un comité national de grève, qui devait coordonner le mouvement. Ce dernier projet n'a pas eu le temps de se réaliser, mais cela n'enlève rien à la signification de ce qui a été accompli d'essentiel en ce dernier mois de 1970, à savoir un combat politique mené, à l'échelle nationale, par les étudiants et par les enseignants de la plupart des établissements d'enseignement supérieur du pays.

Il faut dire aussi que le mouvement de décembre a été remarquablement paisible. Son point de départ, — une grève de la faim —, ses mots d'ordre à première vue moraux et humains, plutôt que proprement politiques, l'extension qu'il a prise en quelques heures, l'écho qu'il a trouvé, en dehors des étudiants, auprès du corps enseignant et même, dans une certaine mesure, auprès des autorités académiques, y ont été pour beaucoup. Le plus surprenant, en fin de compte, reste l'étonnement feint par les journaux et par l'opinion publique à découvrir que nos jeunes sont (d'aucuns disent même « encore ») capables de générosité et d'enthousiasme, alors que leurs aînés devraient avoir plutôt mauvaise conscience à s'avouer qu'eux-mêmes ne se sont pas émus du sort des étudiants et des travailleurs étrangers.

Car le premier résultat atteint par le mouvement de décembre sera d'avoir révélé à ceux qui y ont participé et à l'ensemble

du pays — du moins veut-on l'espérer — le nombre des étrangers qui vivent parmi nous (6 à 700 000, et 20 % de la population active dans l'industrie) et la situation, à bien des égards peu satisfaisante, qui leur est faite par nos autorités publiques et par leurs nombreux règlements. Un autre effet de l'action des étudiants et des débats qui l'ont accompagnée aura été la découverte et l'analyse d'un certain nombre de pratiques qui sont choquantes pour tout démocrate parce qu'elles manifestent l'arbitraire de l'administration et de la police, non point comme le produit accidentel d'un malentendu, mais comme l'aboutissement d'une volonté délibérée du législateur et du pouvoir exécutif. Il conviendra que nous fassions en sorte que nos autorités politiques s'en souviennent à l'avenir.

Une dernière conclusion s'impose. Il me paraît évident que, si le Ministre de la Justice, éclairé par les Recteurs des universités, avait mieux connu l'état d'esprit des étudiants, il aurait su que la solidarité avec les étrangers, et pas seulement avec ceux d'entre eux qui sont étudiants, était le sentiment le plus vivace dans la plupart des universités belges et que toute mesure qui le blesserait était de nature à soulever, contre le gouvernement, un mouvement de masse sans précédent. Il est facile de comprendre pourquoi. L'horreur du racisme, le désaveu de la xénophobie, l'intérêt pour le Tiers Monde, la solidarité avec les opprimés et les exploités, voilà autant de thèmes qui animent nos étudiants les moins politisés, même si ces valeurs s'expriment en termes de morale et d'affectivité plutôt que dans le discours rationnel de l'analyse politique ou de la science économique. Mais, à tout prendre, le caractère éthique ou sentimental de ces préoccupations ne faisait qu'ajouter à la passion du mouvement qu'elles pouvaient susciter.

C. *L'U.L.B. dans la crise de décembre.*

Les étudiants de l'U.L.B. se sont engagés dans le mouvement en deux phases successives, d'abord le jeudi 3 décembre, et ensuite le lundi 7.

A Louvain, la grève de la faim, commencée le lundi 30 novembre, s'était transformée dès le lendemain en grève des cours à la suite de l'intervention de la gendarmerie aux Halles académiques, et une manifestation, que les organisateurs voulaient nationale, était prévue pour le jeudi 3 décembre, dans l'après-

midi. C'est pour y associer l'U.L.B. que le Cercle du Libre Examen, divers groupes politiques et, pour les enseignants, la C.G.S.P. mirent sur pied, le jeudi à midi, une assemblée qui remplit l'auditoire Janson et, ensuite, un cortège à travers la ville, du Solbosch à la gare du Midi, qui rassembla mille à quinze cents participants, dont six cents prirent un train spécial pour Louvain, où ils arrivèrent à l'Alma II (le plus grand restaurant universitaire de la ville) juste à la fin du meeting qui avait réuni plus de 10 000 manifestants. Ceux-ci avaient adopté une motion, — appelée depuis motion nationale —, qui définissait les revendications du mouvement et qui devait, pendant la semaine suivante, rester à la base de l'agitation et des discussions menées avec le gouvernement et les autorités académiques. Ce texte engageait en outre tous les autres centres universitaires à se solidariser avec Louvain, mais, à l'U.L.B., cet appel pouvait difficilement être suivi d'un effet immédiat, puisque le lendemain même, le vendredi 4 décembre, se déroulait l'élection des délégués au conseil d'administration.

C'est donc le lundi 7 décembre seulement que les étudiants de l'U.L.B. se sont entendu proposer, par les porte-parole de diverses organisations (spécialement le Cercle du Libre-Examen et le M.U.B.E.F.), la grève des cours pour marquer leur solidarité avec leurs camarades de Louvain. L'opération, qui constituait le début de la seconde phase du mouvement, s'est faite en deux temps. D'abord, des assemblées de Faculté, tenues dans la matinée ; puis une réunion générale dans l'auditoire Janson, à l'heure de midi. Deux éléments méritent ici d'être signalés, qui caractérisent l'action menée par nos étudiants. D'une part, les initiateurs de la grève insistaient pour qu'elle fût active, les participants étant présents à l'Université pour y accomplir un travail d'information et de discussion ; d'autre part, il était entendu que la grève des cours, déclarée générale et illimitée, serait remise en cause chaque jour au cours d'assemblées de Faculté, et c'est dans le même esprit que les enseignants de la C.G.S.P. s'y sont associés à partir du lendemain.

Ainsi, bien que l'initiative de la grève, venue en quelque sorte du dehors et d'en haut, eût pris à froid étudiants et enseignants, il est indiscutable qu'elle a été décidée chaque fois à la base et selon une procédure aussi démocratique que possible, et cette circonstance n'a certainement pas été étrangère à son succès

assez général et qui ne s'est guère démenti pendant quatre jours. Pourtant, la grève générale et illimitée des cours et des travaux pratiques était un mot d'ordre a priori aventureux dans une université étrangère à la naissance du mouvement, et au surplus à quinze jours des vacances de Noël. Une telle idée pouvait traduire la difficulté qu'éprouvaient les militants étudiants et, plus encore, leur base à concevoir, entre la passivité totale et la grève illimitée, des formes d'action intermédiaires qui auraient combiné le maintien d'une partie des cours et des travaux pratiques avec l'organisation de l'activité politique. A quoi les étudiants les plus décidés à la lutte pouvaient répondre, non sans apparence de raison, que les journalistes et, avec eux, l'opinion publique ignorerait tout d'une grève partielle et que seules les mesures extrêmes et, par là, spectaculaires trouvent quelque écho dans nos moyens d'information, qu'il s'agisse de la presse, de la radio ou de la télévision.

Ainsi le débat reste-t-il ouvert et, selon toute vraisemblance, il aura l'occasion de rebondir dans les mois qui viennent. En effet, s'il est vrai que la déclaration du gouvernement, le vendredi 11 décembre, a mis un terme à la grève de la faim et à la grève des cours, à Louvain et dans les autres centres, il n'en reste pas moins que le comité national de grève et les militants de toutes les universités suivront avec vigilance les travaux de la commission chargée d'élaborer un code de l'étranger et, aussi, la manière dont le gouvernement tiendra sa promesse de ne faire, entre-temps, quitter le pays à aucun étranger, qu'il soit travailleur ou étudiant. Telle est la situation en ce dimanche 13 décembre 1970, au moment où j'achève d'écrire ces lignes.

N.B. C'est à dessein que je n'ai pas examiné ici, quant au fond, le problème des étrangers dans notre pays. Le lecteur intéressé se reportera utilement au remarquable *Livre blanc sur la condition des travailleurs et des étudiants étrangers en Belgique*, préparé par un groupe de professeurs de Louvain et reproduit depuis quinze jours à plusieurs milliers d'exemplaires stencylés. (Éditeur responsable: Francis HAMBYE, 111, Bondgenotenlaan, Louvain.)

Compte rendu

Occupants-occupés 1792-1815. Colloque de Bruxelles, 29 et 30 janvier 1968.
Publication du Centre d'histoire économique et sociale. Bruxelles,
Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, 1969.

Dans son *Introduction* (pp. 11-13), M. Arthur Doucy se demande en quels termes il faut évoquer la conquête idéologique d'un peuple par un autre. « Celle-ci se justifie-t-elle par le seul fait que ceux qui l'ont menée visaient à la mise en place d'une société plus juste (mais quel doit en être le critère) ou plus évoluée ? Ou faut-il plutôt s'en tenir à l'hypothèse contraire selon laquelle de telles situations ne diffèrent en rien de toute conquête, rien ne justifiant l'occupant à imposer son pouvoir à l'occupé, même pas de hautes finalités idéologiques ou historiques. — Qui d'ailleurs peut en juger au moment où les événements se vivent » ? (p. 13).

M. Jacques GODECHOT étudie *Les variations de la politique française à l'égard des pays occupés (1792-1815)* (pp. 15-33). Dans la première période, de 1792 à 1793, la guerre est surtout une guerre de propagande révolutionnaire, une guerre pour la libération des peuples, pour la destruction de l'Ancien Régime et l'émancipation du Tiers État. Cependant, comme les armées ne possédaient pas une *organisation logistique* parfaite, elles étaient contraintes de lever des réquisitions ou de se livrer au pillage. Déjà, le gouvernement français pense à atteindre ses « frontières naturelles ». Dans la seconde période, de 1794 à 1795, les dirigeants français donnent la priorité à l'objectif des « frontières naturelles » ; ils pensent ensuite à les protéger par un glacis de républiques sœurs. Napoléon Bonaparte veut ensuite fonder un « Grand Empire » mais doit, à la fin de son règne, restreindre ses ambitions à la défense des « frontières naturelles ». On fait vivre l'armée sur le pays ennemi que l'on exploite en vue d'assainir les finances et l'économie françaises. Lorsque le « pays conquis » devient allié ou ami de la France, on y maintient l'occupation militaire française sous une forme allégée et la perception d'un tribut pour contribuer à l'entretien de ces troupes. Les populations occupées n'ont jamais accepté *de bon gré* la présence des armées françaises. « Et pourtant, l'occupation française, en diffusant dans presque toute l'Europe, malgré les incompréhensions et les malentendus, les principes de 1789, a préparé l'Europe moderne » (p. 33).

M. Robert DEVLEESHOUWER analyse *Le cas de la Belgique* (pp. 43-65). Il estime que les Belges ont connu entre 1792 et 1815 « des perspectives ouvertes vers la Belgique indépendante et vers les structures de la Belgique unitaire et centralisée que nous connaissons, du moins jusqu'à présent » (p. 65).

M^{me} J. BAYER-LOTHE examine quelques *Aspects de l'occupation française dans la principauté de Liège (1792-1795)* (pp. 67-110). Alors que la révolution brabançonne avait eu un caractère conservateur, la révolution liégeoise de 1789 avait modifié le système politico-social de l'Ancien Régime. La restauration épiscopale maladroitement (1791-1792) créa un état d'esprit favorable à l'établissement du régime français. Lors de la première occupation française (1792-1793), les occupants ont rencontré dans le pays de Liège une volonté de coopération qui se marque surtout dans l'activité des sociétés populaires et des nouvelles administrations. Lors de la seconde occupation française (1794-1795), le pays de Liège partage le sort des anciens Pays-Bas. Le 1^{er} octobre 1795, l'ancienne principauté est annexée à la France.

M. Walter GRAB s'intéresse à *La réaction de la population de Rhénanie face à l'occupation par les armées révolutionnaires françaises (1792-1799)* (pp. 121-139). Il esquisse l'antagonisme entre les structures politiques et les facteurs sociaux allemands et français depuis la conquête de Mayence en 1792 jusqu'à l'annexion de la Rhénanie à la France en 1798.

M. C. H. E. DE WIT étudie *La République batave (1795-1805)* (pp. 141-154). Les fondements des futurs Pays-Bas furent posés au cours de la période française. Celle-ci « n'a eu dans aucun pays d'Europe une signification aussi durable que celle qu'elle eut ici par le fait qu'alors fut créé un État moderne, national et unitaire » (p. 153).

M. Jean SURATTEAU analyse *Occupation, occupants et occupés en Suisse de 1792 à 1814* (pp. 165-216). Après avoir occupé la Suisse, le gouvernement français se préoccupe d'en faire, selon la terminologie officielle, un État « allié », en fait, une sorte de protectorat ; ensuite, il procède, en trois occasions, à l'annexion de différentes parties du territoire suisse. Le régime français impose le système arbitraire et provisoire des réquisitions remplacé par celui des impositions permanentes. L'intégration aux principes nouveaux sera lente à cause des aléas de la politique intérieure française jusqu'à la fin du Directoire. On verra ensuite naître une mentalité française dans certaines couches de la population vers la fin du régime impérial. A une période de résistance ouverte succède une période de soumission apparente entre 1805 et 1813. « En face de cette résistance armée, les Français faisaient preuve, d'ailleurs, du plus grand laxisme, car ce qui comptait aux yeux de Napoléon et de ses fonctionnaires c'était la soumission générale à leurs ordres dans le cadre de l'Europe soumise » (p. 205).

M. Pierre VILAR examine *Quelques aspects de l'occupation et de la résistance en Espagne en 1794 et au temps de Napoléon* (pp. 221-252). De 1794 à 1795,

la Catalogne et le pays basque sont envahis. Dès que l'occupation française commence, on constate la résistance de la campagne et du peuple sous la forme de guérillas. De 1808 à 1814, toute l'Espagne est occupée par les armées napoléoniennes. Le phénomène *résistance*, sans exclure l'existence d'une *collaboration*, domine : l'histoire a d'ailleurs donné à cette période le titre de « guerre d'Indépendance ». La résistance espagnole à Napoléon marque le moment où l'unité *nationale* de l'Espagne s'affirme le mieux. « La nation », pour une classe dirigeante, est à la fois une appartenance et un *instrument*, — l'instrument de son pouvoir ? — tandis que l'appartenance nationale se révèle surtout aux masses populaires lorsque le territoire est envahi, non seulement parce que la xénophobie est chez elles une réaction spontanée, mais aussi parce que les charges d'une occupation étrangère retombent davantage — et plus immédiatement — sur l'élément populaire que sur les minorités dirigeantes » (p. 252).

M. Karl OBERMANN s'intéresse à *La situation de la Prusse sous l'occupation française (1807-1813)* (pp. 257-286). Les victoires de Napoléon aboutissent au début du XIX^e siècle à l'occupation militaire de l'Allemagne qui permettra à l'Allemagne de s'engager dans la voie de l'État national bourgeois. En effet, « la lutte pour des réformes bourgeoises fut en même temps la lutte pour la sauvegarde de l'indépendance et de la liberté de la nation, contre l'occupation française et contre les institutions féodales » (p. 270).

M. Claude MAZAURIC donne *Quelques réflexions sur les relations entre occupants et occupés dans les pays vendéen et chouan pendant la révolution française* (pp. 291-304). L'insurrection armée éclate en Vendée en 1793. Elle se répand pratiquement dans tout l'Ouest mais ne se consolide en rébellion organisée qu'en Vendée. Au début, le gouvernement français envisage une simple opération de police révolutionnaire. Par la suite, les bleus pratiquent dans le pays soulevé la répression de masse. « Tout s'est passé comme si la Vendée était globalement un pays étranger soumis aux réquisitions, au pillage, voire à la pratique de la terre brûlée » (p. 297). Après 1800, Bonaparte renforce l'administration centralisatrice en Vendée mais laisse vivre les populations de l'Ouest dans leur cadre habituel.

En conclusion (pp. 313-319), M. Robert DE VLEESHOWER constate que la *variation de la politique d'occupation* a été fonction de la politique intérieure française, laquelle reflétait les structures économiques et sociales. D'une manière générale, *les réactions chez les populations occupées* ont été souvent défavorables en raison de la déception qu'elles éprouvaient à l'égard de la France révolutionnaire. La politique d'occupation française a pesé surtout sur les classes sociales les plus défavorisées notamment par l'application de la *dîme*. Le problème serait aussi de voir « dans quelle mesure la *justification objective* de la Révolution s'impose aux hommes qui la vivent et ne savent pas encore comment les événements pourront tourner. Avec cette question opposée : ceux qui objectivement

avaient raison et ont vécu l'événement se trouvaient-ils justifiés *a posteriori*, par la simple évolution de l'Histoire, à se prétendre supérieurs et à imposer un rythme infernal à l'Europe entière à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e ? (p. 319).

Dans une première annexe, M. Marcel FAUCHEUX étudie *Le cas de la Vendée militaire* (pp. 323-390). De 1793 à 1796, la Vendée constitue un pays insurgé où il n'y a plus aucune trace d'administration française. Entre 1793 et 1815, elle reçoit l'appui constant de l'ennemi. « Le soulèvement de la Vendée n'a pris toute l'importance qu'il a jouée dans l'histoire de l'occupation française que par le manque de résistance qui lui a été opposé d'une manière permanente » (p. 336). En 1795, l'état de siège est décrété en Vendée ; l'année suivante, on cherche à y rétablir progressivement le régime constitutionnel. Mais il faudra attendre Napoléon pour achever la pacification de la Vendée sur le plan moral et matériel. « Si l'occupation de la Vendée n'a pu réaliser sur le plan politique qu'un mariage de raison, elle aura contribué, malgré tout, à faire d'un pays, jadis sous-développé et mal administré, l'une des plus belles régions françaises de production et, sous cet angle, on peut conclure qu'elle n'a pas été sans profit sur le plan général comme sur le plan particulier » (p. 390).

Dans une seconde annexe, M^{me} Marika SENKOWKA-GLUCK analyse *Le duché de Varsovie* (pp. 391-402). Elle remarque que les rapports entre les Polonais et les Français n'ont jamais été ceux des « occupés » et des « occupants ». En 1806 et 1807, la Pologne a accueilli les soldats français comme des libérateurs. Les territoires polonais ayant appartenu à la Prusse devinrent en 1807 le duché de Varsovie dont le trône fut confié au roi de Saxe, Frédéric-Auguste. Toutefois, le pouvoir était exercé par les Polonais, sous le contrôle d'un *résident de France*, porte-parole de l'Empereur. La situation économique du duché fut toujours difficile. « La brève existence du duché n'a duré que six années, mais cette période eut une importance capitale dans l'histoire de la nation polonaise. La question de la Pologne, que les partages avaient rayée de la carte de l'Europe, était redevenue un problème international que l'on ne pouvait plus ignorer. Les institutions et les lois françaises adoptées dans le duché ont survécu longtemps après la disparition de cet État dans le Royaume de Pologne, créé par le Congrès de Vienne, et elles ont formé le cadre dans lequel se développa la vie de la nation pendant plusieurs générations » (p. 402).

Cette série de contributions brillantes et originales concernant le thème « occupants-occupés » de 1792 à 1815 — le cas de l'Italie n'ayant malheureusement pas été traité — prouve surtout l'importance des structures économiques et sociales. Le Colloque de Bruxelles des 29 et 30 janvier 1968 apporte des précisions nouvelles à l'histoire de l'époque révolutionnaire et impériale.

Pierre SALMON.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.